

5. Ferdinand Nahimana, historien et politique

KO224534

Ferdinand Nahimana est né le 15 juin 1950, secteur de Cyibumba, commune de Gatonde en préfecture de Ruhengeri (nord du Rwanda, région d'origine de la maisonnée présidentielle), Ferdinand Nahimana a effectué sa scolarité primaire de 1958 à 1964 dans des écoles de Cyibumba-Rusasa. A la veille d'entrer dans le secondaire il opte pour le petit séminaire de Byumba (1964-1965) puis celui de Rwesero. Il obtient en 1971 son certificat des Humanités (latin-sciences).

Ferdinand Nahimana abandonne alors toute intention affichée de devenir prêtre. Il effectue ses études supérieures à l'Université nationale du Rwanda de 1971 à 1974. Les deux dernières années de ses études sont également marquées par son mandat de secrétaire général de l'Association générale des étudiants de l'Université nationale du Rwanda (AGEUNR). En 1973, le régime du président Grégoire Kayibanda, vacillant, tente de se rétablir en lançant partout dans le pays une chasse aux Tutsi. Plusieurs d'entre eux sont massacrés, les fonctionnaires Tutsi chassés de leur poste, les étudiants exclus de l'Université. Selon diverses sources, Ferdinand Nahimana aurait participé avec zèle à la chasse aux étudiants Tutsi de l'Université de Butare. Après le coup d'Etat le 5 juillet 1973, Ferdinand Nahimana passe son baccalauréat es lettres (Histoire), premier de sa promotion. Il est nommé (août 1974) fonctionnaire au ministère de l'Information, direction générale de la Culture et des Beaux-Arts.

L'année suivante, il obtient une bourse d'études à l'université Laval au Québec (1975-1977), dont il sort avec une maîtrise es arts (histoire) délivrée le 3 juin 1978. Revenu au Rwanda, il est successivement Assistant d'histoire à l'Université nationale, vice-doyen et représentant du corps enseignant de la Faculté des lettres au Sénat académique de l'Université nationale du Rwanda (8 février 1978 au 26 juin 1980), représentant du corps enseignant au conseil universitaire (année académique 1979-1980), président de l'Association du personnel académique rwandais de l'Université (APARU) (du 1er février 1979 au 1er octobre 1980), et enfin doyen de la Faculté des lettres de l'Université nationale du Rwanda (26 juin 1980 au 30 octobre 1981).

A cette date, les autorités rwandaises ont persuadé les pays donateurs de les aider à créer un second site universitaire dans le nord du Rwanda, région du

Président, à Ruhengeri. Egalement originaire de cette région, Ferdinand Nahimana est un des hommes de la situation. De juillet 1981 à mai 1982, on le retrouve Président du comité administratif du campus de Ruhengeri où il est par ailleurs chargé de cours associé, et enfin secrétaire général adjoint du campus de Ruhengeri (17 juin 1983 au 20 novembre 1984).

En 1984, Ferdinand Nahimana obtient de terminer en France à l'université Paris. VII une thèse de doctorat d'Etat. Le 21 novembre 1986, il soutient une thèse sur *Les Royaumes Hutu du Rwanda pré-colonial* qui lui vaut les félicitations du jury. Exploitant des recherches approfondies au nord-ouest du Rwanda, il prouve l'existence de nombreuses et puissantes royautés de lignages Hutu, que le régime colonial a réprimées puis achevé d'anéantir en 1931.

Le 5 décembre 1986, Ferdinand Nahimana est réengagé à l'Université nationale du Rwanda en qualité d'enseignant et au grade provisoire de Chargé de cours associé.

En février 1987, Ferdinand Nahimana lance le projet d'une vaste enquête sur « Le réveil de la conscience politique chez la masse africaine, le cas du Rwanda ». Il s'adresse d'abord au secrétaire général du MRND pour demander un appui financier dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de l'indépendance du Rwanda. Il sollicite l'aide du directeur de l'Orinfor Christophe Mfizi qui, par une lettre du 28 avril 1987, l'autorise à consulter le fonds d'archives sonores de chansons populaires et de discours de l'Office rwandais d'information. Au même moment, il a sollicité une contribution financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ferdinand Nahimana semble avoir eu accès à cette occasion à de nombreux fonds d'archives : les archives de la présidence de la République, celles du CND, celles de l'archevêché de Kigali, celles de Kabgayi.

En juillet 1987, Ferdinand Nahimana réoriente son projet. Il écrit à ses collègues de l'UNR en précisant vouloir écrire une grande histoire de la civilisation rwandaise, se référant à l'Histoire générale de l'Afrique publiée par l'Unesco. En 1989, il est transféré de l'UNR à l'Institut de recherches scientifiques et technologiques (IRST). Il y est alors Chargé de recherches.

Le 31 mars 1987 il a été nommé membre de la commission consultative pour les affaires économiques de la préfecture de Ruhengeri par le préfet Protais

Zigiranyirazo, beau-frère du président de la République. Il s'agit d'un poste politique relativement important.

Au Rwanda, Ferdinand Nahimana sait se faire remarquer par le président de la République qui l'invite à participer à la refondation idéologique du régime... et à rédiger ses discours. Pour prouver sa fidélité, Ferdinand Nahimana transforme subtilement sa thèse en un livre de vulgarisation au service du régime. C'est ainsi qu'il publiera en 1993 aux éditions l'Harmattan *Le Rwanda, émergence d'un Etat*, livre dédié conjointement à la Coopération française et à son « ami Jean-Claude Habyarimana » (le fils préféré du chef de l'Etat).

Dans une lettre du 20 juillet 1987 au secrétaire général du MRND, Ferdinand Nahimana écrit :

« Les groupes Abatwa et Impunyu du Rwanda retiennent l'attention des hautes responsables du MRND et les membres du gouvernement. Il y a quelque temps, le Chef de l'Etat a demandé qu'on s'occupe davantage des Impunyu et des Abanyambo.

« Je pense qu'une des façons de répondre à cette demande du chef de l'Etat est de mener des études historiques ou plus précisément des monographies historiques sur les Abatwa, les Impunyu et les Abanyambo. Ces études pourront permettre de connaître l'organisation sociales, culturelle, économique, etc. de ces groupes, leurs relations évolutives avec les groupes Abahutu et Abatutsi ainsi que leur intégration et leurs apports dans la communauté nationale ». (Source : lettre du 20 juillet 1987 de Ferdinand Nahimana, enseignant à la faculté des Lettres, campus de Ruhengeri, au secrétaire Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, au ministre de l'Enseignement Supérieur et au ministre de l'Intérieur et du développement communal).

Ferdinand Nahimana vient de publier le livre « Le Blanc est arrivé, le roi est parti, une facette de l'histoire du Rwanda contemporain »

Bien qu'il soit originaire de Ruhengeri, Ferdinand Nahimana ne fait pas partie des lignages les plus prisés par l'akazu. Se déclarant passionné de football, il a approché les groupes de supporters de l'équipe de football Mukungwa de Ruhengeri. Ainsi a-t-il pu se faire remarquer de son puissant patron, Zigiranyirazo, fanatique de football, l'un des hommes les plus proches du président de la République.

Un exemple en est donné par la « demande d'autorisation de 8 jours d'absence » que présente Ferdinand Nahimana le 14 mars 1989 au vice-recteur du campus de Ruhengeri, pour faire partie de la délégation officielle de Mukungwa Sports pour accompagner l'équipe Mukungwa à Kinshasa le 19 mars 1989 dans le cadre de la 25^e coupe africaine des clubs champions.

C'est également par le biais des supporters de l'équipe Mukungwa que Ferdinand Nahimana s'est rapproché de Kantano, le commentateur vedette du Rwanda. Ce dernier est extraordinairement populaire au Rwanda dans le cercles de supporters de l'équipe de football Rayon Sports, l'équipe la plus prestigieuse du Rwanda. Lors des matches de cette équipe, Kantano enfilait le costume traditionnel aux couleurs du club et battait le tambour en faisant le tour du stade. Rappelons que les clubs de supporters de football et leur folklore donneront naissance au mouvement Interahamwe.

Par arrêté présidentiel du 14 décembre 1990, Ferdinand Nahimana devient directeur de l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) en remplacement de Christophe Mfizi. De nombreux témoins l'accusent d'avoir alors chassé du personnel tutsi et engagé des Hutu originaires de sa région d'origine sans respecter les règles de recrutement. A plusieurs reprises en 1991 et 1992, sous la direction de Ferdinand Nahimana, sont constatés de graves dérapages de l'information sur *Radio-Rwanda*, diverses émissions ayant pour but évident d'agir contre la mise en œuvre du multipartisme et le respect des droits de l'homme. Ferdinand Nahimana serait personnellement impliqué dans la diffusion sur les ondes de Radio Rwanda d'appels à la violence qui ont entraîné la mort de centaines de Tutsi dans la région du Bugesera, de Nasho et de Kibilira, à partir du 4 mars 1992 (selon un rapport d'Amnesty International de mai 1992 et un rapport de la FIDH de 1993).

Extrait du rapport de l'ONG Reporters sans Frontières de 1992 :

" Fin avril, Ferdinand Nahimana, directeur de l'Orinfor, est nommé premier conseiller de l'Ambassade du Rwanda en Allemagne. Depuis un mois, l'opposition, le considérant comme l'un des principaux responsables du déclenchement des violents affrontements ethniques survenus en mars dernier dans la région du Bugesera (sud-est du pays), demandait sa révocation. Le 3 mars, un journaliste de Radio Rwanda avait lu un tract aux accents violemment tribalistes, faussement attribué au Parti libéral, faisant état du prochain assassinat d'une vingtaine de personnalités d'origine hutue. Dès le lendemain, le massacre des Tutsi débutait faisant, officiellement, 152 morts. "

Considéré comme principal responsable du trucage de l'information conduisant à la haine et à la violence sur *Radio-Rwanda* en tant que directeur de l'Office rwandais d'information (voir plus loin files 7, 8 et 9), Ferdinand Nahimana a été démis de ses fonctions le 28 avril 1992. Il est alors pressenti pour devenir Premier conseiller à l'ambassade du Rwanda en RFA, mais se voit opposer un refus d'accréditation par les autorités allemandes.

Ferdinand Nahimana avait été le premier à protester contre le projet de le faire nommer en Allemagne. Dès le 4 mai 1992, il écrivait au président de la République pour donner sa propre proposition « qui concerne en final ma carrière d'enseignant-chercheur et d'agent de l'administration publique ». Le lendemain 5 mai 1992, il écrivait au recteur de l'UNR pour demander sa réintégration au sein du corps enseignant pour assurer les cours d'histoire. Au même moment, la cellule Interahamwe du MRND protestait contre le projet de le faire nommer à l'ambassade du Rwanda en Allemagne.

Le 22 mai 1992, par une nouvelle lettre au président de la République, Ferdinand Nahimana insiste pour se voir réintégré à l'UNR en affirmant que ses collègues accueillent très favorablement cette éventualité.

Ferdinand Nahimana retourne à l'Université, où il occupe les fonctions de professeur honoraire.

En 1993, Ferdinand Nahimana joue un rôle de premier plan dans la création de la *RTL*M SA. A l'époque des événements visés, selon de nombreux témoins, Ferdinand Nahimana contrôle étroitement la programmation, le fonctionnement et le financement de la *RTL*M. Entre le 1er janvier et le 31 juillet 1994, la *RTL*M a été utilisée pour diffuser des émissions conçues pour provoquer la haine inter-ethnique et pour inciter la population à tuer et à commettre des actes de violence et de persécution à l'encontre de la population tutsi et à l'encontre d'autres personnes en raison de leur appartenance politique. Ferdinand Nahimana semble avoir planifié, dirigé et défendu les émissions de la *RTL*M. Divers documents et témoignages tendent à démontrer que Ferdinand Nahimana avait connaissance des émissions et des effets des émissions sur la population, qu'il aurait pu prendre des mesures raisonnables pour changer ou empêcher les émissions mais qu'il s'est refusé à le faire comme cela lui avait été réclamé par les autorités légales.

Témoignage du journaliste de la *RTL*M Georges Ruggiu sur le rôle de Ferdinand Nahimana dans son embauche :

« Mon premier contact avec lui date de mars 1993 où il était en mission officielle et il a tenu une conférence à Liège au Palais des Congrès. Il était venu en qualité de professeur d'université et de représentant d'une ONG de défense des droits de l'homme. Et le but de cette mission était la relativisation ou l'explication du rapport sur les violations des droits de l'homme au Rwanda (NDLR : Georges Ruggiu fait référence au rapport de la FIDH de 1993)

« Après sa conférence, je l'ai rencontré séparément avec d'autres amis rwandais qui résidaient à Liège. Lors de ma visite au Rwanda en août 93, je vais aller lui rendre visite chez lui mais il va mal me recevoir. Par contre, aux mois de novembre et décembre 1993, je l'ai rencontré à plusieurs reprises en vue de finaliser mon engagement à la *RTL*M et je vais le rencontrer notamment dans le magasin de son épouse, à la *RTL*M même et, parfois, dans les divers cafés ou restaurants de Kigali (...) En fin décembre 93, c'est lui qui a procédé aux interviews des candidats présentateurs à la *RTL*M. (...) En janvier 94, il devient également ministre désigné pour le gouvernement de transition à base élargie par le MRND. Et, à cette période-là, officiellement, il sera remplacé par Phocas Habimana à la direction de la *RTL*M. (...) En fait Ferdinand Nahimana m'avait expliqué qu'à l'époque, pour des raisons politiques, il était de bon ton, pour lui, de ne pas s'exposer trop à la *RTL*M. Mais je l'ai toujours considéré comme le boss, comme le patron, et aucune décision importante n'a jamais été prise sans qu'il n'ait été consulté.

« (...) Il s'est réfugié à l'ambassade de France le 6 ou le 7 avril. (...) Peu après, il a été évacué à Bujumbura selon ce qu'il a dit et il s'est rendu à Cyangugu (...). Par après, je l'ai rencontré à Gitarama là où se trouvait le gouvernement. Il a été très content de me voir, il m'a serré dans ses bras et il a fait de grandes démonstrations de contentement. Il a continué à me prodiguer des encouragements et il m'a expliqué qu'il restait... qu'il était pris dans Gitarama en vue de conseiller le président dans ses décisions.

« Fin mai, il est revenu à Kigali, à la *RTL*M, afin de visiter la *RTL*M. Il s'est rendu compte de l'état des lieux et de la manière dont on travaillait et il a passé la nuit avec et chez Phocas Habimana. Lors de sa visite, il avait mentionné aux journalistes de la *RTL*M présents, dont j'étais : « Nous sommes fiers de vous. » » (témoignage de Georges Ruggiu devant le TPIR, cassette 60A, pages 56 à 62 du transcript en français).

« J'allais régulièrement à Gitarama. Lors d'un de ces séjours, qui est-ce-que je rencontre ? Ferdinand Nahimana. (...) c'est les grande embrassades. (...) Il m'a pris dans ses bras. « Vraiment, je suis content. vous avez bien travaillé ». Il m'a pris dans ses bras, publiquement. Il était très content. (...) Ferdinand Nahimana m'a expliqué l'objet de sa présence à Gitarama. Il m'a dit que depuis Cyangugu où il se trouvait il avait finalement réussi à avoir un transport et il était arrivé à Gitarama.. (...). Il m'a amené à part, où il n'y avait personne. Ferdinand Nahimana m'a dit « Bon, écoute, il faut comprendre. Le président de la République, il est de Butare ; le Premier ministre, il est de Butare ; le directeur de cabinet, il est de Gikongoro ; le chef de la sécurité, il est de Gitarama ou quelque chose comme ça. Bref le président, quand il a choisi son conseil, son directeur de cabinet, il a mal choisi. Au lieu d'avoir tout mis dans les gens du sud, il aurait dû choisir quelqu'un du Nord. (...) Alors moi, je suis ici un peu pour faire entendre la voix des gens du nord (...). » (Témoignage de Georges Ruggiu devant le TPIR, cassette 44A, pages 189 à 192 du transcript en français).

« Alors que je vais visiter le gouvernement à Gitarama, je rencontre Monsieur Ferdinand Nahimana. Bon. Qu'est ce qu'il me dit ? « Ah, je suis vraiment très content de te voir. « Faut regarder, voici un de mes journalistes. » Et pas « Voici un des journalistes de la *RTL*M ». « Voici un de mes journalistes. Oh, celui-là, il travaille bien, vraiment. » » (Témoignage de Georges Ruggiu devant le TPIR, cassette 23A, page 185 du transcript en français).

Plusieurs témoins décrivent Ferdinand Nahimana comme un homme physiquement plutôt craintif, qui s'entoure d'une garde rapprochée. Ainsi Georges Ruggiu :

« en 93, quand je suis allé lui rendre visite à sa maison personnelle, cette maison c'est une véritable forteresse. elle est gardée, on ne vous ouvre pas, il y a des gardiens armés, dehors et dedans, qui viennent vous examiner. On vous fait passer la fouille avant d'entrer. Je dirais, bien qu'étant un civil, Ferdinand Nahimana est déjà quelqu'un qui dispose de moyens de se protéger sérieusement. Et ces moyens, s'ils ne lui ont pas été accordés par l'armée, en tous les cas il lui a été accordé par l'armée de les mettre en œuvre. Il n'était pas gardé effectivement par des militaires chez lui à Kacyru, ça semblait être des civils, c'étaient des civils armés dont certains avaient des armes à feu. Donc, il était déjà quelqu'un d'important suffisamment. (...) Quand il était dans le compound de Murambi avec le gouvernement, il était tout de même quelqu'un qui donnait des instructions aux militaires. Donc il n'était pas considéré comme un cuisinier. Il était considéré comme une autorité. » (Témoignage de Georges Ruggiu devant le TPIR, cassette 62 A, pages 148 et 149 du script en français).

6. Le rôle initial de Hassan Ngeze

K0224541

L'année 1994 a frappé les esprits en raison du génocide, des massacres et de l'exode de plusieurs milliers de Rwandais. Le Rwanda n'a cependant pas découvert cette année 1994 la violence et les larmes. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1990, près de 10,000 personnes avaient été arrêtées dans la rue, à leur domicile ou sur leurs lieux de travail. La majorité d'entre elles resta en prison plusieurs mois. Elles étaient toutes accusées de complicité avec les envahisseurs Inkotanyi. A plusieurs reprises, entre 1990 et 1994, les campagnes des tueries l'ethnie Tutsi ont secoué le Rwanda.

Il a été dit que le chef d'orchestre de cette partition était Hassan Ngeze et son porte-voix *Kangura*. Nous allons examiner ici sur quoi repose cette assertion.

Discriminer, stigmatiser, isoler, puis éliminer : entre 1990 et 1994 le périodique *Kangura* dont le responsable juridique est Hassan Ngeze n'a pas varié dans son projet politique à l'encontre des Tutsi :

« Pour que ce Rwanda soit celui des Banyarwanda, il faut que ces ethnies soient égales devant la loi, que ce ne soit pas comme c'était pendant la colonisation... Soyons contents d'être nés tels que nous sommes. Soyons fiers des régions dans lesquelles nous avons vu le jour, du physique avec lequel nous sommes nés et de la religion qui est la nôtre. Oui, tu peux changer de région d'origine et aller habiter dans une autre, tu peux changer de religion de ton propre choix. Mais comment peux-tu changer d'ethnie ?... (Lettre à la commission nationale de synthèse, *Kangura* n°4, novembre 1990, pp20/21).

La banalisation du racisme est également un leitmotiv du périodique *Kangura* d'Hassan Ngeze qui s'appuie ici sur un étrange raisonnement :

« C'est à partir de ces bases qu'il existe les entités continentales que nous connaissons : Afrique, Europe, les groupes physiologiques d'humains, noir – blanc, les pays comme le Rwanda et le Zaïre, les ethnies hutu-Tutsi et les nationalités juives ou allemandes. Autant de points de repère et d'identification admises par la communauté internationale. Etre de telle race, de telle ethnie, de tel pays ou telle région, adhérer à telle ou telle autre religion n'a jamais été considéré comme forme discriminatoire. La réunification de l'Allemagne est le fruit de ce point de repère... En matière de prévention des extrémismes destructeurs, nous croyons que la seule chose qu'il faut éviter est de tomber dans une guerre d'aveugles revanchards. » (*Kangura* n°10, février 1991).

En juin 1991, *Kangura* demande un recensement des Tutsi et des Hutu :

« Un musicien américain disait : "dire que les blancs ne savent pas danser n'est pas du racisme, car c'est comme qui dirait que les noirs ont un nez épaté et de grosses lèvres". Recenser les Bahutu et les Batutsi n'est pas non plus du racisme car il s'agit simplement de déterminer l'importance numérique de chacune des deux ethnies, il est de même des mentions ethniques sur les cartes d'identité... Comme tout le monde, les Batutsi constitue une minorité au Zaïre, au Burundi, au Rwanda et au Buganda. Mais, de tout temps, l'engance tutsi n'a jamais toléré l'idée qu'on fasse connaître leur nombre. Et pourtant, partout où ils sont, ils se recherchent, ils cherchent querelle à d'autres ethnies, ils s'attachent et s'attirent entre eux... Et cela fait que les autres ethnies qui vivent au Zaïre ne les comprennent pas. » (*Kangura* n°17, juin 1991).

Dans un appel lancé à tous les Hutu en 1992, *Kangura* affirme, comme une valeur universelle, le primat de l'identification ethnique :

« Redécouvrez votre ethnie car les Tutsi vous ont appris à la méconnaître. Vous êtes une ethnie importante du groupe Bantou dont le nombre dépasse les 15 000 000 d'habitants en Afrique centrale et orientale. Faites la promotion de votre culture notamment celle de votre langue le Gihutu dont le Kinyarwanda et le Kirundi ne sont que des sous-groupes... Il est fatal d'ignorer ou de cacher son identité ethnique. Sachez qu'une minorité se meut entre vous pour vous diluer, vous diviser et vous massacrer. Sachez aussi que le rêve des pays sans ethnie dont se nourrissent les Tutsi est un leurre. Que la Yougoslavie, la Belgique et l'ancienne URSS vous servent de leçon ! Les Tutsi qui proposent l'effacement de l'ethnie possèdent un code franc - maçonnique qui leur permet de se reconnaître entre eux. Avant d'être Belge, le Flamand est Flamand et le Wallon est Wallon. La nation est au dessus des ethnies mais elle se construit par elles. La nation est artificielle mais l'ethnie est naturelle. » (*Kangura Magazine*, 1992).

I. Les obsessions sexuelles et le mensonge au service de la haine

Entre 1990 et 1994, l'essentiel du travail de Hassan Ngeze à la tête de *Kangura* a consisté à rouvrir et à renforcer les lignes de la fracture ethnique. Chaque Hutu a été invité à identifier son voisin, son collègue de bureau, son époux ou son épouse afin de savoir à quelle ethnie il/elle appartient, de s'en approcher ou de mettre fin aux liens par lesquels ils pouvaient être jusqu'alors unis. Trente ans après les premiers massacres de 1959, les Rwandais avaient peu à peu renoué les fils du dialogue. Sur les collines, les Hutu donnaient et demandaient le feu, l'eau à leurs voisins Tutsi et inversement. Dans les milieux urbains, Hutu et Tutsi partageaient les bureaux et faisaient des affaires ensemble. En dépit de l'ethnisme prêché au sommet de l'Etat et qui présidait aux nominations des hauts fonctionnaires, à la base et dans les niveaux moyens de la société, Hutu et Tutsi pouvaient s'apprécier et travailler ensemble. C'est à ce niveau que le journal de Hassan Ngeze s'est employé à casser le lien entre Tutsi

et Hutu en y introduisant le soupçon de la différence ethnique. *Kangura* a exercé une forte pression sur la catégorie des lettrés, d'abord pour qu'ils changent le regard qu'elle portait jusque-là sur les Tutsi. C'est en avril 1994 que l'on a pu vérifier véritablement les effets de ce rouleau compresseur de la haine sur le champ social rwandais : S'il est en effet possible de comprendre que des bandes organisées de voyous aient pu sans réticence tuer des gens qu'ils ne connaissaient pas, il est incompréhensible que des voisins, les amis de longue date, aient refusé de donner asile à leurs connaissances ou au moins de cacher les enfants menacés.

Pour parvenir à cette destructuration des valeurs morales essentielles, Hassan Ngeze a travaillé dans *Kangura* à gommer les évolutions sociales, politiques et des mentalités intervenues depuis la révolution de 1959, en affirmant que les Tutsi continuaient à tout dominer et que les Hutu étaient demeurés au bas de l'échelle sociale :

"Les Batutsi constituent 50% des fonctionnaires de l'Etat, 70% des entreprises privées, 90% du personnel des ambassades et des organisations internationales, et ils occupent partout des postes importants. Et pourtant cette ethnie constitue 10% de la population. Est-ce en refusant d'en parler qu'on favorisera la réconciliation, l'unité et la paix au Rwanda ?

La richesse nationale, le commerce et l'industrie sont concentrés entre les mains des Batutsi qui utilisent souvent comme couverture quelques hautes autorités civiles et militaires. C'est à eux (les Batutsi) que les banques accordent de substantiels crédits, c'est à eux que l'on réserve les marchés les plus intéressants, c'est à eux qu'on accorde d'importantes exonérations fiscales, des licences d'importation et d'exportation, etc...". (*Kangura* n°24, novembre 1991, sous le titre "Si on demandait au général pour quelle raison il a favorisé les Tutsi ?).

Cette présentation outrancière, voire délirante, renvoie aux diatribes d'Adolphe Hitler contre les Juifs dans *Mein Kampf* ou aux pamphlets antisémites de Julius Streicher dans le périodique nazi *Der Stürmer*. Ici également on accuse la minorité « ethnique » de dominer les centres urbains :

« Qu'allons-nous devenir, nous qui avons le nez des Hutu ? Regardez à la télévision du Burundi le nez des étudiants. Il en sera de même dans les jours à venir à l'université du Rwanda. Nous avons été ramenés aux travaux des champs alors même que la terre est devenue rare. La preuve est que nous constituons le gros des paysans, la ville appartient désormais aux fils et filles de Kanjogera (NDLR : aux Tutsi). » (*Kangura* n°36, mai 1992).

A l'origine de cette contradiction d'une majorité dominée, *Kangura* met en cause la malice des Tutsi, leur mainmise sur le système de l'éducation ainsi que l'emprise sexuelle et la perversité des femmes tutsi sur les Hutu. Le

périodique d'Hassan Ngeze dénonce aussi « le métissage » (« les hybrides ») qui, au lieu d'être considéré comme un facteur de paix sociale et ethnique, est présentée comme l'expression la plus sournoise de l'infiltration de la société par les Tutsi. :

"Dans notre pays, depuis la révolution de 1959, en dépit des efforts ici et là, les intérêts de la majorité n'ont cessé d'être recoupsés. Bien entendu, suivant les domaines, l'on trouve certains où la majorité a pu s'emparer des postes-clés mais ailleurs, les proportions ethniques, judicieusement analysées révèlent des données alarmantes. La majorité rwandaise est tardivement touchée pour revenir en ces moments sur les faiblesses du système en place et examiner la profondeur des lacunes recensées dans la gestion des ressources humaines. En tout cas, la vérité est indivisible : la minorité tutsi menace sérieusement la politique d'équilibre régional et ethnique. Les hybrides sont donc un autre élément peu connu qui vient colorer les structures locales, encore que des figures mixtes pour avoir falsifié leur identité sont déjà nombreuses à compter de 1959.

« Les exemples sont diversifiés. A supposer que les statistiques de l'Enseignement à tous les échelons secondaires et supérieurs étaient relevées avec la plus grande minutie, d'aucuns seraient malheureusement étonnés de constater que le Tutsi est omniprésent. L'on dirait que cette politique d'équilibre régional et ethnique était, au demeurant, un simple slogan ou un vain défi. A l'Université Nationale du Rwanda, plus spécialement à la Faculté de Droit, les affirmations sont si parlantes qu'il n'est point nécessaire d'y revenir.

« Dans les institutions supérieures, la situation réelle est seule connue par ceux qui y vivent. Les proportions ethniques sont inégales et criantes. Dans les affaires publiques et privées, la puissance est certes conquise. la minorité a su séduire la société rwandaise et celle-ci semble dès lors noyauter sur elle. Certaines activités sont la chasse gardée de l'ethnie tutsi, notamment le Clergé rwandais, etc. Partout les éléments de l'ethnie tutsi sont solidaires à jamais, des compagnons de route fidèles formant des réseaux et lancés à l'assaut du pouvoir. La bourgeoisie l'accapare des ongles aux cheveux.

« Mais l'absence de militantisme de la majorité hutu me fait décourager de l'avenir. Plus vulnérable, il faut beaucoup de désintéressement et de courage pour sortir de la crise politique, un esprit de martyr seul capable de mieux nous infiltrer dans les rouages des ceillères idéologiques de l'ennemi sans nuance, pour contrecarrer les démarches tendant à percer dans les rangs. La majorité cherche à opposer farouchement une résistance à la hauteur de ses moyens pour éviter de sombrer dans le servage d'antan. Le Rwanda moderne ne s'éloigne guère de ce complexe aliénateur de supériorité apparent de la minorité et de ce complexe d'infériorité réel de la majorité par lesquels le fractionnalisme profite aux minorités solidaires et agissantes. La scission n'a de profit qu'à ceux qui sont d'avance unis et forts. Mais le monopole serait-il délibéré ou s'expliquerait-il par la fuite des responsabilités ou le choix des professions ?

« L'enseignement est un secteur clé dans le développement d'une nation. Autrefois, quand un voisin avait plus d'enfants que toi, il avait la force et la marge de te dominer. Aujourd'hui encore, plus l'on a des cadres formés, plus l'on occupe une place stratégique pour improviser et s'imposer....

« Sans qu'on s'en rende réellement compte, l'ennemi marque ses points dans le panier. Sa patience est très grande, d'ailleurs subtile. L'ennemi gagne du terrain et s'infiltré sans cesse dans les rouages de la vie nationale. Qui a des bourses d'études tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ! Qui des réussites faisant, au sein de chaque promotion, une même catégorie d'étudiants prétendument meilleurs ou doués du seul fait d'appartenir le plus souvent à une même ethnie ! Le combat dans les institutions d'enseignement supérieur risque de tourner à leur faveur. Et si cette marée nous fait encore trop endormir, les chances des enfants issus de la majorité risquent d'en souffrir davantage, pendant un temps préjudiciable dont nous ignorons trop la durée. Quelle crise ! Quelle impasse ! Quelle atmosphère de fournaise !

« L'ennemi est intelligent, assez malin pour nous avoir piégés. Il tend des arcs aux flèches empoisonnées. Il est actif dans tous les secteurs de la vie nationale, sauf là où il n'a pas d'émules, avec de stratégies inouïs et inimaginables. Il est simplement confronté ou conjoncturel en attendant un retournement de la situation. Certes, il est très tôt de parler d'insomnies, seul l'avenir laisse à réfléchir. » (*Kangura Magazine*, mai 1992).

L'obsession des femmes tutsi, de leur prostitution à la « domination » de leur ethnie est encore plus marquée dans ce texte de mars 1993 de *Kangura* :

« Vous dites que Habyarimana vous a opprimés ! Si au moins il l'avait fait ! C'est ce que vous dites aux Blancs afin qu'ils donnent des armes. Vous êtes des as de l'infiltration. Vous méritez une médaille d'or. Pour vous ouvrir les portes, vous n'hésitez pas à utiliser n'importe quel moyen, même le sexe de vos épouses... » (*Kangura* n°36, mai 1992).

« L'histoire du Rwanda est là pour en témoigner. Elle nous dit que les Batutsi ont régné longtemps sur les Bahutu en utilisant les femmes et les vaches. Après leur éviction du pouvoir en 1959, les Batutsi ont encore utilisé les femmes et l'argent pour ramener les Bahutu dans le servage. La Première République a sû se défendre grâce à feu Grégoire KAYIBANDA qui connaissait très bien la malice du Mututsi. La Deuxième République est tombée dès sa naissance dans le piège des Inyenzi-ntutsi. Les Batutsi ont fermé les yeux des Bahutu, surtout de ceux qui jouaient un rôle au gouvernement, ils les ont distraits dans la "paix" et l'"unité" auxquelles eux-mêmes ne croient pas. Ils leur ont donné leurs femmes "bizungerezi" qui les ont plongés dans une sorte d'ivresse définitive. Pendant que les Bahutu étaient aux travaux communautaires, pendant qu'ils faisaient l'animation, les Batutsi préparaient l'attaque qui les remettra au pouvoir. » (*Kangura* n°40, mars 1993)

Au mois de Juillet 1993, le ton est encore plus véhément envers les femmes de la « race » tutsi :

« C'est avec malice ou par intérêt qu'un Tutsi entretient une relation avec "rubanda nyamwinshi" (umuhutu). Dès qu'un Tutsi veut obtenir quelque chose d'un Hutu, il est prêt à tous les sacrifices et utilise tous les moyens y compris l'argent, ses sœurs ou sa femme. Personne n'ignore comment après leur arrivée au Zaïre certains Tutsi ont donné leurs femmes, appelés leurs sœurs pour les besoins de la cause, à

quelques personnalités politiques. Vivant sous le même toit, le Tutsi continuait à avoir les relations normales avec sa femme. Et quand il y avait des naissances, il naissait non pas un zaïrois comme on aurait dû s'y attendre, mais un Tutsi. Certaines de ces autorités ont découvert cette tromperie. Furieuses, elles ont tué leurs malhonnêtes beaux-frères. Dès qu'un Tutsi a eu ce qu'il voulait d'un Hutu, le Tutsi lui tourne le dos et lui fait tout le mal qu'il veut comme s'ils n'avaient jamais rien eu en commun. Toute personne qui aurait eu une quelconque relation avec un Tutsi, peut essayer de s'en rappeler, il pourrait être le témoin de ce que je suis entrain de vous dire. » (*Kangura* n°46, juillet 1993).

C'est en effet dans le symbole le plus explicite de la relation renouée entre Hutu et Tutsi - le mariage -, que Hassan Ngeze a tenu à situer la source la plus abondante des périls qui menacent l'ethnie hutu. Contre les femmes tutsi dont la beauté et la perversité irrésistible ont ramolli les Hutu et aveuglé les étrangers, Hassan Ngeze et son équipe ont écrit les mots les plus durs. En décembre 1991, Papias Rubera critique ces Hutu que, selon lui, les cuisses des femmes Tutsi maintiennent dans un état de confusion mentale qu'il compare au brouillard :

« Pour prendre le pouvoir, les Batutsi du Rwanda ont fait appel aux Batutsi de toute l'Afrique centrale. Au début de la guerre, certains Bahutu étaient dans le brouillard. Aujourd'hui, il y a des Bahutu qui n'ont pas encore pu se dégager des cuisses des femmes Batutsi. » (*Kangura* n°28, décembre, 1991 sous le titre, "MAINTENANT QUE TOUS LES BAHUTU ONT COMPRIS QUE LA MINORITE EST UNE PROIE DES RAPACES, p.15, par Rubera Papias)

Entre autres manœuvres sournoises, les femmes Tutsi sont accusées d'avoir empêché les différentes missions militaires de la communauté internationale au Rwanda de se dérouler normalement :

« Dans le numéro 41, nous vous avons donné une photographie des agissements de ce groupe, leurs fautes, le comportement indécent des officiers qui devraient faire preuve de dignité. Outre le fait qu'ils travaillent pour les Inkotanyi, nous vous avons dit qu'ils se comportent comme des « Mayi bob », qu'ils sont à longueur de journées dans les cuisses des « ibizungerezi » (femmes libres)... L'amour que les militaires du GOMN portent aux Inkotanyi et aux ibizungerezi n'a d'égal que celui dont Dieu a aimé les hommes au point de leur donner son fils afin qu'ils soient sauvés. L'amour du GOMN pour les Tutsi et les femmes tutsi a fait que le Nigéria leur envoie le Général Opaleye afin qu'il épouse leur fille... Nous avons l'habitude de dire que parmi ceux qui nous gouvernent y compris parmi les chefs militaires, certains se sont trouvés au piège entre les cuisses des ibizungerezi qui les ont endormis. Ca n'est pas arrivé qu'à eux. Le Général Opaleye a été amené par une femme à commettre des fautes dont il ne se rendra compte qu'à sa vieillesse. Commandant d'un groupe neutre, il n'aurait pas dû être le premier à devenir gendre d'un Inyenzi. Il oublie le conflit entre Hutu et Tutsi alors que c'est à cause de ce conflit qu'il y a eu cette guerre. » (*Kangura* n°45, GOMN : le général Opaleye, instrument des Tutsi (juillet 1993).

Les éléments belges de la MINUAR sont également accusés de succomber aux plaisirs de la chair au seul bénéfice de la cause tutsi :

"L'amitié entre les Belges et les Tutsi est très ancienne. Beaucoup parmi eux ont épousé les femmes tutsi de sorte que leur attitude partisane ne devrait étonner personne. La question des Belges à Kigali a été posée au Commandant de la MINUAR, le Général Roméo Dallaire qui a eu du mal à répondre. Il a dit que ces soldats viennent certes de la Belgique mais qu'ils sont sous le commandement des Nations Unies.

Personne ne le conteste. Mais quoi qu'il en soit, le fait de porter des casques bleus ne les empêche pas d'être Belges. le fait d'être dans la MINUAR ne leur a pas enlevé de la tête les idées belges et leur parti pris en faveur de leurs beaux-pères." (*Kangura* n°55, janvier 1994, sous le titre MINUAR-FPR : CEUX QUI SONT UNIS...pp8/9).

La solution préconisée est dans le divorce, celui des ménages mixtes préfigurant celui de la société en général :

« Que la guerre que vous avez déclenchée vous emporte. Quant aux Hutu que vous avez gagnés à votre cause, emmenez-les avec vous dans la tombe ou en Abyssinie. Nous n'avons plus rien à voir avec eux. Pour ceux qui ont des femmes tutsi, c'est le moment de divorcer. Sinon, votre mort viendra de celles que vous couvez toutes les nuits. » (*Kangura* n°36, mai 1992).

II. Hassan Ngeze, la délation et les renseignements généraux :

Au début de la guerre, des milliers de Tutsi et de Hutu dont l'allégeance au pouvoir n'était pas certaine furent arrêtés et jetés en prison. Ils sont accusés de complicité avec les FPR. La délation devient la règle. *Kangura*, dont le directeur vient d'être remis en liberté, ne perd pas de temps et surveille tout le monde, et notamment les Tutsi, à la recherche des complices (ibyitso).

L'icyitso désigne désormais l'ennemi par excellence de la nation. Hassan Ngeze s'investit dans sa recherche, s'adjugeant la mission de suppléer à la défaillance des services de renseignements généraux, des services de l'armée, de la police et de l'administration qui n'ont pas été capables d'empêcher l'attaque des Inkotanyi et continuent à laisser faire leurs complices à l'intérieur du pays. La thèse d'Hassan Ngeze, telle qu'elle est développée dans son journal, est que les inkotanyi ont infiltré le pays de part en part, qu'ils sont dans chaque famille et sur chaque colline et qu'ils ont noyauté l'administration et l'ensemble des services chargés d'assurer la sécurité du territoire et des populations.

Dans les colonnes de son journal, Hassan Ngeze étale des listes de complices, de familles dont les enfants ont rejoint les rangs des Inkotanyi. Si toutes les dénonciations ne débouchent pas sur les arrestations ou sur les lynchages, elles ont été sources d'une profonde angoisse. Ceux qui ont connu cette période de chasse à l'homme en parlent encore avec terreur :

« Ngeze était devenu un homme important. Il était bien habillé et avait sa propre voiture. Il avait un kiosque sur la place du grand marché de la ville de Gisenyi. Tout le monde le craignait. On changeait de trottoir pour éviter de le croiser. Les Tutsi ne lisaient pas *Kangura*, on savait qu'il était plein d'insanités contre nous. Mon mari l'a rencontré un jour à l'enterrement d'un fils d'un homme important de Gisenyi, le fils de M. Wellars Banzi. Mon mari était dans la voiture d'un ami Hutu. Dès que Ngeze l'a aperçu, il cria au propriétaire de la voiture en lui demandant pourquoi il transportait ce serpent. A l'adresse de mon mari, Ngeze cria : je ne sais pas pourquoi tu as été épargné par le passé, mais cette fois-ci tu ne nous échapperas pas. » (Madame Setako, interview réalisée à Paris par Marcel Kabanda, octobre 2001)

Hassan Ngeze ne se contente pas d'agir comme un simple indicateur. Il critique les hommes des renseignements généraux, les services de la justice, les accusant de mollesse et de corruption. *Kangura* pointe du doigt l'incompétence, voire la trahison des services normalement chargés de la surveillance des catégories susceptibles d'accorder aide à l'agresseur :

« 1. Le peuple se demande si toute l'information sur la situation quotidienne du Rwanda parvient au président de la République...

2. Il (le peuple) vous prie de vérifier si le dernier service n'étouffe pas l'information qu'il est chargé de transmettre au Président de la République ou s'il ne l'édulcore pas au point que le président ne sait jamais ce qui se passe dans le pays. (...)

4. Le peuple se demande pourquoi les agents de la douane de Gisenyi n'ont pas encore été changés (remplacés ou mutés), ou pour quelle raison on ne leur a pas encore demandé ce qu'ils savent sur l'introduction des armes qui ont été découvertes chez KAJEGUHAKWA...

5. Le peuple se demande si le piège que les Inkotanyi nous ont tendu en nous envoyant des femmes-espions n'a pas touché les services de renseignement. Il vous demande de vérifier si aucune de ses femmes n'a tenté de vous soutirer les secrets du pays....

6. Le peuple nourrit beaucoup d'inquiétude au sujet de la fameuse commission chargée de faire le tri des complices des inkotanyi... (...)

10. Le peuple souhaite qu'une enquête soit menée parmi les collaborateurs immédiats du Président de la République afin qu'il sache s'il n'y a pas un complice des Inkotanyi, seulement, faites-le avec beaucoup d'intelligence et de perspicacité, et si vous

estimez que la chose est difficile, faites appel aux Français car il est avéré que ce sont de véritables amis.

11. Avant de changer la carte d'identité, le peuple souhaite que vous fassiez une enquête sur ceux qui "se seraient prêtés une identité ethnique" (ceux qui ont déclaré appartenir à une ethnie que n'est pas la leur), vérifiez surtout s'il n'y en a pas parmi les proches collaborateurs du président de la République. Si vous l'y trouvez, essayez de savoir pourquoi il a préféré se cacher, et pourquoi il a voulu être une espèce à deux têtes (Ikirimirahabiri)...(...)

14. Le peuple souhaite que vous meniez une enquête sur tous ceux qui ont intégré les forces armées après 1988. Et même parmi tous les fonctionnaires à tous les niveaux recrutés après cette date...

15. Les Rwandais demandent que vous fassiez une enquête sur les grands séminaristes qui étaient à la paroisse de Rambura avant l'invasion de notre pays par les Inkotanyi. Ils sont arrivés en provenance de l'Uganda. Ces grands séminaristes ont été amenés là par qui ? Comment sont-ils partis ? On veut des explications qui pourraient aider le pays...

Le peuple souhaite que vous fassiez une enquête sur les origines de Marc RUGENERA pressenti pour diriger la banque de Kigali (BK), vous devriez savoir pourquoi il a quitté la Banque Rwandaise de Développement (BRD), intéressez-vous au fonctionnement de la société SICA et de tous ses associés, examinez ses relations avec la personne qui a volé les 47 millions de la BK, selon la rumeur en effet, ils seraient liés par certaines affaires. » .(*Kangura* n°6, décembre 1990).

Sous le couvert du métier de journaliste, Hassan Ngeze traque les familles tutsi, dénonce dans les colonnes de son journal ce qu'il appelle leur collaboration avec le FPR, livre les noms de recruteurs, de collecteurs de fonds et de familles qui laissent partir leurs enfants. Il faut souligner que Hassan Ngeze n'a jamais apporté les preuves de ses accusations, mais il a pu quand même faire envoyer des personnes en prison, *Kangura* a délibérément fait basculer la vie des Tutsi dans l'incertitude et l'insécurité :

« Honorables chargés des services de renseignement, cette lettre que nous vous adressons contient ce qui se raconte dans le pays. Notre objectif est que vous la lisiez avec attention afin d'en dégager ce qui peut aider notre pays en ces moments difficiles. Honorables chargés des services de renseignement, les personnes citées dans ce genre de correspondance ne sont pas forcément coupables de complicité avec les Inkotanyi ou d'autres manquements à la loi. Dans beaucoup de cas, nous tenons ces noms des populations qui ne souhaitent que de vivre en paix. Nous vous les communiquons parce que vous avez le pouvoir de les convoquer, de leur demander leur avis sur ce que se dit à leur sujet.... Le peuple se demande pourquoi les familles qui ont envoyé leurs enfants grossir les rangs des Inkotanyi qui attaquent le Rwanda, ne sont pas arrêtées et interrogées sur leur complicité avec les Inkotanyi ? Pour nous la meilleure façon de connaître ces familles serait de demander aux chefs des cellules un rapport sur les jeunes qui ont disparu depuis 1988. Il faut que le peuple soit averti de l'opération, tous

les chefs de cellule ne méritent pas qu'on leur fasse confiance. N'oubliez pas que RWIGARA avait embauché des jeunes dans son usine S.M. Personne ne sait où sont allés ces jeunes. Et pourtant leurs parents sont au Rwanda et cela s'est passé en 1989. Le peuple souhaite qu'une enquête soit menée auprès des femmes qui habitent à Nyamirambo et à Nyakabanda. Ces femmes habitent ensemble tandis que leurs maris sont en prison avec les Inkotanyi. Un grand officier aurait pris l'initiative de leur apporter de quoi manger. Le peuple souhaite qu'une enquête soit faite sur un officier du grade de commandant qui a déjà assassiné plusieurs personnes en utilisant de vieilles houes, cherchez pourquoi à savoir ce qui l'incite à le faire. » (*Kangura* n°11, mars 1991).

Vis-à-vis des complices, Hassan Ngeze, dans les articles de son périodique *Kangura*, préconisait de ne pas recourir aux solutions normales de la police et du système judiciaire. Encourageant la délation généralisée et, sous le prétexte des nécessités de la guerre, proposait des lynchages au lieu des emprisonnements qui impliquent des procès et qui, faute de temps et d'hommes pour conduire l'instruction, débouchent sur les libérations :

« Voici comment je crois que la loi devrait être appliquée depuis le 1er octobre 1990 :

Cette commission présidée par NKUBITO qui ne sait rien des affaires militaires devrait être remplacée par un tribunal militaire constitué par des militaires qui eux en savent assez sur les conditions et les contraintes de la guerre. Tout accusé contre lequel des preuves claires seraient apportées devrait être immédiatement condamné, je pense ensuite que la peine réservée à celui qui a trahi sa patrie n'est autre que la mort et aussitôt....

- Si tu demandes à quelqu'un de montrer ses papiers d'identité et qu'il répond : "Je les ai perdus" ; si tu lui demandes quelle est sa commune et qu'il répond : "Nyamabuye", tu lui dis : "quelle est ta préfecture?" et qu'il te répond que c'est "Kigali" et qu'il ne peut rien te dire d'autre, tu comprends qu'on n'a pas besoin de preuves supplémentaires pour conclure que cette personne n'est pas un habitant du Rwanda et qu'il ne reste qu'à le condamner.

- Un autre exemple : quelqu'un passe toute la nuit à tirer chez-lui, ses voisins le disent, il est arrêté et il avoue, tu comprends qu'il mérite d'être jugé et condamné sur le champ.

- Si on attend plusieurs jours avant de le faire comparaître, il dira simplement qu'il a entendu depuis sa maison des tirs, qu'il a failli lui-même en être victime mais qu'il ne sait pas qui a tiré, si on lui dit : "Tu as avoué", il répondra : "J'ai accepté par contrainte". Il sera jugé innocent.

Bref, les procédures judiciaires en temps de paix ne conviennent pas en temps de guerre. » (*Kangura* n°6, décembre 1990)

Ragots, propos de cafés, rumeur de la rue alimentent le journal d'Hassan Ngeze comme ils fourniront la trame journalistique de la *RTL* plus tard :

« Les complices de Ruhengeri nous ont donné une leçon, nous devrions comprendre davantage que si nous persévérons dans l'insouciance les complices des Inkotanyi vont nous exterminer...

...avant que je n'arrive dans le centre de la ville de Ruhengeri, j'ai rencontré l'adjudant SUKIRANYA qui dirige la prison de Ruhengeri. Il m' a raconté comment nous avons d'abord été attaqués par des complices bien placés mais qui ont toujours su se cacher parmi les autres. Il m' a affirmé que les armes utilisées par les Inkotanyi étaient à Ruhengeri depuis longtemps.

Bref les armes utilisées à Ruhengeri avaient été déposées depuis longtemps dans les maisons des complices ou dans des endroits qu'ils étaient seuls à connaître. Mais ce qui nous a le plus affligé, c'est que certains quartiers de la ville, ce sont uniquement les Hutu qui ont pris la fuite tandis qu'une partie des Tutsi sont restés. Difficile de savoir si c'est parce qu'ils sont plus courageux que les Hutu ou si c'est parce qu'ils étaient assurés de la bonté des Inkotanyi à leur égard. (...) Il a été également établi que la ville de Gisenyi devait être prise la même la nuit.

Ici nous nous demandons si ce sont les mêmes qui devaient attaquer Ruhengeri et Gisenyi..A Gisenyi, beaucoup connaissent les armes avec lesquelles devait être attaquée la ville, mais ce sont les complices qui savent où elles sont entreposées. Ces complices n'ont pas encore été arrêtés. Je vous ai dit personnellement que des armes étaient visibles chez KAJEGUHAKWA. Tout le monde sait que ces armes n'ont pas encore été saisies. Les complices n'ont pas encore avoué. Où se trouvent maintenant ces armes ? Quand est-ce qu'on commencera à les utiliser pour tirer sur nous ? (...).

Ce que m'inspire l'attaque de la ville de Ruhengeri :

Elle a été rendue possible par des complices chez lesquels aucune fouille n'a jamais été effectuée et qui font partie des cadres civils et militaires de Ruhengeri.

Aussi, cette attaque devrait encourager les hommes de valeur (il y en a encore) à entreprendre la fouille systématique des domiciles de toute personne soupçonnée de complicité, quel que soit son rang dans la hiérarchie politico-administrative.

Pour certaines personnes nous savons avec certitudes qu'ils ont commencé à tirer bien avant les Inkotanyi. Je citerais le nom de Sylvère qui travaille au BIT dans la ville de Ruhengeri et qui avait effectué une mission à l'étranger avant le 1/10/90.

- professeur KABEJA Thomas, de Nyakinama,

- Une burundaise qui travaille dans le projet APA. Elle a été arrêtée puis relâchée alors que c'est elle qui devait empoisonner l'eau de l'Electrogaz Ruhengeri.

- Une femme tutsi qui travaille au tribunal de Première Instance de Ruhengeri qui s'est moquée de nous en nous demandant pourquoi nous fuyions alors qu'on ne nous avait encore rien fait.

Le plus triste est que quand nous dénonçons les complices, les autorités manipulées par les Tutsi qui affirment qu'il n'y a pas de problèmes alors que eux savent bien ce qu'ils font. Et alors, lorsqu'on fait une fouille chez quelqu'un et qu'on découvre chez lui quelque chose de compromettant, on dit : mettez le en prison!!!

Nos souhaits :

- Qu'on nous donne des agents qui peuvent fouiller comme il faut et que nous ayons un mot à dire sur les complices. (...)

- Qu'on nous fouille tous, qu'on nous débarrasse de ceux qui sont convaincus de traîtres de la nation.

- Nous sommes en temps de guerre, pourquoi les ennemis du pays ne sont -ils pas fusillés afin que les Inkotanyi laissent le peuple en paix, étant donné

qu'ils sont venus à Ruhengeri sous le prétexte de libérer leurs frères.»
(*Kangura* n°9, janvier 1991).

Très vite, le périodique d'Hassan Ngeze est passé de la dénonciation nominale à la dénonciation catégorielle, visant l'ethnie tutsi en tant que telle, « inyoko ntutsi », (littéralement la race tutsi). Parallèlement, comme si l'action des services de sécurité, la police, la gendarmerie ne suffisaient pas pour faire face au péril que cette catégorie représente, Hassan Ngeze prend la responsabilité d'appeler l'ensemble des Hutu à régler la question :

« Dans la rue, les Tutsi sont devenus terribles, celui qui ne fera pas attention se fera lyncher par eux. Quand ils croisent un Hutu, ils gonflent les mâchoires, et quand ils le trouvent dans un bar, ils ouvrent de grands yeux et si par erreur il ose les approcher, il s'entend dire qu'on ne mélange pas les chèvres et les moutons. Ici on peut se demander qui est la chèvre et qui est le mouton. Que Gahutu sache qu'il a vaincu l'ennemi mais que celui-ci peut toujours revenir à la charge à la manière d'un arbre que l'on coupe et repousse avec le retour des pluies. Il faut demeurer éveillé et surveiller attentivement les repousses afin de pouvoir les arracher à temps.

Sachons que cet arbre a ses racines ici chez nous. Nous devons constamment les surveiller sinon nos enfants ne sauront pas affronter cet arbre.

Nous savons tous que beaucoup de Tutsi sont malheureux parce que leurs frères ont perdu la guerre, ils affirment d'ailleurs que la guerre n'est pas finie. Je ne dirai pas qu'ils ont raison, mais les habitudes monarchiques ne se perdent pas aussi facilement, renseignez-vous, vous vous rendrez compte que le servage [guhaka] est un élément permanent du sang de ceux qui le pratiquent. Je ne comprends alors pas comment un monarchiste peut participer au gouvernement de la République qu'il n'appuie pas et travailler avec conscience ? Au lieu de travailler dans l'intérêt de cette République qu'il n'admet pas, il fera tout pour déstabiliser afin de donner des arguments à leurs frères. Je dis ceci pour plusieurs raisons. Cette ethnie n'apprécie pas qu'on leur attribue des postes. Et pour cause, ce sont des gens qui ont perdu et on leur demande de travailler pour une République qu'ils combattent. Ils veulent une monarchie. Qu'ils attendent qu'elle soit restaurée, à ce moment ils pourront gouverner, mais puisqu'ils n'y sont pas parvenus, il faut qu'ils acceptent le commandement des Hutu et ceux-ci ne leur feront aucune injustice. Je crois que s'ils étaient mis à leur véritable place, leur arrogance diminuerait.

Les temps que nous vivons nous démontrent que les Inyenzi (frères des Tutsi) sont une ethnie qui ne supporte pas Gahutu au Rwanda, et il est de plus en plus évident que cette guerre n'est pas près de s'achever. Les jeunes de 18 ans ne croyaient pas leurs parents lorsqu'ils leur parlaient de la méchanceté des Inyenzi, ils croyaient que leur récit était exagéré. Aujourd'hui, même les enfants de l'école maternelle savent ce que sont les Inyenzi. Lui, il sait en plus que les Inkotanyi sont des Tutsi. Il sera difficile de leur enlever cela de la tête. Ce qui fait le plus peur est que les jeunes tutsi qui entendaient parler des attaques des Inyenzi avaient du mal à se l'imaginer. Maintenant, ils ont vu comment leurs frères traitent les Hutu, ils ont vu ce qu'il faut faire de Gahutu quand leur temps sera venu, certainement qu'ils sont aujourd'hui entrain de chercher l'occasion d'exterminer nos frères. Tout cela nous impose de chercher un parti qui nous défend et qui le peut sans nous diviser.

Dans l'immédiat et pour quelques temps encore, les Hutu sont en colère à cause des leurs ou de leurs voisins tombés sur le champ de bataille et de leurs efforts de développement anéantis par la guerre des Inyenzi, vu le ressentiment que les Tutsi nourrissent à l'égard des Hutu, un Tutsi ne devrait pas entrer dans le parti des Hutu car ceux-ci n'auraient aucune confiance en lui et qu'ils n'auront jamais les mêmes objectifs. Depuis que la guerre a commencé, les Hutu et les Tutsi ont une autre image. (Kangura n°16, mai 1991).

III. Les mots de la mort et de l'impunité

Notre but ici est de démontrer le rôle de Hassan Ngeze et de son journal *Kangura* dans les meurtres qui ont précédé le génocide. Comme nous le verrons cependant, les appels aux meurtres publiés dans les colonnes du journal *Kangura* et les efforts de maquiller ou de nier les crimes en vue d'assurer l'impunité aux criminels sont, comme les autres articles hostiles aux Tutsi cités ci-dessus fondés sur la haine et la délation.

Kangura était un journal de la haine. La publication des *Dix commandements des Bahutu*, la stigmatisation des Tutsi décrits comme des êtres foncièrement cruels, sanguinaires à souhait, malicieux comme des serpents, menteurs, ingrats, dominateurs et méprisants,... sont un argumentaire organisé, délibérément diffusé dans le but de provoquer la peur, la méfiance et la haine. Mais Hassan Ngeze ne s'est pas limité à déverser dans son périodique des discours haineux à l'encontre des Tutsi. A plusieurs occasions, il a participé directement à des campagnes de persécution et de meurtre visant les Tutsi sans distinction en les accusant de complicité avec le FPR

1. Des appels publics aux massacres : le cas du Bugesera, mars 1992 :

Dans un numéro publié en décembre 1991, *Kangura* accuse les Tutsi du Bugesera d'alliance effective avec les Inkotanyi. Il livre une liste de 122 noms sur laquelle on peut lire ceux de jeunes de la commune Kanzenze qui auraient rejoint les Inkotanyi. La liste mentionne également les noms des parents (mère et père, le nom de la cellule de résidence (pp.3-6). Au début de l'année 1992, *Kangura* multiplie les charges contre les Tutsi du Bugesera. Dans une propagande en miroir très insistante, le journal *Kangura* accuse les Tutsi de cette région de préparer le massacre des Hutu. Contre eux, il appelle ouvertement à une guerre sanglante. Dès novembre 1991, dans un article au titre sans ambiguïté, *Soyons prêts à verser notre sang mais combattre le règne des Tutsi*, *Kangura* appelle ouvertement au massacre ou à l'extermination des Tutsi :

Dirigeants du PL, nous avons découvert vos plans. Vous voulez provoquer des déchirements dans le pays dans l'espoir que lorsque les Hutu vont se jeter sur les Tutsi et les dépecer, les inyenzi en profiteront pour entrer dans le pays et s'en emparer. Mais si les Inyenzi entrent dans le pays après votre mort, qu'aurez-vous gagné? Vous voulez, semble-t-il, vous offrir en sacrifice. Allez-y, immolez-vous, que vous dirais-je? Pourquoi ne pouvez-vous pas voir un peu plus loin? Et si vous provoquiez un conflit dans lequel vous vous feriez « macheter » sans que pourtant les inyenzi puissent pour autant entrer dans le pays?...Vous avez déjà oublié ce qui s'est passé à Ngororero?...

Vous venez de déclencher une guerre qui consiste à brûler les Hutu, nous venons la soutenir. Vous nous avez demandé le sang, nous allons vous le donner! Hutu, partout où vous êtes, levez-vous, combattons les inyenzi où qu'ils soient." (*Kangura* n°29, janvier 1992, Soyons prêts à verser notre sang, pp.13/14).

Enfin deux éléments méritent d'être ici mentionnés :

- 1) il est important de souligner que le tract de Nairobi diffusé la veille des massacres du Bugesera sur les antennes de Radio-Rwanda et qui est généralement considéré comme considéré comme l'étincelle à l'origine de l'incendie, fut également publié dans un numéro du journal *Kangura*.
- 2) plusieurs témoins affirment que Ngeze a été aperçu dans le Bugesera avant les massacres. Il y distribuait des tracts appelant à la violence.

2. Revendication de l'impunité pour les criminels :

a) Les massacres du Bugesera

Au sujet des massacres du Bugesera, le journal de Ngeze ne s'est fondé uniquement sur l'accusation de crimes en préparation. *Kangura* a appelé à verser le sang des Tutsi du Bugesera en raison des crimes qu'ils étaient supposés avoir déjà perpétré, une affirmation qui justifie les projets de meurtres. Mais pour donner une garantie supplémentaire d'impunité à ceux qui prendront part à leur exécution sur le terrain, Ngeze rejette d'avance toute éventuelle protestation, dénonciation et condamnation lorsque sera mise en pratique la violence qu'il déchaîne contre les Tutsi du Bugesera :

“Les Tutsi du PL doivent cesser de mentir en disant qu'ils sont alliés au MDR parce que jusqu'à ce jour, tous les actes de destructions des biens et de crimes ont été commis par les armées du PL depuis leur base du Bugesera. Il est franchement urgent que le gouvernement du Rwanda mette fin à ces actes criminels des Batutsi qui veulent exterminer les Hutu. S'il ne peut pas, qu'il ne s'étonne pas de voir les Hutu organiser des manifestations en vue de défendre leurs biens et leurs frères que les Tutsi veulent exterminer. Si dans les moments difficiles les Batutsi peuvent se réfugier au Burundi, en Uganda, en Tanzanie ou au Zaïre, où iraient les Hutu dans la mesure où ce sont eux [les Tutsi] qui font la loi dans tous ces pays. J'espère que le jour où nous ferons les

manifestations, les missions diplomatiques et Amnesty International ne se lèveront pas pour dire que les Tutsi sont de victimes innocentes alors qu'elles ne disent rien de leurs provocations." (Kangura n°30, janvier 1992).

Une religieuse italienne, Antonio Locatelli, qui vivait au Bugesera au moment des massacres dénonça leur caractère organisé sur les antennes de Radio France. Elle fut assassinée.

b) Le massacre des Bagogwe :

« Tout Rwandais qui se respecte sais comment et où traquer l'ennemi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Jamais personne parmi les Rwandais digne de ce nom n'oubliera les métamorphoses des INYENZI pour les assimiler à des hommes de foi malgré les apparences trompeuses, tant que durera le fanatisme nazi de ceux qui veulent reconquérir le pouvoir par les armes, la perfidie et autres mesquineries mondaines. La leçon vient d'être donnée par ce brave paysan capturé à son domicile à Kinigi en Préfecture de Ruhengeri par les Inyenzi le 22 octobre 1991 avant de s'évader au cours de la retraite des caméléons.

Comment en effet s'imaginer qu'un voisin avec qui vous avez toujours tout partagé se faufile (sic) dans les rangs de ceux qui viennent nous exterminer ? Le témoignage qu'il nous a apporté et selon lequel les BAGOGWE dont un certain MBONEZA portés disparus sont bel et bien dans les rangs des agresseurs INYENZI-INKOTANYI est un coup fantastique asséné aux propagandistes du FPR acharnés : TRIBUN DU PEUPLE, RWANDA RUSHYA, KIBERINKA, UMURANGI, les partis PL, PSD, etc...face à eux le peuple est uni.

LA FETE DES MORTS OU LA TOUSSAINT

Les traîtres, on en trouve partout. A Ruhengeri d'où est originaire le fameux MBONEZA comme ses autres parentées auxquelles les INYENZI ne cessent de dédier des chansons sur la radio-Muhabura émettant de Kabare en Ouganda ; en Préfecture de Gisenyi où ils posent des mines avant de se dissimuler dans la population ou alors de se replier dans la forêt et rentrer en Ouganda ; en d'autres Préfectures notamment à Kigali où les propagandistes, agents secrets et hommes de troupes sont soit en activité à travers les journaux et les partis politiques, soit en hibernation en attendant un signal pour déclencher leur mauvais sort.

Ces dits BAGOGWE ou FALACHA de KIGALI ont cependant intérêt à se convertir à une vie civilisée des autres Rwandais pacifiques avant qu'il ne soit trop tard pour eux. A 90%, ils ont déjà été repérés, n'eut été la tolérance exagérée de ceux qui espèrent un jour le triomphe du bon sens et de la raison. Le 31 octobre c'est la fête de RWIGEMA, mort comme les morts, tandis que le lendemain c'est LA TOUSSAINT. A eux de choisir leur tour, à ceci près : attendre la résurrection à la MBONEZIENNE."(Kangura n°24, novembre 1991, "AUCUN MASSACRE DE BAGOGWE NI KINIGI NI AILLEURS DANS LE NORD DU RWANDA." P.19, par un lecteur de Kangura de Kinigi-Ruhengeri).

c) Au sujet des massacres commis dans le Mutara :

« Quant aux mensonges aujourd'hui colportés par les Tutsi appuyés par les journaux cités ci-haut et selon lesquels les Tutsi de Murambi auraient été exterminés, il n'en est rien. La cause, c'est eux les Tutsi. Le 6 novembre 91, les Tutsi de la cellule Impanzi de la commune Murambi ont tenu une réunion et ont décidé que, cette nuit, tous les Tutsi allaient se mettre à crier ; les Hutu venant au secours, les Tutsi devaient en profiter pour faire irruption dans leurs familles, égorger les enfants et les femmes. Cette nouvelle a fait le tour du secteur et est parvenue aux oreilles des Hutu. Telle est la cause qui a déclenché les troubles que Nkuliyingoma et Kameya André - des Tutsi extrémistes - ont amplifiés et répandus dans les ambassades et dans les journaux pro-Inkotanyi en accusant GATETE d'être entrain d'exterminer les Tutsi de Murambi." (Kangura n°27, décembre 1991, "Un mauvais piège : le complot déjoué des Tutsi de la commune de Murambi, par Shyaka Georges, pp.12/13).

Conclusion

Dans l'histoire de la presse libre au Rwanda, l'apparition de Hassan Ngeze et de son porte-voix *Kangura* a représenté une étape particulière. Fondé en mai 1990, ce journal a été le premier à se servir de la liberté de la presse pour défendre ouvertement le pouvoir en place, prêcher la haine et appeler à la répression des adversaires, des opposants. Ceux qui l'ont connu se souviennent d'un jeune homme sans histoire élevé par sa mère dans une banlieue de la petite ville de Gisenyi au Nord-Ouest du Rwanda. Les témoins n'évoquent jamais « Ngeze écolier ». Mme Setako, rescapée du génocide de Gisenyi a gardé en sa mémoire trois images de Hassan Ngeze. Elle se souvient de « Ngeze enfant » qu'elle a souvent vu dans l'atelier de réparation de chaussures de son grand père. Elle se rappelle de l'adolescent qui passait de maison en maison à la recherche de vieux journaux européens, *Jeune Afrique* notamment. Cette image correspond fort probablement à l'époque où Hassan Ngeze débutait dans le métier de journalisme. Enfin, elle se souvient de la métamorphose de Hassan Ngeze entre 1990 et 1994 : « Le jeune homme jusque là effacé s'était mué en un grand tribun aux discours violents et effrayants et en un chef de bande entraînant d'autres jeunes dans des réunions secrètes dont ils revenaient chaque jour davantage excités. » (Interview de Mme Setako par Marcel Kabanda, Paris, octobre 2001). Le seul fait de la guerre ne saurait expliquer un si profond retournement d'un homme.

Les capacités intellectuelles, financières et les réseaux sociaux de Hassan Ngeze ne lui conféraient pas les moyens d'exprimer aussi clairement, de diffuser aussi durablement, d'afficher aussi publiquement et impunément les positions d'une telle violence. Hassan Ngeze est selon toute vraisemblance le paravent d'un système de parrainage occulte et d'hommes de main. La rédaction de *Kangura*, sa longévité et sa régularité ont été assurées par des hommes bien placés, disposant d'une bonne formation intellectuelle et de ressources financières suffisantes. A cet égard, Ngeze et *Kangura* sont la preuve même

d'un effort de cibler les Tutsi, organise par d'hommes importants, en marge de la guerre entre les Forces armées rwandaises et les rebelles du FPR. Cependant, en assumant juridiquement et politiquement le rôle de directeur du périodique *Kangura*, Hassan Ngeze prenait la responsabilité de tout ce qui était publié par ce périodique. Le rapport de la commission d'enquête du sénat belge et celui de la mission d'information du parlement français montrent que les appels à la haine du périodique dirigé par Hassan Ngeze ont très tôt inquiété les chancelleries.

Dans sa déposition devant la mission d'information de l'Assemblée nationale française, l'ancien ambassadeur de la France à Kigali Georges Martre rapporte sa préoccupation des appels à la violence de *Kangura* dès octobre 1990. Selon le rapport de la mission d'information parlementaire française,

« L'ambassadeur de France à Kigali Georges Martre a également souligné les risques de violences ethniques. Il adresse le 15 octobre 1990, au Quai d'Orsay et au Chef d'état-major particulier du président de la République, l'amiral Jacques Lanxade, le télégramme suivant : « La population rwandaise d'origine tutsie pense que le coup de main militaire a échoué dans ses prolongements psychologiques... Elle compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide. »

Le 17 décembre 1990, il indique « la radicalisation du conflit ethnique ne peut que s'accroître. Le journal *Kangura*, organe des extrémistes hutu, vient de publier une livraison qui ressuscite les haines ancestrales contre la féodalité tutsie : les « commandements hutus ». (Source : rapport de la mission d'information parlementaire française, tome I, pp.134-135).

Comme le soulignait l'ambassadeur de France dès 1990, le projet du génocide a été formé très tôt. Hassan Ngeze l'a porté, popularisé, banalisé, dans *Kangura*, mettant les Hutu appartenant aux élites urbaines en conditionnement pour l'accomplir ou le laisser s'accomplir. Pour que les Tutsi ne puissent « échapper au génocide » comme l'expliquait avec perspicacité l'ambassadeur Georges Martre.

7. Le basculement de *Radio-Rwanda* dans l'extrémisme

KO224558

L'influence du lobby extrémiste et régionaliste sur les médias publics et privés au Rwanda va devenir de plus en plus importante à partir de décembre 1991. Le basculement de *Radio-Rwanda* dans l'extrémisme coïncide avec l'arrivée à la direction de l'Office rwandais d'information (Orinfor) - alors un véritable ministère de l'Information, comme le soulignera le périodique *Kangura* - de Ferdinand Nahimana.

Le rôle spécifique des médias extrémistes ressort mieux si on se rappelle l'existence à la même époque de médias gouvernementaux et de médias d'opposition qui généralement adoptent un ton différent et dénoncent d'autres périls. Il convient donc d'identifier ces deux secteurs entre 1990 et 1993 : le fonctionnement de l'Orinfor (Office rwandais d'information), de la presse gouvernementale et de la radio nationale d'une part, le développement et des périodiques de l'opposition démocratique d'autre part.

Nous analyserons ici comment des lobbys extrémistes ont essayé de contrôler les médias officiels et d'intimider les organes d'opposition. Nous nous intéresserons de ce point de vue non seulement aux positions de *Kangura* et des autres journaux extrémistes, mais aussi aux autres groupements plus ou moins liés à ce qui a été appelé l'akazu, à savoir le parti CDR (Coalition pour la défense de la République) créé en mars 1992 ou le groupe Amasasu au sein de l'armée. enfin nous chercherons à apprécier le rôle personnel joué de ce point de vue par les trois personnes inculpées dans le « procès des médias », Hassan Ngeze, Ferdinand Nahimana et Jean-Bosco Barayagwiza. Rappelons que ce dernier est un des membres fondateurs de la CDR et un de ses porte parole les plus actifs à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda, en liaison avec Jean Barahinyura Shyirambere, basé à Francfort. Notons aussi que la CDR contrôle le comité de rédaction de *Kangura* et que Jean-Bosco Barayagwiza deviendra membre du comité d'initiative de la RTL. M.

A la fin du mois de décembre 1990, la presse gouvernementale est fermement reprise en mains dès la nomination de Ferdinand Nahimana comme directeur de l'Orinfor. Il recrute ou promeut aussitôt des journalistes qui partagent ses convictions et son origine régionale.

En ce qui concerne la presse d'opposition, il est utile de relever à la même période les menaces adressées à des journalistes non seulement dans les organes extrémistes, mais dans des tracts et par d'autres procédés. Nous pensons notamment au cas d'André Kameya, directeur de *Rwanda Rushya*, menacé de mort. Ou au cas de Boniface Ntawuyirushintege, rédacteur en chef du journal *Umurangi*, torturé par le capitaine Pascal Simbikangwa. Ces menaces, mauvais traitements et mesures de harcèlement visant les journalistes qui récuse la logique de la haine sont d'ailleurs décrites dans les journaux d'opposition.

En seize mois (décembre 1990 - avril 1992), à l'époque où l'Orinfor, dont dépend la radio nationale, est dirigée par Ferdinand Nahimana, *Radio-Rwanda* se transforme en une véritable « machine de guerre » idéologique et raciste dont les appels à la haine et à la violence préfigurent les méthodes de la *RTL*. Le contraste avec la période précédente est d'autant plus spectaculaire que, jusqu'à la fin des années 80, *Radio-Rwanda* n'est qu'un média officiel parmi d'autres, voué à la glorification du chef de l'Etat et de son œuvre. Le bulletin d'information radiodiffusé est toujours précédé de « morceaux choisis » d'un discours présidentiel. *Radio-Rwanda* émet de 5 à 8 heures du matin, puis de 11 à 23 heures. Selon le chef de l'Etat, le journaliste rwandais de la presse officielle est « la fidèle courroie de transmission entre les dirigeants et les dirigés (et) doit se considérer au même titre que les autres agents de l'Etat ».

En 1990, Christophe Mfizi, directeur de *Radio-Rwanda*, suscite une méfiance croissante du régime, et lui-même prend ses distances avec l'akazu. Défendant l'idée du pluralisme des médias, Mfizi est accusé par les hommes de l'akazu de vouloir « imposer au Rwanda une presse à la française » (Source : *Les médias du génocide*, op.cité, pages 48-49). Le directeur de *Radio-Rwanda* est-il capable d'accepter et de traduire le durcissement du régime ? L'entourage du président de la République le presse de limoger Christophe Mfizi. C'est le moment que choisit le mensuel *Kangura* pour intervenir publiquement dans le débat, sous la forme de deux contributions. La première émane visiblement d'un intellectuel :

« Intellectuels Rwandais, prenez courage, aidez le président à défendre la patrie. Je crois que le silence des intellectuels rwandais sur la guerre d'octobre - novembre 1990 devient de plus en plus flagrante et peut-être complice comme elle l'a été sur la problématique paysanne depuis trente ans (...).

« Jusqu'à quand continuerons-nous à compter sur la seule aide extérieure même en cas de nécessité d'auto-organisation ? Le peuple commence à désavouer l'entourage du Président qui a créé autour de lui un rideau de fer. Les Inkotanyi ont des porte-parole, les Batutsi ont droit de se plaindre partout et trouver audience internationale auprès des occidentaux à telle enseigne qu'en Belgique il y a une nouvelle race à côté des Wallons et Flamands. (...) Les Bahutu eux n'ont même pas droit d'avouer qu'ils sont Hutu, et qu'ils sont menacés. Intellectuels Rwandais, ne restez pas marginaux de la politique actuelle rwandaise qui doit être paysanne et donc défendre les acquis de 1959 et 1973. Ne laissez pas tout le boulot au Président de la République Rwandaise et son Conseil National de Développement qui ont plusieurs contraintes et ont droit aussi à la fatigue. » (Source : *Kangura* n°5, novembre 1990).

Kangura publie le mois suivant un courrier d'un certain Justin Hategekimana, décrit comme « un lecteur de Gisenyi » qui exprime son insatisfaction quant à la manière dont certains journalistes de Radio Rwanda travaillent, courrier qui répond très exactement à l'appel aux « intellectuels rwandais » et à la « fatigue » du président :

« En ces moments où notre pays a été attaqué par des ennemis en provenance de l'Uganda, beaucoup de personnes s'étonnent de constater que Radio Rwanda n'a pas adopté un programme approprié. Il est vraiment honteux de voir que c'est toujours le président de la République qui fait pour la population le point sur la situation. Une seule fois, à l'initiative du Président lui-même, un entretien entre lui et les journalistes a eu lieu. On ne connaît pas un autre moment où ces journalistes auraient eux-mêmes pris l'initiative de demander un entretien avec le président de la République.

Nous savons tous que le souci permanent du président de la République est de nous parler de l'évolution de la situation. Comment comprendre qu'aucun journaliste ne puisse prendre l'initiative d'un éditorial avant le journal en kinyarwanda ou en français ! Cette mauvaise habitude de cacher délibérément les choses est à l'origine du développement de la rumeur. (...)

Un militant m'a dit : « ORINFOR devrait être un ministère d'autant que ses effectifs sont plus importants que ceux de certains ministères. De cette façon nous aurions un ministère de l'Information qui régulièrement démentirait tout ce qui se raconte à l'étranger ou chez nous et qui ternit l'image de notre pays. En même temps l'Etat aurait son porte-parole. »

Le fait que les communes de Byumba qui ont été le théâtre des opérations militaires ont mis elles-mêmes en place de petits bulletins d'informations sur la guerre montre qu'il y a un besoin, et que ORINFOR devrait se corriger. (...) » (source : *Kangura* n° 6, décembre 1990).

Le résultat ne se fait pas attendre. Comme on le constatera souvent par la suite, la dénonciation par *Kangura* de tel ou tel « mauvais élément » entraîne

presque ipso facto des sanctions ou des persécutions contre la personne citée. Selon Christophe Mfizi, alors directeur de *Radio-Rwanda*,

« cette attaque de Kangura est très révélatrice du rôle qu'y joue alors le président. Il était inconcevable que Kangura ou n'importe quel autre média extrémiste attaque quiconque ayant le soutien du président. Que *Kangura* se permette de critiquer ainsi mon action démontre que sa rédaction en avait reçu la consigne au plus haut niveau de l'Etat ». (Source : interview de Christophe Mfizi par Jean-François Dupaquier, Paris, septembre 1995. Cité dans *Les médias du génocide*, op.cit. p. 50)

Le 22 décembre 1990, quelques jours après la parution des critiques du « lecteur de Gisenyi », Christophe Mfizi est démis de ses fonctions. Il est aussitôt remplacé à la direction de l'Office rwandais d'information par Ferdinand Nahimana, qui s'est fait remarquer par la famille Habyarimana après son retour d'Europe.

Kangura se félicite aussitôt de ce changement dans des termes qui permettent de penser que le scénario de la nomination de Ferdinand Nahimana à la direction de l'ORINFOR était écrit d'avance :

« Dans le premier numéro, un lecteur de *Kangura* s'était plaint de la carence du personnel de Radio Rwanda. Il a été entendu. Un nouveau patron a été nommé à la tête de l'ORINFOR et les premières émissions de Radio Rwanda sont riches de promesses. C'est nécessaire pour réveiller un peuple agressé et qui dort.

« Radio Rwanda, Bravo !!!

« Ce qui, dans les semaines passées, pouvait passer pour une rumeur et un article incitateur devient une vérité qui appelle tout le peuple rwandais à la vigilance.

Depuis le récent changement qu'a opéré le chef de l'Etat à la tête de l'ORINFOR, les Rwandais et surtout la presse internationale, ont dû être étonnés par la transparence et l'objectivité dont s'est revêtue Radio Rwanda... (...) qui devient maintenant la voix du peuple. Pourvu que ça dure » (Source : *Kangura* n° 7, janvier 1991).

Le cas Nahimana

Que *Kangura* se félicite de la nomination de Ferdinand Nahimana à la tête de l'ORINFOR ne doit pas étonner : selon diverses sources, l'intéressé a appuyé

la création du journal extrémiste quelques mois plus tôt, et son implication dans les réseaux de l'akazu est de notoriété publique.

Selon divers témoins, à la tête de l'Orinfor, Ferdinand Nahimana ne tarde pas à procéder à un tri ethnique et régionaliste du personnel et des journalistes, afin de disposer de collaborateurs à sa dévotion :

« J'ai été choquée de voir que peu après sa nomination, Ferdinand Nahimana a fait remplacer toutes les standardistes de l'ORINFOR sous prétexte qu'elles étaient incompetentes, en choisissant exclusivement des femmes hutues, originaires du Nord, qui se sont révélées souvent plus incompetentes que les précédentes. A cela s'ajoutait le fait que plusieurs journalistes tutsi avaient été arrêtés comme « suspects » en octobre 1990 et manquaient à l'appel. Après leur libération, Nahimana a catégoriquement refusé les réintégrer dans leurs postes et il a également refusé de leur payer les salaires qui correspondaient à leur période de détention. » (Source : interview de Marie-Goëtti Uwibambe par Jean-François Dupaquier et Marcel Kabanda, Kigali, août 2001).

Selon Furgence Kamari, recruté au projet de la télévision rwandaise, Ferdinand Nahimana a usé de méthodes encore plus expéditives pour imposer un fort contingent ethniste et régionaliste parmi le personnel de la télévision :

« Nous étions environ 250 candidats à passer un test au centre Saint-Paul devant des examinateurs de la *Radiodiffusion-Télévision Belge*, partenaire du projet. Un contingent de 32 personnes était prévu pour aller effectuer un stage de six mois en Belgique. Tout s'est déroulé normalement, mais parmi nous, il y avait peu de personnes originaires du nord. Cela a beaucoup déplu à Nahimana qui s'est arrangé pour désigner vingt personnes qui n'avaient pas réussi les examens. Sur ces vingt, 17, qui avaient un test négatif au Sida, ont remplacé 17 lauréats évincés par Nahimana sans explication. Je ne sais comment il s'est arrangé avec les Belges partenaires du projet. Mais en Belgique, nous avons constaté que les 17 étaient originaires de la région de Nahimana et étaient tous Hutu. En Belgique, ils se singularisaient en fréquentant l'ambassadeur, qui était du MRND, et les réunions du MRND. C'est parmi ce contingent que l'on a remarqué par la suite les techniciens et opérateurs de la télévision les plus extrémistes ». (Source : interview de Furgence Kamari par Jean-François Dupaquier et Marcel Kabanda, Kigali, août 2001).

Elle-même accusée par ses collègues d'avoir été recrutée en fonction de son ethnie hutu et de sa région d'origine - le nord - Marie Mukabatsinda,

secrétaire de direction auprès de Ferdinand Nahimana a livré au tribunal pénal international une observation qui confirme d'autres témoignages :

« Ferdinand Nahimana (...) a refusé la réintégration des agents de l'ORINFOR, tous de l'ethnie tutsi, victimes des arrestations massives qui ont eu lieu après l'attaque d'octobre 1990 par le FPR ; les intéressés n'ont pu être repris que par ses successeurs ; parmi ces personnes je peux vous citer deux noms, Assumpta, qui était secrétaire-dactylo à l'étude des programmes et André Sebanani qui ayant trouvé mieux ailleurs n'est jamais venu à l'ORINFOR ; tous deux ont été tués lors des massacres. Une troisième personne concernée était Callixte, mécanicien au charroi de l'ORINFOR. J'ai appris qu'à son arrivée, Ferdinand Nahimana a proposé au conseil d'administration qui l'a accepté, la suppression d'un certain nombre de postes occupés par des personnes d'ethnie tutsi, du moins c'est ce que j'ai entendu dire à l'ORINFOR, les faits ayant eu lieu avant mon arrivée (...) ». (Source : interrogatoire de Marie Mukabatsinda - parfois orthographiée Marie Mbatsinda - par le TPIR, ref pages K0033296 et K0033297).

Les embauches réalisées par Ferdinand Nahimana dans les premières semaines de sa présence à l'ORINFOR ne bénéficient qu'à des personnes d'ethnie hutu et originaires des préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi. On peut notamment citer la nouvelle secrétaire de direction, Marie Mbatsinda, originaire de Gitwa, recrutée le 1er mars 1991, citée ci-dessus. Par ailleurs les documents récapitulatifs d'embauche retrouvés à l'ORINFOR pour la période correspondant à la direction de Ferdinand Nahimana (décembre 1990 à avril 1992) ne mentionnent, à de très rares exceptions, que des personnes de l'ethnie hutu. Est-il besoin de rappeler que dans aucun des médias extrémistes concernés par la conspiration du génocide (*Kangura*, *Kangura International*, *La Médaille*, *Intera*, *Interahamwe*, *Umurwandashyaka*, *Radio Télévision Libre des Mille Collines* etc) on ne relève le nom de journalistes ni même d'employés de niveau plus modeste qui appartiennent à la catégorie tutsi. En sens inverse, aucun autre média, pas même ceux le plus couramment pris pour cible par les titres ci-dessus énumérés comme extrémistes, n'est exclusivement ni même majoritairement composée de personnel tutsi.

Tentative de reprise en main de la presse d'opposition par le pouvoir

Comme *Kangura* l'a laissé entendre, Ferdinand Nahimana n'a pas été nommé à la tête de l'Orinfor dans le simple but d'évincer Christophe Mfizi, mais pour redynamiser la presse gouvernementale et pour reprendre en main les médias d'opposition, afin d'éviter que des scénarios comme l'opération *Kanguka* puissent se renouveler.

Aussi, ce serait un contresens d'examiner séparément le rôle que Ferdinand Nahimana exerce dans chacun des grands organes politiques du Rwanda, auxquels il accède institutionnellement en tant que directeur de l'ORINFOR, qu'il s'agisse des Conseils de gouvernement auxquels il prend part, ou bien du Comité central du parti unique MRND. L'article de *Kangura* précédemment mentionné soulignait à juste titre que le directeur de l'Orinfor jouit des prérogatives et des pouvoirs d'un « ministre-bis » de l'Information.

Dans différents domaines, l'action de Ferdinand Nahimana va se révéler d'autant plus importante que, durant les années 1991 et 1992, le régime resserre les rangs et radicalise son discours en n'hésitant pas, au besoin, à recourir en sous-main à la violence. L'akazu procède habilement, veillant à prendre apparemment ses distances avec les formations politiques et journaux les plus extrémistes du « hutuisme », ou à remplacer les autorités les plus compromises dans les massacres (tout en offrant aux « sanctionnés » de sérieuses compensations). Il faut noter qu'en matière de recrutement, le chef de l'Etat ne procède pas autrement que Ferdinand Nahimana à la tête de l'ORINFOR. Les remplacements d'officiers, de bourgmestres et de préfets n'ont d'autre but que de renforcer la discipline autour du président Habyarimana. Les années 1991 et 1992 apparaissent, avec le recul de quelques années, comme le moment crucial où le régime s'installe, en s'appuyant sur la capacité de délation publique des médias extrémistes, dans une logique d'aggravation de la ségrégation ethnique.

La stigmatisation des « complices » parmi la population et de l'action « criminelle » des journalistes d'opposition

Dès la fin de l'année 1990 est évoquée la question de l'encadrement de la population pour faire face aux menées des « envahisseurs ». En tant que nouveau chef de l'ORINFOR, Ferdinand Nahimana participe le 27 décembre 1990 à un comité interministériel réuni au ministère de l'Intérieur, et consacré à des « *propositions de solution pour la sécurité au Mutara et impact des journaux rwandais sur la tranquillité publique* », un double intitulé significatif à la fois des préoccupations des autorités et du lien qu'elles établissent entre opérations militaires et médiatiques. (lire documents joints). Le compte-rendu de la réunion, puis les propositions écrites qu'adresse le ministre de l'Intérieur Jean-Marie-Vianney Mugemana au président de la République le 3 janvier suivant, ainsi que les annotations manuscrites de Ferdinand Nahimana, permettent de reconstituer les intentions de chacun des participants. Pour ces derniers,

« (...) L'instabilité au Mutara est imputable à quatre causes structurelles :

1° L'existence d'un noyau d'individus hostiles à la République ;

2° La perméabilité d'une frontière inhabitée ;

3° L'hétérogénéité sociale des populations du Mutara ;

4° Le redécoupage inadéquat des territoires communaux impliquant d'importantes plages sans habitants et de trop longues distances à parcourir » (Source : « compte-rendu de la réunion du CIC ministériel en matière de politique, d'information et de sécurité tenue dans la salle de réunion du ministère de l'Intérieur et du Développement rural le 27/12.1990 », exemplaire conservé à l'ORINFOR, pièce jointe).

A la date de la réunion - 27 décembre 1990 - les éléments armés du FPR ont été vaincus et contraints de se replier en Ouganda, au point que la menace militaire n'est même pas mentionnée par les participants. Les mots « *noyau d'individus hostiles à la République* » constituent une expression codée pour évoquer la population d'origine tutsie. Les mots « *hétérogénéité sociale des populations* » sont également une formulation codée pour signifier qu'une proportion d'habitants très supérieure à la moyenne nationale est, au Mutara, d'origine tutsie. L'ensemble du document laisse entendre de façon insidieuse, que « l'instabilité » est liée à cette excessive proportion de Tutsi. Il faut à cet égard se souvenir que la « pacification » du Mutara par l'armée rwandaise s'est traduite entre octobre et novembre 1990 par des massacres massifs de résidents

tutsis, hommes, femmes et enfants, ce que les participants à la réunion interministérielle ne pouvaient ignorer.

Egalement significatives, les « solutions pratiques proposées » par la commission, notamment pour « résoudre le problème de l'hétérogénéité sociale des habitants », évoquant notamment

« des gens qui se sont rendus complices de l'ennemi ».

Dans sa lettre de propositions au président de la République pour la sécurité au Mutara, le ministre de l'Intérieur explicite certaines idées esquissées dans le compte-rendu. Parmi les

« importantes décisions en matière administrative, militaire et de population pour résoudre durablement le problème de sécurité au Mutara »,

le ministre préconise

« d'ouvrir une zone habitée par des populations agricoles dans la partie aujourd'hui inhabitée le long de la frontière avec l'Uganda. La colonisation humaine de cette zone à habiter devrait résoudre l'important problème de l'hétérogénéité sociale évoqué (...) » (source : Lettre N°001/04.09.01 du 03 jan 1991 du ministre de l'Intérieur et du Développement communal à son excellence le Président de la République Rwandaise, exemplaire conservé à l'ORINFOR, pièce jointe).

Les mots « populations agricoles » constituent une autre expression codée signifiant « Hutus » (les Tutsis étant généralement qualifiés d'éleveurs).

Bien que ces propositions, par leurs sous-entendus, tendent à légitimer les crimes contre l'humanité commis contre les populations civiles du Mutara au même moment, Ferdinand Nahimana, sans doute par réflexe professoral, a annoté la copie officielle qui lui était destinée. Le terme « hétérogénéité » sociale ne lui paraissant pas approprié, il note à deux reprises de le modifier en « homogénéité », ce qui laisse entendre qu'à son avis « l'important problème » des populations du Mutara vient de ce qu'elles seraient quasi entièrement d'ethnie tutsi.

D'autre part, concernant l'attitude à adopter vis-à-vis de la presse d'opposition, il corrige pour lui-même la formulation qu'il juge trop brutale du ministre de l'Intérieur et qui est ainsi rédigée :

« Même si s'attaquer directement aux journaux et aux journalistes par des mesures répressives serait mal compris dans la conjoncture socio-politique actuelle tant par les nationaux que les étrangers, la responsabilité criminelle doit être punie en tout temps quitte à adopter une stratégie compatible avec le contexte présent »

Ferdinand Nahimana suggère de la remplacer par la formulation suivante, plus habile :

« Même si les autorités ont témoigné de la bonne compréhension envers les journalistes, la responsabilité criminelle doit être punie en tout temps. » (source : Lettre N°001/04.09.01 du 03 jan 1991 du ministre de l'Intérieur et du Développement communal à son excellence le Président de la République Rwandaise, exemplaire conservé à l'ORINFOR, pièce jointe).

Les protestations internationales à la suite de la publication des « Dix Commandements » obligent cependant le régime à prendre quelques distances avec ses extrémistes. D'où la saisie spectaculaire d'un numéro de *Kangura* prévu quelques semaines plus tard et un bref retour d'Hassan Ngeze en prison. Si, profitant, de « l'état de guerre » et du couvre-feu, la censure s'abat durement sur tous les autres titres, leur paralysie ne dure que quelques semaines. Ni l'obligation pour les journalistes de signer des appels en faveur du régime à l'instigation du directeur de l'Orinfor (qui met en scène ces supposés ralliements, sujet de photographies officielles), ni la militarisation du pays ne parviennent à enrayer durablement l'essor d'une presse pluraliste et indépendante.

Le ministre de l'Intérieur reconnaissait dans sa note du 3 janvier 1991 que les pressions internationales empêchaient la dictature de régler brutalement le sort de son opposition intérieure. Au contraire, la révélation des premières exécutions arbitraires, des viols de femmes et des « disparitions » oblige le général Habyarimana à transiger. La presse d'opposition pressent tout le parti qu'elle peut tirer de la fragilité diplomatique et militaire du régime.

Ferdinand Nahimana n'a pourtant pas renoncé à sa mission de rétablir un contrôle efficace sur la presse privée. Le 17 mai 1991, il organise une rencontre avec la presse nationale à l'hôtel des Diplomates à Kigali, sans doute dans la continuité des directives énoncées dans le comité interministériel cinq mois plus tôt pour « mettre au pas » les organes d'opposition. Mais entre-temps la libération des détenus, l'amnistie et les débuts du multipartisme ont totalement transformé le paysage politique et singulièrement renforcé la détermination des organes de presse indépendants. Ferdinand Nahimana doit faire face à une véritable fronde. La plupart des intervenants énoncent un flot de critiques contre le régime, les saisies et les articles diffamatoires ou délatores financés par les autorités. La place prééminente de l'Orinfor parmi les médias rwandais, incontestée quelques mois plus tôt, est vivement remise en question, comme en témoigne le compte-rendu de la réunion que Ferdinand Nahimana renonce à rédiger lui-même :

« Il a été souhaité que le rôle de porte-parole soit effectif. Le rôle de l'ORINFOR dans le multipartisme est à définir car suivant les débats, il ressort que l'ORINFOR est contesté par la presse privée qui le considère comme un concurrent plutôt qu'une instance pouvant animer le rôle de la presse de notre pays. L'ORINFOR n'est pas le ministère de l'Information mais l'animateur des médias officiels

A ce titre, il ne peut être éditée une politique de l'information pour le pays, ce rôle étant dévolu au département ministériel de l'information.

Quand les médias privés vont se multiplier, qui va leur indiquer clairement les directives à suivre ? Le rédacteur en chef du journal *Kangura* a même annoncé la naissance imminente d'une radio privée : « la voix du peuple » (...). (Source : compte-rendu du rapporteur de la rencontre Marie Mukabatsinda, secrétaire de direction-ORINFOR. Document joint)

La réunion organisée par le directeur de l'ORINFOR s'est déroulée de façon si houleuse et si chaotique qu'Hassan Ngeze n'a pas pu résister devant ses confrères au « scoop » de l'annonce d'un projet particulièrement secret d'une radio privée à la dénomination clairement ethniste, « *la Voix du peuple* » faisant à l'évidence référence à la devise de *Kangura*, « *la voix du peuple majoritaire* », ce qui, en langage codé, signifie la voix des Hutus. Un projet qui préfigure la *RTLM*.

Pour Ferdinand Nahimana, le bilan de la « rencontre avec la presse nationale » constitue un grave affront. Il a été ouvertement contesté et défié, y compris par le représentant de Kangura, devant Enoch Ruhigira, ministre à la Présidence chargé de la coordination des activités gouvernementales, homme de confiance de Juvénal Habyarimana, son collègue Ndindiliyimana, ministre à la présidence chargé des questions de défense et de sécurité, ainsi qu'Alexandre Muteraheru, secrétaire général du gouvernement.

Entre la lettre du ministre de l'Intérieur Jean-Marie Vianney Mugemana du 3 janvier précédent appelant à sanctionner « la responsabilité criminelle » de certains journalistes et le compte-rendu de la rencontre du 17 mai, dont Ferdinand Nahimana délègue prudemment la rédaction à sa secrétaire particulière, le contraste est saisissant. Le directeur de l'ORINFOR renonce pour plusieurs mois à se mettre en avant, comme en témoignent les dossiers de ses copies de correspondances.

La révolte des journalistes, imprudemment déclenchée par le directeur de l'Orinfor le 17 mai 1991, donne aussitôt des ailes à l'opposition médiatique qui s'est comptée en mettant en échec Ferdinand Nahimana. Et qui, derrière le directeur de l'ORINFOR, entrevoit des fissures dans l'autorité du président Habyarimana. Cette audacieuse aspiration à la liberté est exprimée une semaine plus tard, le 23 mai 1991 dans la lettre qu'adressent au chef de l'Etat les rédacteurs de sept journaux, *Umuranga*, *Kanguka*, *Le Démocrate*, *Libertés d'Afrique*, *Ikindi*, *Nyabarongo*, *Isibo* et *Ijambo* pour protester contre les emprisonnements, le harcèlement de la Sûreté, les saisies :

« Suite à votre engagement solennel de soutenir la presse libre dans notre pays et de garantir la liberté de presse et celle d'expression, surtout à l'aube du pluralisme politique (...) Suite à l'action de censure à laquelle sont soumis les journaux *Kangura* n°15, *Ijambo* n° 22 et *Isibo* n°15 et bientôt d'autres, pour des raisons obscures; nous avons l'honneur de recourir à Votre haute autorité dans l'espoir que cette hache brandie à outrance ne continue pas de perturber la voie démocratique dans laquelle vient de s'engager notre pays. Etant convaincus que ces violations de la loi se passent à Votre insu puisque Votre noble devoir de gardien suprême de la Constitution ne vous permet pas de suspecter quoi que ce soit dans Votre chef en matière de violations constitutionnelles.

C'est pour cette raison que les signataires, éditeurs, responsables, directeurs et rédacteurs en chef des publications, ont pris les décisions et considérations suivantes :

1° Nous suspendons temporairement toute publication de nos journaux et articles pour une période de quinze jours à dater de ce jour;

2° Nous demandons au gouvernement de verser une indemnisation juste aux journaux Kangura, Ijambo et Isibo, qui continuent d'être entravés dans leurs activités par vos services (...). Nous demandons à votre haute autorité de rappeler fermement aux instances habilitées que la guerre, dans un Etat de droit, ne peut en aucune manière constituer un prétexte justifiant les abus et les infractions ; nous demandons au Gouvernement de garantir la sécurité des journalistes indépendants menacés par certains services et agents de l'Etat;

6° Nous demandons au Gouvernement de défendre les libertés individuelles en garantissant la liberté d'expression et celle d'opinion.»

Cette « lettre ouverte » aux termes modérés s'achevait néanmoins par une menace à peine voilée d'en appeler à la communauté internationale :

« Nous espérons que les Représentants des Missions Diplomatiques accréditées à Kigali, les Honorables députés au Conseil National de Développement, la Presse Internationale, ainsi que tous ceux qui nous lisent en copie, joindront leur voix à la nôtre pour, que la liberté de presse, la liberté d'expression et d'opinion, soient garanties dans notre pays.

Nous souhaitons que le Directeur de l'Office Rwandais d'Information fasse écho de cette lettre sur les antennes de Radio-Rwanda afin d'informer le public rwandais sur ce problème crucial.

Nous espérons, Excellence Monsieur le Président, que vous ne ménagerez aucun effort pour que cet appel pour la survie des libertés constitutionnelles, ne reste pas lettre morte. (...) » (Source : 23 mai 1991, lettre ouverte au chef de l'Etat des rédacteurs de sept journaux *Umuranga, Kanguka, Le Démocrate, Libertés d'Afrique, Ikindi, Nyabarongo, Isibo et Ijambo*).

L'exception *Kangura*

Seul *Kangura*, dont le numéro 15 vient pourtant d'être saisi et dont les signataires de la lettre se déclarent solidaires, refuse de s'associer à la protestation publique des autres responsables de journaux. *Kangura* a « choisi

son camp », selon la phraséologie guerrière d'Hassan Ngeze. « Les dix commandements du Hutu », tract provocateur démarqué du « Protocole des Sages de Sion », n'entament pas sérieusement la protection dont le périodique extrémiste jouit de la part du président de la République.

Ainsi le président Habyarimana, interrogé lors d'une conférence de presse à Paris le 24 avril 1991 sur la publication des « Dix commandements du Hutu », n'hésite pas à prendre la défense de Kangura au nom de la « liberté d'expression, dorénavant garantie au Rwanda ». Le caractère officieux de ce magazine est manifeste. Si Hassan Ngeze a fait une seconde fois connaissance avec les prisons rwandaises, cela tient davantage à ses initiatives personnelles intempestives qu'à un désaccord idéologique avec l'akazu.

Selon Antoine Kilimobenecyo, directeur de l'Imprimerie Nationale à cette époque,

« A plusieurs reprises Hassan Ngeze a pris l'initiative de glisser dans la copie de Kangura des articles critiquant le président Juvenal Habyarimana pour son manque de fermeté. Evidemment les secrétaires de rédaction s'en sont aperçus et se sont empressés de faire disparaître ces articles avant publication. » (source : interview par Jean-François Dupaquier, août 2001).

Parfois imprévisible mais surveillé de près, le directeur de publication de Kangura n'oubliera jamais de se prévaloir de ses passages en prison pour tenter d'accréditer le mythe de son indépendance vis-à-vis du régime, voire même son « martyre » passé ou prophétisé.

Après l'amnistie générale de mars 1991 et les protestations des journalistes contre le harcèlement de la police, la dictature, que rassure la présence militaire française, desserre fortement son étreinte sur les médias. Si quelques journalistes sont encore épisodiquement inquiétés, l'édition de presse explose littéralement, entre la nouvelle codification de la liberté de la presse (loi du 1er décembre 1990) et l'instauration du multipartisme (loi du 18 juin 1991). La loi sur la presse, présentée in-extremis au conseil des ministres par Christophe Mfizi, directeur de l'Orinfor, le jour même de son limogeage, a été l'objet de vifs

débats. Le texte finalement adopté semble assez restrictif. Il n'en constitue pas moins un énorme progrès, en mettant fin à la tutelle arbitraire des services de police et au caractère sacré de l'information officielle. Mais cette loi est aussitôt mise à profit par les extrémistes pour lancer de nouveaux journaux de la haine.

Umurava Magazine

Une série de périodiques plus ou moins réguliers, créés entre 1991 et 1993, adoptent le même ton extrémiste que *Kangura*. On connaît la genèse d'*Umurava Magazine*, un des journaux téléguidés par le régime et confié à un proche de l'akazu, Janvier Afrika. Ce dernier, pris de remords, finira par tourner sa veste et dénoncer la conspiration du génocide.

Umurava magazine est né presque au moment où le général-président Juvénal Habyarimana défend à Paris, au nom de la liberté de la presse, les appels à la haine ethnique de *Kangura*.

« En 1989 on m'a retiré de l'hôtel où je travaillais comme « maneko » (NDLR : indicateur de police) pour travailler directement au "service propagande" à la présidence. C'est comme ça qu'est née l'idée du journal *Umurava Magazine* en avril 1991, avec l'aide des services présidentiels et d'autres personnes qui étaient au pouvoir. C'est moi qui avais donné l'idée de faire un journal. » (Source : interview de Janvier Afrika par Jean-François Dupaquier, septembre 1995. Cité dans *Les médias du génocide*, p. 42.)

Selon Janvier Afrika, la décision de créer *Umurava Magazine* a été prise par un petit comité comprenant le président de la République, le ministre de l'Industrie Joseph Nzirorera, le préfet de Ruhengeri Charles Nzabagerageza, l'un des beaux-frères du président Séraphin Rwabukumba, un pasteur des Adventistes du septième jour appelé Nathanaël Musaza, le capitaine Pascal Simbikangwa et le nouveau directeur de l'Office rwandais d'informations (ORINFOR), Ferdinand Nahimana (cité dans *Les médias du génocide*, p. 43.)

Le rédacteur en chef sera Tito Mongi qui travaille alors à *Radio-Rwanda*. Il est mis à la disposition d'*Umurava Magazine*.

« C'est Nahimana qui a tout arrangé » (interview de Janvier Afrika recueillie par Jean-François Dupaquier, septembre 1995. Cité dans *Les médias du génocide*, p. 42.)

Ensuite il suffit de continuer à piocher dans la presse officielle : Ezechiel Sebasambizi assure la rédaction en chef depuis le numéro 10 jusqu'au numéro 18. Une rédaction en chef à double mécanisme. Comme *Kangura*, le périodique *Umurava Magazine* dispose d'un "comité de lecture" caché.

« Nahimana était le conseiller politique. Il contrôlait les articles avec le capitaine Simbikangwa. Il y avait aussi Nzirorera et le pasteur Musaza » (interview de Janvier Afrika recueillie par Jean-François Dupaquier, septembre 1995. Cité dans *Les médias du génocide*, p. 43).

A la différence de *Kangura*, confiné dans son rôle de vecteur grossier de la propagande ethniste, *Umurava Magazine* se situe au cœur même du régime, de son Réseau zéro et de son dispositif répressif le plus secret, les « escadrons de la mort ».

Kangura et *Umurava Magazine* constituaient deux instruments de propagande au service d'un même but. Le style apparaît sensiblement différent, mais certains messages ou certaines caricatures sont publiés indifféremment dans l'un et l'autre magazine, « selon les ordres de la présidence qui commandait elle-même les dessins », assure Janvier Afrika. Les deux titres participent à leur façon au durcissement du régime et accentuent la diffusion du discours raciste, de l'incitation à la haine.

L'intervention personnelle du président Habyarimana dans le fonctionnement et la protection des médias extrémistes, avérée lors de sa conférence de presse du 24 avril 1991 à Paris, est confirmée par plusieurs témoins. Le président de la République se mêle aussi des embauches.

Ainsi selon Innocent Rwabuhungu, ancien reporter-photographe à Umurwanashyaka :

« Lorsque Spérancie Karwera Mutwe a voulu créer un journal du MRND qui allait s'appeler Umurwandashyaka pour faire pièce aux autres journaux de tous les partis qui se créaient, elle a demandé à Gaspard Gahigi, le journaliste le plus expérimenté de l'Orinfor, d'en prendre la direction. Il a catégoriquement refusé. Elle est alors allée trouver le président de la République qui a convoqué Gahigi. J'ignore ce qu'il lui a dit, mais il a été persuasif, car Gaspard Gahigi a pris le poste de rédacteur en chef d'Umurwanashyaka » (interview d'Innocent Rwabuhungu par Jean-François Dupaquier et Marcel Kabanda, Kigali, août 2001).

L'intervention du président Juvenal Habyarimana dans la nomination ou la protection de journalistes, pratique courante des régimes autoritaires, n'a pas cessé après l'instauration du multipartisme. Les correspondances de Ferdinand Nahimana à l'ORINFOR montrent que les recrutements à la télévision rwandaise - entachés de sérieuses irrégularités au regard des procédures de sélection énoncées par la coopération belge - sont soumis à l'approbation de la présidence. Il en ira visiblement de même à la RTLM, dont le président de la République suit de près la mise en place.

Interrogé par les enquêteurs du TPIR le 24 août 1999 Georges Ruggiu a raconté l'intervention - qu'il présente comme décisive - du président Habyarimana pour le faire embaucher comme journaliste à la RTLM, alors que Ferdinand Nahimana semblait écarter ses offres de service. Circulant à pied un matin vers le 15 décembre 1993 sur la route de Kanombe pour aller à la prochaine station de bus vers le centre-ville, il a la surprise de voir la voiture du président de la République s'arrêter et Juvénal Habyarimana lui proposer de monter :

« Alors le président m'a dit : « Vous êtes revenu, vraiment je suis bien content. Et alors, où est-ce que ça en est, votre emploi ? » Je dis, bien, écoutez, Monsieur le Président, justement ce travail me plaît. Je voulais tant vous en parler. Enfin ça ne va pas (...) Ecoutez, Monsieur le Président, j'ai eu des rencontres avec Monsieur Nahimana. On m'a dit que c'était en route. Mais enfin ça prend du temps. (...) Je suis venu deux, trois, quatre fois, cinq fois voir Monsieur Nahimana, mais il n'y a toujours rien de fait, et puis je suis en route pour me rendre à la banque pour aller retirer un peu d'argent parce que maintenant, bon, ça commence à devenir juste. (...).

Le président dit « Mais enfin comment - cette histoire - ça ne s'est pas encore arrangé ? Mais je croyais que c'était déjà décidé, je croyais que c'était fait. Que'est-ce qui se passe vraiment ? Ne vous inquiétez pas, on va arranger ça. (...). Le Président m'a déposé en ville. (...) (NDLR : Georges Ruggiu se rend alors à la RTLM où il attend la venue de Ferdinand Nahimana durant environ 1 h 30). J'ai attendu que le boss

arrive. Quand le boss est arrivé : « Ah, tiens, vous êtes là, vous ! Justement, j'ai reçu un coup de téléphone vous concernant, on était justement en train de parler de vous. J'ai dit : « Ah bon. » « Bon, bien oui, écoutez, bon effectivement concernant votre emploi... enfin on nous a donné des directives pour accélérer. » Bon, ça voulait dire que le nécessaire avait été fait par qui de droit. (...) ». (Source : interview de Georges Ruggiu, cassettes PO/Cassette 21A et Cassette 21B, pages 84 à 94 du transcript en français.

La multiplication des journaux en 1991

L'année 1991 voit se multiplier les nouveaux journaux. On n'en comptait que six au début de 1990. Selon nos décomptes, ce sont au total pas moins de quarante-deux titres qui apparaissent en cette seule année. Malgré l'étroitesse du lectorat, aussi bien l'instauration du multipartisme que la nouvelle loi sur la presse ont donné un formidable coup d'accélérateur aux journaux. L'actualité nationale se charge d'augmenter la soif de lecture, de polémique, d'informations.

Après ses premiers revers, le FPR a repris pied au Rwanda et consolide son occupation des franges situées dans le Nord. « L'invasion » s'est transformée en guérilla. Sommé de s'expliquer, de justifier sa politique passée et notamment les quotas ethniques, le régime se cherche des porte-voix. Il encourage la création de journaux fortement engagés dans l'ethnisme et dans la lutte contre l'ennemi, aussi bien intérieur qu'extérieur. Son objectif est de s'exprimer plus haut et plus fort que les autres médias. D'où l'apparition de quantité de journaux extrémistes exploitant le même « fonds de commerce » de la haine ethnique, et utilisant parfois les mêmes caricatures, voire les mêmes articles...

Parmi les quarante-deux titres nouveaux de 1991, l'akazu suscite la création d'au moins onze journaux à la dévotion du régime :

- *Ijisho rya rubanda* publie surtout les textes des discours du président Habyarimana et stigmatise les journalistes qui critiquent le régime.

- *Ijambo*, créé en janvier 1991, se classe aussitôt dans la ligne de l'ethnisme.

- *Umurwanashyaka* (« le militant »), bimensuel du parti MRND lancé en mars 1991 sous la direction de Spérancie Karwera Mutwe, membre très actif de l'akazu. Dans le comité initial, on trouve Gaspard Gahigi, futur rédacteur en chef de la *Radio-télévision libre des Mille Collines*. Comme chef de rédaction, Kantano Habimana, avec Gérard Nteziryayo, Innocent Rwabuhungu, Augustin Habinshuti et Innocent Habumugisha, qui se feront remarquer par leur fanatisme raciste. On verra comment *Umurwanashyaka* se saborde en 1993, pour apporter le noyau de la rédaction de la *Radio Télévision des Mille Collines* qui développera, avec une efficacité beaucoup plus redoutable, la même idéologie de la haine ethnique.

Dans ses premiers numéros, *Umurwanashyaka* s'efforce surtout de donner une autre image du MRND, expurgé du soupçon ethniste et régional, et de répondre aux critiques des Hutu nostalgiques du régime précédent et du parti Parmehutu. D'où l'utilisation répétée de la référence à ce parti (interdit par Habyarimana au lendemain du coup d'Etat de 1973), dont le MRND ne serait que le continuateur. « *Si l'on créait un parti fondé sur les ethnies, les régions ou autres, le parti aurait-il des adhérents ?* », s'interroge *Umurwanashyaka*. Innocent Rwabuhungu, l'un des journalistes, s'étonne pourtant que les partis à base ethnique soient interdits...

- *La Victoire-turatsinze*, mensuel des forces armées rwandaises, lesquelles découvrent tardivement l'utilité d'un organe d'information corporatif susceptible d'améliorer le prestige et la cohésion des militaires.

- *Dusanasane imitima tudahushura*, un organe du Hutu Power avant la lettre, apparu en avril et disparu presque aussitôt.

-*Umurava Magazine*, déjà cité. « *C'est Dieu qui a donné à Habyarimana le pouvoir de diriger le pays, c'est lui qui indiquera la marche à suivre* », explique notamment le journal de l'akazu. « *Puisque vous dites qu'il vous opprime, parmi vous, qui marche à pied ?* » ajoute l'éditorialiste à l'intention des élites urbaines contestataires (sous entendu : lequel d'entre-vous ne possède pas une automobile? N'êtes vous pas des profiteurs du régime ?).

-*L'Echo des mille collines*, fondé en juin 1991 par Thomas Kabonabake, un des militants les plus extrémistes du parti unique MRND, ensuite cofondateur de la Coalition pour la défense de la République (CDR), créée pour donner l'illusion du « recentrage » du MRND avec l'instauration du multipartisme. Janvier Afrika a participé au lancement de l'Echo des mille collines avec le docteur Charles Rushingabigwe. Ce magazine apparaît à l'occasion comme un porte-voix officieux du MRND.

- *La Médaille Nyiramacibiri* (« La Médaille de la Sorcière »), bimensuel lancé en juillet 1991 par la mouvance présidentielle, qui exprime dans son titre une sorte de récupération du prestige international de Diane Fossey, surnommée en kinyarwanda *nyiramacibiri*. Il s'articule à la « Fondation internationale des gorilles » créée en 1990. Le terme curieux de « Médaille », écrit en caractères gothiques, jouxte une vignette montrant un gorille entre deux volcans. C'est un organe violemment antitutsi. Parmi les journalistes, on trouve David Habamungu et le directeur, François Rwabutogo (qui a succédé à Léonard Kwitonda Museruka). Le premier numéro montre face à face le fondateur de la République Grégoire Kayibanda et le président en exercice, avec pour titre : « *Habyarimana mérite-t-il d'être crucifié ?* ».

Dès le premier numéro, un ton général d'une grande violence est donné, avec une attaque contre le directeur de l'hôpital de Kigali qui, selon *La Médaille*, emploie trop d'infirmières tutsi. Selon le journal extrémiste, il est évident que les patients hutu sont en danger de mort s'ils confient leur sort à ces femmes de l'ethnie « ennemie » :

« Le directeur de l'hôpital de Kigali devrait démissionner avant d'avoir tué des gens. » (Source : La Médaille Nyiramacibiri, n°1).

La Médaille ne cache pas sous un langage codé ses incitations au racisme à la haine et à la violence ethnique. Le reporter du magazine explique que, dans la nuit du 4 octobre 1990, des complices des Inkotanyi se sont rendus à l'hôpital pour se faire perfuser, allusion au « montage » du régime sur la prétendue attaque de Kigali par le FPR et « l'ennemi intérieur », qui avait servi de prétexte à des arrestations massives de Tutsi. Le reportage sur la clinique hospitalière de Kigali est de la même veine que les « dix commandements du Hutu » :

« Arrivé au service de garde générale, je me suis demandé si le Tutsi est le seul à pouvoir faire de la médecine » (Source : La Médaille Nyiramacibiri, n°1).

-*Kamarampaka* (« Le dernier mot », nom donné au référendum de septembre 1961 qui entérina la fin de la monarchie). Ce magazine est dirigé successivement par Théoneste Muberantwari, André Karinganire et Bernard Hategekimana, dit Mukingo. Leur extrémisme ethnique balance entre le MRND et la frange légitimiste du parti MDR, celle qui se réfère au premier parti unique Parmehutu.

-*Jyambere*, mensuel éphémère de Thacien Hahozayezu, un organe qui paraît être l'ancêtre d'Interahamwe, créé l'année suivante sur le même format, la même mise en page et le même registre idéologique.

-*Kangura version internationale*, un brûlot de la haine ethnique confié à Issa Nyabyenda, frère de Hassan Ngeze, et dont l'objectif avoué est de soulever tous les Hutu de la région des grands lacs, notamment du Burundi, pour créer une zone hutu et se débarrasser collectivement des Tutsi. Ses publications provoquent de nombreuses démarches diplomatiques de protestation du gouvernement du Burundi. L'incitation directe à la haine et à la violence de *Kangura International* n'est plus à démontrer.

Outre ces journaux, il faut noter le durcissement de *Intera*, le magazine fondé à l'initiative de Séraphin Rwabukumba dès 1989. Rejointe par le capitaine

Pascal Simbikangwa (« le tortionnaire »), la rédaction a publié en décembre 1990, pratiquement en même temps que *Kangura*, les « 10 commandements du Hutu » et les mêmes appels à la « vigilance » ethnique.

La violence de ces médias, que nous analyserons dans la suite de ce rapport, ne doit pas faire oublier l'existence d'une presse démocratique qui lutte pied à pied pour l'instauration du pluralisme, de l'Etat de droit, et pour que cesse l'impunité dont jouissent les auteurs de tueries contre les Tutsi. Contrairement à une croyance trop répandue, l'idéologie du génocide ne s'installe pas subrepticement dans la société rwandaise. De nombreux journaux, à la diffusion au moins aussi importante que celle des magazines racistes, n'hésitent pas à dénoncer les boutefeux de la haine. Ils publient également des caricatures prémonitoires décrivant un Rwanda délibérément plongé dans un bain de sang par des fauteurs de troubles protégés du régime (voir plus loin chapitre 18).

Les appels à la haine et à la violence sur Radio-Rwanda : le cas du mois de décembre 1991

L'échec de Ferdinand Nahimana à rétablir un contrôle sur l'ensemble de la presse ne l'a pas découragé d'exercer une forte pression sur l'opinion publique en faveur du régime. Il a vite pris la mesure de l'impact de Radio Rwanda, devenu un média de masse avec la généralisation des postes récepteurs de radio. Son pouvoir apparaît d'autant plus considérable que les Rwandais ont un respect quasi sacré envers « la voix des autorités ». Sous son impulsion, comme *Kangura*, *La Médaille* et d'autres périodiques radicaux, la radio nationale devient elle-même bientôt un organe de combat et de délation.

C'est la couverture journalistique de la guerre par *Radio-Rwanda* qui se prête le mieux à toutes les provocations à la haine et au sabotage du multipartisme. Les événements du mois de décembre 1991 vont en apporter la démonstration. Notons que la radicalisation de *Radio-Rwanda* à ce moment ne correspond à aucune initiative militaire d'envergure du FPR qui pourrait expliquer sinon justifier l'émotion ou l'énervement des acteurs de la scène

politique et médiatique. Par contre, les appels à la haine et à la violence de *Radio-Rwanda* s'inscrivent dans une stratégie de tension et de provocation ethnique relevée par les observateurs, comme le relèvent la FIDH et Human Rights Watch :

« Pour renforcer la peur, les militaires, utilisant le précédent de « l'attaque » d'octobre 1990 contre Kigali, lancèrent une fausse attaque contre le grand camp de l'armée à Bigogwe. Ce subterfuge fonctionna si bien que, dans une commune, le bourgmestre eut des difficultés à persuader les Hutu à rester sur place pour tuer leurs voisins Bagogwe, plutôt que de prendre immédiatement la fuite, comme cela fut leur réaction. Au Bugesera, où un nombre important d'émigrants Hutu venus du Nord-Ouest s'étaient récemment installés aux côtés des Tutsi qui étaient là depuis la Révolution, les autorités locales aggravèrent la haine contre les Tutsi en attirant l'attention des Hutu sur le départ de jeunes Tutsi qui traversaient la frontière pour rejoindre le FPR au Burundi voisin. » (Source : Human Rights Watch et Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999.)

Le 1er décembre 1991, un communiqué signé de la Direction des opérations militaires des Forces Armées Rwandaises « relatif à la situation politique dans notre pays » est diffusé auprès de divers médias. Il sera ultérieurement publié dans *Kangura* sous le titre « *QU'EST-CE QUI MANQUAIT POUR QUE L'ARMÉE NATIONALE DONNE UNE LEÇON A CES JOURNALISTES INKOTANYI ?* », mais surtout diffusé à plusieurs reprises sur les ondes de *Radio-Rwanda* dès le dimanche 1er décembre, ainsi que le lendemain lundi 2 décembre 1991. Ce texte revêt dans le contexte de l'époque une importance particulière. Nous le reproduisons donc ci-dessous in extenso :

« Communiqué de la direction des opérations militaires

Banyarwanda / Rwandais,

Bavandimwe / Mes frères,

1. Vous savez tous que notre pays a été attaqué par un ennemi qui venait de l'Uganda le 1er octobre 1990. L'armée rwandaise s'est battue acharnement et a libéré les frontières de notre pays. C'était le 30 octobre 1990. Depuis cette date, les Inyenzi-inkotanyi ont continué à chercher le moyen de s'emparer d'une zone du Rwanda, même petite afin de pouvoir dire à la communauté internationale qu'ils sont au Rwanda. Mais l'armée nationale veillait. Chaque fois que les Inyenzi ont essayé, ils ont échoué et ont été forcés de retourner où ils vivaient, en Uganda.

2. Pas de doute, l'ennemi a été vaincu, même si l'Uganda continue de le soutenir. Il a refusé de reconnaître sa défaite et rêve encore de conquérir le Rwanda avec l'aide de l'Uganda. Pour atteindre ses objectifs, l'ennemi a modifié ses stratégies de guerre. C'est pour cela qu'il bombarde à longueur de journées nos positions ou pilonne les populations civiles innocentes. Et tout cela à partir de ses positions en Uganda. Vous avez souvent entendu cela dans vos radios. L'autre objectif des Inyenzi-Inkotanyi est de pénétrer au Rwanda à la faveur de la nuit, de voler, de tuer les populations ou de les enlever vers l'Uganda pour les tuer là bas. Les Inyenzi font cela dans le but de pousser les populations et l'armée à bout et à se retourner contre l'Etat. Mais là ils se trompent. Ils ne connaissent pas le courage qui caractérise l'armée rwandaise et l'attachement de la population rwandaise à la paix. Ils ne peuvent pas se laisser décourager par ces ennemis du Rwanda et oublier que le gouvernement rwandais fait tout ce qui est en son pouvoir pour ramener la paix dans le pays. Là aussi, les inyenzi sont en train d'échouer, car ces agissements criminels dirigés notamment contre les populations innocentes ne les font avancer en rien.

3. Mais les inyenzi-inkotanyi ne cessent d'inventer des astuces en vue d'atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés, à savoir, la prise du pouvoir au Rwanda. Les services de renseignements militaires ont fait tout leur possible en vue de découvrir ces nouvelles astuces. Nous estimons qu'il est nécessaire de les porter à la connaissance de toute la population afin qu'elle soit au courant de la stratégie de l'ennemi, qu'elle sache comment se comporter et qu'elle puisse apporter son aide à l'armée et aux autres services chargés de déjouer les plans d'un ennemi qui ne veut pas s'avouer vaincu. Lorsque l'ennemi a constaté sa défaite au plan militaire, il a pris la décision de recourir à d'autres stratagèmes. Voici le nouveau programme de l'ennemi tel qu'il a été découvert par les services de renseignement de l'armée rwandaise :

a) Arroser de bombes l'armée rwandaise à partir de l'Uganda. Le but de provoquer l'armée rwandaise, de la pousser à une riposte qui servira de prétexte à une intervention ouverte de l'armée ugandaise aux côtés des Inyenzi-Inkotanyi. C'est le premier point.

b) Dans un deuxième temps, lorsque les inyenzi-inkotanyi ont constaté que l'armée nationale était prudente, ils se sont imaginé d'autres formes aggravées de cruauté qui consistent à bombarder, à partir de la frontière, le territoire ugandais, tuant et blessant des populations civiles. L'espoir des inyenzi-inkotanyi est d'arriver à convaincre le gouvernement ugandais que ces actes sont commis par l'armée rwandaise. Ils ont fait cela à plusieurs reprises. Nous avons même appris il y a quelques jours qu'ils l'ont fait dans la ville de Gisoro en Uganda, où plusieurs personnes ont été tuées et d'autres, blessées. Ils espéraient que l'armée ugandaise allait intervenir, occuper une portion du territoire, puis la leur céder au moment de se retirer du Rwanda.

c) Vous voyez que tout cela ne les a pas fait beaucoup avancer. C'est pour cela qu'ils ont conçu un autre plan dont ils espèrent de meilleurs résultats. Quel est ce plan, direz-vous. C'est un long programme en plusieurs étapes qui toutes mènent vers un seul objectif, à savoir aider les inyenzi-inkotanyi à prendre le pouvoir. Voici comment.

1° La première étape consistait à créer au Rwanda des journaux indépendants. Grâce à leurs complices, les inyenzi-inkotanyi devaient dire à ces journaux ce qu'ils devaient écrire dans le but de dénigrer le gouvernement rwandais et de diffuser les

idées favorables à l'ennemi. Outre la création de leur propre journaux, les inyenzi-inkotanyi ont mis la main sur d'autres journaux indépendants, leur ont donné de l'argent et leur ont demandé de travailler avec eux. Cette première étape a été franchie car pour toute personne qui sait observer, il n'y a pas de doute que certains journaux travaillent ouvertement pour l'ennemi. Cela se fait sous le prétexte du droit de la personne à écrire et à dire ce qu'elle veut.

2° La deuxième étape consiste à miner les parties politiques en gestation au Rwanda. Les inyenzi-inkotanyi essayent de leur faire comprendre qu'ils mènent un combat commun pour renverser le régime en place. A ce niveau, les inyenzi-inkotanyi ont également utilisé leurs complices pour infiltrer les partis politiques et placer dans chacun d'eux des hommes chargés de défendre leurs idées. Ces idées consistent à diviser les gens, à provoquer des troubles dans le pays. Une grande somme d'argent aurait été investie dans ce programme.

3° La troisième étape consiste à renforcer les divisions ethniques et régionalistes, à susciter les affrontements dans le pays, de façon à jouer les étonnés et à pouvoir dire à la communauté internationale : aidez-moi à arrêter la guerre et à mettre fin aux massacres des populations. Pour atteindre cet objectif, l'ennemi utilise les journaux qui publient sur de longues colonnes des articles dans lesquels on peut lire que rien ne va entre les bakiga et les banyenduga, que rien ne va entre les bahutu et les Batutsi, que les banyenduga et les batutsi sont marginalisés dans ce pays, ainsi que bien d'autres choses... Tout cela n'a d'autre origine que les inyenzi-inkotanyi et leurs complices.

4° La quatrième étape concerne l'armée rwandaise. L'armée trouve qu'il ne pourra pas contourner l'armée nationale. C'est pour cela qu'il fait tout son possible pour introduire les divisions, promettant des miracles et faisant comprendre à certains qu'ils sont mal traités. Son but est de les décourager afin d'en venir à bout. Il y aurait aujourd'hui des complices qui à longueur de journées recherchent des contacts des militaires qui se baladent en voitures pour leur inculquer ces idées ; à d'autres, ils offrent gratuitement des boissons tout en leur extorquant des secrets sur la situation militaire.

5° La quatrième étape consiste à rechercher des bandits et d'autres criminels afin d'organiser des actions criminelles, tel que le vol à main armée qui entraîne souvent des actes d'assassinat. Le but est d'énerver les populations et de provoquer le désordre dans le pays. Les inyenzi-inkotanyi espèrent que les populations ne tarderaient pas à se révolter contre un régime qui s'est avéré incapable de mettre fin au terrorisme des inyenzi-inkotanyi.

6° L'autre étape à laquelle les Inyenzi-Inkotanyi et leurs complices veulent parvenir, et qui constitue la 6e, est la destruction des bâtiments publics, des usines et autres infrastructures de développement, de tuer les gens en les égorgeant. Ils veulent utiliser leurs hommes rompus dans ce genre d'actions, qui entreront dans le pays clandestinement. Ils seront hébergés chez des complices ou même chez des prostituées qui accueilleront ces criminels, les fusils, les balles et les mines.

a) Rwandaises, Rwandais, ce sont là les nouvelles astuces que l'ennemi de la paix a commencé à mettre en œuvre, ainsi que les responsables du renseignement

militaire ont pu s'en rendre compte. L'ennemi veut répandre dans tout le pays une mauvaise atmosphère fondée sur l'insécurité afin d'opposer les populations les unes aux autres et d'ouvrir une faille par laquelle l'ennemi pourra s'introduire.

b) L'ennemi utilise les partis politiques dans le but de les récupérer un à un pour qu'au bout du compte, il puisse gagner une guerre qu'il a perdue sur le champ de bataille. Les partis politiques doivent le savoir pour le prévenir. Comme vous le savez, la politique du multipartisme est déjà un fait dans notre pays et personne ne peut remettre en cause cette voie vers une démocratie véritable. Cette voie nous l'appuyons tous. Mais, même si nous ne voyons pas le moyen de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, nous devrions tous rester attachés à notre unité, parler d'une même voix à propos de cette guerre que les inyenzi-inkotanyi nous ont imposée. Pourtant, ce n'est pas ce que nous observons aujourd'hui. Des partis politiques ont le même langage que l'ennemi. Certains rwandais agressent gratuitement d'autres en les confondant avec les ennemis du pays. Pendant ce temps, les vrais ennemis du pays déversent des balles sur nos soldats et sur les populations de la zone frontalière avec l'Uganda avec les félicitations qui leur donnent la force d'aller de l'avant.

Si nous avons le même langage sur la question de la guerre, l'ennemi aurait déjà été totalement vaincu. Mais lorsqu'il s'aperçoit que la ruse qu'il utilise dans le pays en utilisant les complices le conduit vers ses objectifs, il continue de nourrir l'espoir que la situation va se détériorer et qu'il en profitera pour d'emparer du pays et ramener les rwandais à l'esclavage. Ici au Rwanda, certains de nos frères sont en train d'aider l'ennemi dans ce soi-disant programme.

c) Nous demandons à nos frères rwandais de ne pas prêter une oreille attentive et de dénoncer la ruse de l'ennemi afin de ne pas tomber dans le piège qu'il a tendu avec beaucoup de malice dans le but de prendre le pouvoir sans passer par la voie de la démocratie telle que les Rwandais l'ont choisie.

d) Il n'est interdit à personne de manifester ses opinions et de les diffuser dans les journaux de son choix comme l'y autorise notre loi fondamentale. Mais il est demandé à chacun d'être clairvoyant, de lire les journaux constructifs, car comme vous le savez, il en est qui poussent à la division régionale ou ethnique.

e) Les responsables des partis politiques sont invités à prêcher la modération auprès des militants de ces partis, car ils peuvent ne pas se rendre compte de la manipulation de l'ennemi dont le but est de les utiliser contre eux mêmes dans son propre programme et de les réduire à leur insu en esclaves. Il y en a qui pactisent avec le diable en pensant qu'il leur donnera des choses extraordinaires lorsqu'il sera parvenu à ses fins en oubliant que ce sera trop tard.

f) Nous demandons à tous les rwandais qui aiment sincèrement leur patrie de se lever comme un seul homme et de combattre l'ennemi commun au lieu de se laisser aux déchirures dans lesquelles il veut les voir plonger et dont ils ne se relèveront pas à temps pour l'empêcher de prendre le pays.

g) Nous rappelons à l'armée nationale qu'elle a notre total appui. Nous leur demandons de poursuivre avec persévérance la lutte contre un ennemi qui ne veut pas reconnaître qu'il a perdu la guerre alors qu'il sait très bien qu'il ne pourra jamais prendre le Rwanda par les armes, depuis que la vaillante armée nationale l'a repoussé

au-delà de la frontière ougandaise et l'a fait revenir à son point de départ, là bas, de l'autre côté.

Armée nationale, n'écoutez pas les traîtres et prétentieux menteurs qui vous promettent des choses extraordinaires ou qui cherchent à vous prendre par d'autres ruses dans le but de faire baisser votre combativité et d'affaiblir vos positions. C'est grâce à vous que le Rwanda est encore un pays souverain. Est-ce maintenant que l'ennemi va se permettre d'entrer au Rwanda comme s'il allait chez-lui alors que nous avons accepté une année durant de verser notre sang pour préserver la souveraineté de notre pays ?

Rwandais, Rwandaises, voilà la nouvelle ruse de l'ennemi. Soyez vigilants. Restez unis pour le combattre et le vaincre. Et vous les inkotanyi, sachez que nous avons découvert votre ruse, nous la connaissons, prenez le chemin de la paix. Nous, les rwandais, nous ne cesserons de soutenir notre armée toujours prête à combattre l'ennemi et à vaincre l'ennemi de notre pays, d'où qu'il vienne.

Le Rwanda a opté pour la voie de la paix. Mais il n'acceptera pas qu'on profite de l'attachement du peuple à cette paix pour lui porter des coups par derrière. Le Rwanda veille. (Kangura spécial n° 27, décembre 1991, Editorial).

Complémentaire des « 10 Commandements du Muhutu », ce texte apparaît encore plus incitateur à la violence politique. Il introduit des éléments nouveaux dans la volonté de manipulation idéologique par le procédé des accusations en miroir, du thème des « complices » agissant comme une sorte de « cinquième colonne » et de la victimisation de la masse.

En assurant une diffusion écrite de ce « communiqué », *Kangura* affiche sa solidarité avec la fraction politico-militaire extrémiste dont il reproduit la thèse selon laquelle l'ennemi extérieur a été vaincu le 30 octobre 1990 et que les difficultés qui persistent sont le fait des complices agissant dans le cadre de la presse et les partis politiques de l'opposition. On voit aussi cette volonté de se mettre au service de l'armée, d'assumer ses positions et de se revendiquer le porte-parole des militaires, présentés comme le dernier recours de l'intérêt général auprès de l'opinion. Pourtant, l'authenticité de ce « communiqué » supposé provenir des forces armées ne résiste pas à un examen attentif. A la fin du texte, on trouve des formules curieuses : « *Nous rappelons à l'armée* », « *c'est grâce à vous* », « *nous les Rwandais nous ne cesserons de soutenir notre armée* », qui révèlent que l'auteur n'appartenait pas lui-même à l'institution militaire.

Dans une société politique compassée, émergeant à peine du système du parti unique et où *Radio-Rwanda* restait l'unique média de masse, supposé propager les « consignes officielles », la diffusion radiophonique répétitive de ce texte provocateur et outrancier offrait une sérieuse probabilité de provoquer des violences et des émeutes ethniques. De fait, ce communiqué a été perçu par de nombreux Rwandais comme étant clairement destiné à déclencher la colère populaire. Ferdinand Nahimana, directeur de l'ORINFOR, ne pouvait l'ignorer. Mais contre toute attente, cette manipulation extrémiste provoque surtout une vague de protestations aussi bien au Rwanda qu'à l'étranger, témoignant de la vigilance de la communauté internationale face aux dérives du régime. Dans un article publié par *La Libre Belgique*, Marie-France Cros accuse l'armée rwandaise de vouloir bloquer le processus démocratique. Elle analyse la crise que tentent délibérément de provoquer les extrémistes sous le titre « *Rwanda : menace militaire sur la démocratisation* », article paru en page 6 de *La Libre Belgique* le jeudi 5 décembre 1991. Nous publions ci-dessous l'intégralité de cet article qui va profondément émouvoir le régime rwandais :

« Rwanda : menace militaire sur la démocratisation »

Alors que les assassinats se multiplient, un curieux communiqué militaire suscite l'inquiétude à Kigali

Le Rwanda serait-il sous la menace d'une « solution » à la togolaise où l'armée vient de mettre fin à l'ouverture démocratique en cours depuis quelques mois ? On peut se le demander après la publication d'un communiqué militaire qui a provoqué une forte inquiétude à Kigali où le climat est décrit comme « très lourd ».

MENACE. Dimanche et lundi, la radio rwandaise a diffusé, lors de ses bulletins d'information, un long communiqué émanant de « la Direction des opérations militaires des forces armées rwandaises » - un organisme inconnu jusqu'ici - dont le texte était suivi d'une signature illisible.

Ce communiqué indique que la guérilla du FPR n'ayant pu vaincre militairement l'armée rwandaise utilise d'autres moyens : « création de certains journaux privés » et « soutien financier à certains journaux déjà en place » ainsi que la « manipulation de certains partis politiques ». Ces derniers « parlent le même langage que l'ennemi qui nous attaque », dit encore le texte qui constate qu'« une partie des Rwandais préfèrent s'attaquer à d'autres Rwandais qu'ils prennent pour des ennemis plutôt qu'au FPR. »

INQUIÉTUDE. Ce communiqué a déchaîné immédiatement une forte inquiétude dans l'opposition. Le président Habyarimana, qui est également chef d'état-major, ministre de la Défense et président du parti ex-unique, le MRND, a fait un discours

mercredi pour demander au Premier ministre qu'il a nommé (mais qui n'est pas encore arrivé à former un gouvernement) de nommer le ministre de la Défense (autrement dit le Président abandonne cette charge) et a prié les militaires de ne pas s'occuper de politique.

L'opposition fait toutefois remarquer que si le communiqué émane de dissidents, ils ont quand même pu faire passer leur communiqué à de multiples reprises sur les ondes nationales.

ASSASSINATS. Il faut savoir que le Rwanda connaît depuis plusieurs semaines une très inquiétante multiplication d'assassinats, dont les cibles sont l'opposition et les Tutsis. Certains seraient commis par des bourgmestres (nommés par la présidence) et conseillers communaux, éventuellement avec l'appui de militaires, notamment dans le Bugesera.

On dénonce aussi l'action d'escadrons de la mort. Dans l'opposition, on lie ces derniers aux extrémistes anti-Tutsis qui bénéficieraient de l'appui de certains proches du Président Habyarimana, notamment de son secrétaire particulier et beau-frère, le colonel Sagatwa, qui a la haute main sur la Sécurité.

Cette dernière a arrêté mardi un journaliste d'opposition Boniface Ntawuyirushotege, dont le journal, « Umurangi », avait publié une caricature montrant le président éclaboussé par le sang de personnes assassinées. Un autre journaliste, Jean-Pierre Mugabe, responsable du « Tribun du Peuple » (opposition) devait subir le même sort mais n'a pu être appréhendé car il n'était pas chez lui. » (Source : Marie - France CROS, « Rwanda : menace militaire sur la démocratisation », La Libre Belgique, jeudi 5 décembre 1991, page 6)

Cet article dont les événements qui suivent démontreront la pertinence, provoque un choc en retour parmi les extrémistes. Ferdinand Nahimana qui se sent directement concerné par les accusations de Marie-France Cros s'en inquiète dans un courrier confidentiel adressé au président de la République le 7 décembre 1991 (pièce jointe), et qui témoigne d'une certaine panique. Dans un réflexe typiquement universitaire, Ferdinand Nahimana n'imagine d'autre solution à la crise que l'organisation d'une conférence. Il n'exprime aucun regret d'avoir permis la diffusion du supposé « communiqué militaire », mais au contraire, suggère au président des mesures propres à sauver les apparences, tout en permettant que « *les personnes de bonne volonté devraient comprendre le communiqué de la Direction des opérations militaires en ce sens* ». C'est un clair aveu que cette opération visant à provoquer des violences politiques et peut-être ethniques a été menée en concertation étroite avec les services de la présidence, comme le supposait la journaliste Marie-France Cros :

« (...) pour atténuer les conséquences éventuelles négatives ou tout simplement de fausses interprétations, il y a lieu d'organiser une conférence-débat pour expliciter davantage la pensée de la direction des opérations militaires. Pour plus de crédibilité et afin de décrier la situation, cette conférence-débat grouperait certains membres de l'Exécutif qui a la charge d'expliquer à tout moment certaines situations. Elle serait axée sur la problématique actuelle qui exige plus que jamais l'unité nationale, le respect de la loi et des institutions, un pouvoir fort et la cohésion de l'armée (...) » (Source : courrier n°0025/12.01.01.7 de l'ORINFOR du 7 décembre 1991, pièce jointe).

Ce courrier n'exprime qu'une vue très partielle de la situation et du rôle de la direction de Radio-Rwanda qui a abondamment fait diffuser le communiqué, comme le signale un témoin :

« Début décembre 1991, elle diffuse à plusieurs reprises un communiqué de la "Direction des opérations militaires des Forces armées rwandaises" (cette "direction" est inconnue dans l'organigramme de l'armée), qui accuse le FPR d'avoir infiltré voire créé des journaux, de manipuler certains partis politiques, de prêcher la haine ethnique et régionale et de provoquer violence et insécurité. Ce communiqué porte le tampon de l'état-major de l'armée, mais la signature est illisible. Alors que le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, le colonel Rusatira, s'est opposé à sa diffusion, le président Habyarimana l'a autorisée (...). (Source : Philippe REYNTJENS, L'Afrique des grands lacs en crise, Rwanda, Burundi : 1988-1994, Paris, Karthala, juin 1994, p. 185)

Les archives de l'ORINFOR ne présentent aucune trace d'une réponse écrite du président Habyarimana à la lettre de Ferdinand Nahimana du 7 décembre 1991, mais la « conférence débat » suggérée par le directeur de l'ORINFOR n'a pas eu lieu.

On peut cependant penser que Ferdinand Nahimana a été assuré, au moins verbalement, d'un soutien en haut lieu. Car loin de calmer la polémique née du texte attribué à la Direction des opérations militaires des Forces Armées Rwandaises, le directeur de l'ORINFOR tente une nouvelle fois de galvaniser la haine politique par un second document radiodiffusé le même mois.

Cette fois, il se sert de Jean-Baptiste Hakizimana, alors correspondant de l'ORINFOR à Ruhengeri, et qui tente à sa façon d'accréditer l'idée que des partis d'opposition sont instrumentalisés par le Front patriotique rwandais, comme voulait le faire croire trois semaines auparavant le supposé « communiqué de la Direction des opérations militaires ». Jean-Baptiste

Hakizimana lit à l'antenne de Radio-Rwanda le 23 décembre 1991 une « correspondance » sur les opérations militaires dans la région de Ruhengeri à la suite d'une incursion du FPR, vite repoussée par les FAR :

« (...) Pour le moment, les populations ont commencé à regagner leurs domiciles, mais il leur reste un problème très préoccupant : en effet, quand les Inkotanyi ont attaqué vendredi dernier, ils scandaient des slogans comme « Vive le PL, vive le MDR ». C'est ce qu'a indiqué un paysan qu'ils avaient amené et qui est parvenu à se sauver (...) Dans ces conditions, les partis en question doivent examiner minutieusement ce problème pour une solution adéquate (...) » (Source : script retrouvé à l'ORINFOR, document joint).

Il n'est pas habituel que le directeur de l'ORINFOR classe dans sa correspondance le script d'une intervention à l'antenne. Nous le devons aux explications manuscrites que Ferdinand Nahimana adresse au colonel Sagatwa, responsable des services de Renseignement à la présidence. Une correspondance datée, comme le script, du 24 décembre 1991 :

« Je vous envoie pour information le script du reportage fait hier par notre correspondant permanent à Ruhengeri au sujet de l'attaque faite dans Butaro et de la victoire de nos FAR sur l'ennemi.

Au lieu de sauter sur l'occasion pour crier haut et fort que les Inkotanyi chercheraient à créer de la confusion parmi la population en scandant les slogans du PL et du MDR, les représentants de ces partis crient fortement que Radio-Rwanda et le directeur de l'ORINFOR sont les ennemis des partis politiques.

De toutes les manières, nous aurons d'amples détails dès jeudi car je viens d'envoyer une équipe de journalistes et cameraman sur le terrain.

Franche considération

Nahimana (Signature). (Source : note manuscrite trouvée dans la correspondance du directeur de l'ORINFOR, document joint).

Radio-Rwanda est alors un média à la puissance inégale. En 1989, on comptait au Rwanda quelques 415 000 récepteurs radio, soit un pour treize habitants (un pour 120 habitants en 1970). En 1992 le journaliste Jean-Marie-

Vianney Higiyo, alors chef de la section «Etudes et Programmes» à l'Office rwandais d'informations, écrit dans Dialogue :

« La disponibilité de cette technologie dans les milieux ruraux a fait d'elle l'un des instruments privilégiés utilisés par les pouvoirs publics pour s'adresser à "leur" population » (source : *Dialogue*)

Ferdinand Nahimana et la naissance du mouvement Interahamwe

Ferdinand Nahimana n'est pas étranger à la création des Interahamwe. Conjointement comme militant du MRND et directeur de l'ORINFOR, cette double fonction lui assurant une influence importante dans les organes dirigeants de l'ancien parti unique.

Le 27 février 1991 s'est tenue une importante réunion du Comité central du parti unique MRND au siège de Kimihurura sous la direction de son secrétaire général Bonaventure Habimana, où « le directeur de l'Office Rwandais d'Information, Dr Ferdinand Nahimana » présente un projet intitulé « Politique nationale de la Jeunesse Rwandaise ». Ainsi que l'écrit Ferdinand Nahimana dans le compte-rendu du Comité Central qu'il rédige personnellement,

« ce projet a déjà retenu l'attention du Comité Central du MRND lors de sa séance du 10 janvier 1991.(...) la mise sur pied d'une organisation de la jeunesse du MRND est impérative pour mener une éducation idéologique en vue d'encadrer la jeunesse et de l'imprégner des idéaux du MRND ». Source : compte-rendu par Ferdinand Nahimana du Comité central du MRND du 27 février 1991, copie en annexe).

Officiellement, le document a été rédigé par la présidente de la commission sociale du MRND, « la militante Gaudence Habimana Nyirasafari », une très proche amie du président de la République, et dont le mari Phocas Habimana deviendra plus tard le prête-nom de Ferdinand Nahimana à la direction de la RTL. Mais en l'espèce, la militante Gaudence Nyirasafari est peut-être elle-même le prête-nom de Ferdinand Nahimana. La note manuscrite de Ferdinand Nahimana retrouvée dans ses dossiers de directeur de l'Orinfor, ainsi que

quelques observations manuscrites sur le document de 21 pages attribué à Gaudence Nyirasafari, le laissent penser (voir documents annexes).

Après un long exposé sur l'histoire de la politique de la jeunesse sous les deux républiques, l'auteur détaille « les problèmes actuels de la jeunesse » et souligne l'appauvrissement des familles, l'analphabétisme et la délinquance, reprenant parfois mot à mot les termes du document manuscrit de Ferdinand Nahimana :

« L'éducation civique, politique et morale sera menée pour permettre une prise de conscience dynamique des réalités nationales (...) elle portera notamment sur le renforcement du patriotisme (...) (pour) former des citoyens responsables, compétents et intègres, fiers de leur patrie et imprégnés des valeurs de la culture rwandaise (...) La mise sur pied d'une organisation de la jeunesse du MRND est impérative pour mener une éducation idéologique en vue d'encadrer la jeunesse et l'imprégner des idéaux du MRND. Cette organisation servirait de cadre de sensibilisation et de mobilisation de la jeunesse »

Ce texte constitue à notre connaissance le seul document théorisant la constitution du futur mouvement de jeunesse du MRND bientôt connu sous le nom d'Interahamwe. Les sources documentaires manquent ensuite. Il est vrai que ce mouvement ne jouit pas d'une personnalité juridique propre, n'étant qu'un développement du parti du président Habyarimana. A l'exception du journal Interahamwe, la milice s'est caractérisée par un déficit de correspondances écrites, l'absence même de papier à en-tête et en général de documents spécifiques. Robert Kajuga son président, semble rédiger ses rares lettres sur du papier blanc au nom de « la cellule interahamwe du MRND », authentifiant sa signature d'un simple coup de tampon au logo du MRND (houe et petite faucille) entouré des mots « INTERAHAMWE ZA MRND » (voir document en annexe). Les massacres du Bugesera, où les milices Interahamwe et les militaires expérimenteront leurs actions communes contre des paysans tutsi, ne laisseront pas davantage de traces écrites que les violences ultérieures. Le mouvement Interahamwe semble ne pas disposer d'un secrétariat ni d'une structure administrative autonome, d'où l'extrême rareté de la production écrite de ce mouvement. Ce qui était peut-être l'une des spécificités précisément recherchées par ses dirigeants.

C'est en janvier 1992, quelques mois après la fondation du mouvement de jeunesse du MRND, qu'apparaît le périodique *Interahamwe*, organe officiel de la milice du parti MRND. Un organe à la parution irrégulière officiellement dirigé par Robert Kajuga, le chef des miliciens qui s'illustrera par sa fureur anti tutsi mais aussi par son soutien appuyé à Ferdinand Nahimana, le 5 mai 1992 (document annexé).

Puis au mois de juin est lancé le magazine *Zirikana*, dont le véritable directeur semble être Pierre-Célestin Rwagafirita, chef d'état-major adjoint de la gendarmerie. *Zirikana* exprime, lui, la sensibilité des extrémistes de la Coalition pour la défense de la république (CDR), chargée d'assumer l'idéologie la moins officiellement avouable de l'ex-parti unique. Ainsi *Interahamwe* et *Zirikana* écriront haut et fort ce que le journal *Umurwanashyaka* n'a pas le droit d'exprimer, pour ne pas nuire à l'image de « modéré » dont se prévaut le président Habyarimana.

Le début de l'année 1992 a été mis à profit par l'akazu pour renforcer son emprise sur la presse et assurer une meilleure coordination de la propagande ethniste entre *Radio-Rwanda*, *Kangura*, et les autres journaux extrémistes. 1992 voit aussi la naissance de la Coalition pour la Défense de la République (CDR), un parti ouvertement ethniste s'opposant au pluralisme politique et aux négociations visant à établir la paix au Rwanda. Le lancement de la CDR est pourtant occulté par un événement considérable dont *Radio-Rwanda* organise le déclenchement le 3 mars 1992 les massacres du Bugesera, sur lesquels nous revenons plus loin.

Nous verrons que, comme en décembre 1991, les massacres du Bugesera conduisent à s'interroger sur le rôle de Ferdinand Nahimana dans les appels à la haine et à la violence ethnique dont *Radio-Rwanda* est devenu, sous sa direction, le porte-voix privilégié.

8. Le rôle spécifique de Ferdinand Nahimana et des médias extrémistes dans les massacres du Bugesera en mars 1992

KO224592

La vie politique et sociale du Rwanda entre octobre 1990 et mars 1994 est ponctuée de violences : meurtres, attentats, massacres prenant la forme de pogromes antitutsi comme l'extermination du groupe des Bagogwe au nord-ouest du pays (mis en lumière dans la presse d'opposition). Avant avril 1994, les tueries les plus meurtrières, sont celles qui ont touché cette population des Bagogwe, un groupe assez misérable et marginalisé d'agriculteurs semi-nomades du nord-ouest du Rwanda, catalogué comme Tutsi. Mais les violences qui soulèveront le plus d'émotion, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, sont celles qui éclatent au Bugesera au début de mars 1992. Cette émotion et ces protestations sont quasi-immédiates. Rétrospectivement, les massacres du Bugesera apparaissent encore plus clairement comme une sorte de répétition générale du génocide.

Nous commencerons par rappeler et mesurer le rôle des médias extrémistes et de la Radio nationale (contrôlée à l'époque par le lobby extrémiste) dans leur déclenchement, le rôle exact de Ferdinand Nahimana à la tête de l'Orinfor, et des amis qu'il avait placés à la radio dans le déclenchement de ce massacre, le rôle de Hassan Ngeze. L'articulation des responsabilités dans cette affaire permet d'éclairer la question que tout le monde se pose chaque fois que l'on met en rapport médias et génocide, à savoir le lien direct entre les mots de mort et les actes concrets de mise à mort. Dans le cas précis des massacres du Bugesera, nous verrons le lien entre un message haineux, articulé sur un mensonge délibéré et diffusé sur les ondes de *Radio-Rwanda* le 3 mars 92 et des tueries systématiques de Tutsi qui éclatent dès l'après-midi du 4 mars.

Aussi bien le scénario des appels à la haine que les informations récoltées ensuite sur le terrain (y compris un reportage-photos réalisé par l'Orinfor) donnent à ce massacre l'allure d'une répétition générale avant le génocide : mobilisation par la presse, action conjointe Interahamwe/Forces de l'ordre/administration locale, impunité. Enfin, l'épisode du Bugesera démontre l'implication personnelle de Ferdinand Nahimana dans la radicalisation de médias voués à distiller la haine et à déclencher les massacres.

Malgré le peu d'efficacité des appels à la haine et à la violence lancés par *Radio-Rwanda* en décembre 1991 et dont il s'est expliqué avec le colonel Elie Sagatwa (voir documents annexes), Ferdinand Nahimana a vite compris le parti qu'il doit tirer de ce média de masse, au pouvoir d'autant plus considérable que les Rwandais ont un respect quasi sacré envers « la voix des autorités ». Sous son impulsion, la radio nationale s'est peu à peu affranchie de sa traditionnelle prudence pour devenir un organe de combat et de manipulation des esprits, au point d'apparaître parfois comme un simple relais de l'extrémisme comme l'était *Kangura* depuis octobre 1990.

En outre le mouvement de jeunesse du MRND dont Ferdinand Nahimana dessinait les fondements idéologiques au début de 1991, désormais baptisé Interahamwe, et dont l'un des dirigeants, Joseph Serugendo, directeur technique de *Radio-Rwanda*, est un proche de Nahimana, va jouer un rôle qui semble essentiel de « mise en pratique » des appels à la haine et à la violence émanant de la radio nationale.

Les massacres du Bugesera

Les plus spectaculaire incitation à la violence de Radio-Rwanda survient le 3 mars 1992. Ce jour-là, Radio Rwanda diffuse à cinq reprises un « scoop » : le texte d'un communiqué signé d'une « *Commission interafricaine pour la non-violence* » installée à Nairobi, texte radiodiffusé à plusieurs reprises par Jean-Baptiste Bamwanga, journaliste à *Radio-Rwanda*.

Ce document est présenté comme l'émanation du Front Patriotique Rwandais. Il énumère une liste de personnalités du régime qui doivent être tuées. Le ton du message, sa répétition tout au long de la journée, constituent un appel évident à la violence. Pour Jean-Marie Vianney Ndagijimana, alors ambassadeur du Rwanda à Paris, et qui se trouvait à Kigali le 3 mars 1992,

« J'étais à Kigali lorsque j'ai entendu ces annonces à la radio. Je me suis dit : « il va y avoir du sang. » (Source : interview de Jean-Marie Vianney Ndagijimana par Jean-François Dupaquier, mars 1993.

La manipulation à laquelle se prête *Radio-Rwanda* le 3 mars 1992 constitue le laboratoire de toutes les incitations au massacre diffusées sur cette antenne ainsi que par la *Radio télévision libre des Mille Collines* ultérieurement : un «document» simple, voire grossier, mais très efficace. Nous n'avons pas retrouvé l'enregistrement de *Radio-Rwanda*, mais le fac-similé du prétendu «*groupe de défense des droits de l'homme installé à Nairobi*» a été publié dans des journaux extrémistes liés au régime, ainsi que par des organes d'opposition. En voici la teneur :

« Commission interafricaine pour la non-violence P.O. Box 1725 Nairobi Kenya.

Au Comité Exécutif des sympathisants pour la non violence au Rwanda, Kigali-Rwanda.

« Chers sympathisants,

Nous suivons de près tout ce qui se passe au Rwanda. Nous nous réjouissons de ce que le processus de démocratisation des Institutions de votre pays va bon train et nous sommes heureux de constater cette nette évolution vers le consensus national en vue de la constitution d'un gouvernement multipartiste de transition. Nous encourageons vivement les principes de consensus et d'honnêteté spirituelle de la part de tous les leaders politiques africains, qui doivent désormais avoir une vision globaliste des intérêts nationaux de leur pays.

Cependant, et s'agissant de votre pays, nous avons l'obligation de vous informer que la 3e phase de la guerre initiée le 1er octobre 1990 contre le Rwanda, va être déclenchée. En effet, après les échecs consécutifs de la première phase (batailles classiques) et de la deuxième phase (combats de harcèlement), la dernière phase comprendra des actions terroristes : assassinats, destruction des biens et maquis urbain.

Des agents terroristes étrangers (arabes et africains) viennent d'être recrutés à cette fin. Ils seront incessamment infiltrés au Rwanda sous diverses couvertures (affaires, tourisme...) et sitôt arrivés sur place, ils entreront en contact avec l'état major local du FPR, représenté par le directeur du Parti Libéral (cf notre lettre du 11 novembre 1991), parti libéral, ossature du Front Patriotique Rwandais et dirigé par M. Mugenzi Justin.

Des assassinats devront frapper différentes personnalités : politiciens, hommes d'affaires, militaires..., tous adhérents aux partis à prépondérance hutu. Le scénario tel que nous l'avons appris est très simple, mais ses résultats sont d'une terrible efficacité : un leader hutu d'un tel parti politique sera assassiné. Ce crime crapuleux sera médiatisé par les organes ad hoc du FPR pour divertir un crime politique à mettre sur le dos d'un autre parti politique à majorité hutu adverse ! Les massacres seront ainsi commis avec alternance en vue de provoquer des massacres généralisés entre les Hutu eux-mêmes.

De source bien fouillée, nous avons trouvé une liste des personnalités cibles dont les noms suivent :

1. Bagaragaza Thaddée, homme politique ; 2. Rutayisire, militaire ; 3. Banzi Wellars, homme politique ; 4. Murego Donat, homme politique ; 5. Sebulikolo, homme d'affaires ; 6. Ruzindana Augustin, fonctionnaire d'Etat ; 7. Mbonyumutwa, homme d'affaires ; 8. Nzirorera Joseph, ancien ministre ; 9. Rwabukumba, homme d'affaires et beau-frère du chef de l'Etat ; 10. Kabuga Félicien, industriel ; 11. Kigufi Thomas, fonctionnaire d'Etat ; 12. Nsengiyaremye Dismas, officier vétérinaire ; 13. Sebunguri Adoniya, religieux ; 14. Nyungura Emile, consultant international ; 15. Rwagafilita P. Célestin, militaire ; 16. Ngango Félicien, avocat ; 17. Mporanyi, banquier et assureur ; 18. Ntirivamunda Alphonse, fonctionnaire d'Etat ; 19. Nzabonimana Callixte, ministre ; 20. Karemera Edouard, homme politique ; 21. Butare, fonctionnaire d'Etat (OPROVIA) ; 22. Kagimbangabo, préfet.

Chers amis, vous n'êtes pas sans ignorer que l'état-major clandestin du FPR fonctionne actuellement à Nairobi mais à l'insu des autorités kenyanes. Cet état-major est en liaison directe et permanente avec sa branche installée à Kigali sous le contrôle du Parti Libéral.

Bref, c'est à cause de la gravité de cette situation, à cause de la ténacité du FPR-Inkotanyi que nous avons décidé de vous épauler dans votre lutte pour la non-violence. Nous vous prions de demeurer plus vigilants et plus unis afin de prévenir et de dissuader toute action qui peut provoquer la tragédie dans votre pays.

Pour la commission, James Makuza, secrétaire permanent

Fait à Nairobi, le 3 février 92. »

Un dispositif régional d'extermination relayé par les médias

Le texte de la prétendue «Commission interafricaine pour la non-violence» paraît aujourd'hui à peine lisible. Il faut pourtant imaginer sa répétition à l'antenne, une journée durant. De nombreux témoins confirment qu'il a électrisé les auditeurs.

Cette diffusion provocatrice est surtout destinée à la région du sud-est du Rwanda, le Bugesera où les tensions politiques sont avivées depuis des mois par les autorités locales. Fidèle Rwambuka, bourgmestre de Kanzenze, est le principal chef d'orchestre de cette violence. Dès le mois d'octobre 1991, il a ordonné une série d'arrestations de jeunes Tutsi accusés d'être des « complices » du FPR, une accusation à la fois vague et particulièrement inquiétante pour les suites qu'elle peut entraîner.

Rien de naturel ni de spontané dans la diffusion du faux «tract de Nairobi». Contrairement aux plus élémentaires règles déontologiques des journalistes et des responsables de rédaction, le directeur de *Radio-Rwanda* n'a fait procéder à aucune vérification de l'authenticité du texte avant de le faire diffuser à l'antenne. Selon les auditeurs qui se souviennent de sa diffusion, aucun doute méthodologique, aucune précaution éditoriale n'ont été formulés par Jean-Baptiste Bamwanga avant ou après la diffusion du faux document. Au contraire, la lecture de ce document truqué a été assénée à différentes reprises durant la journée, pour profiter à plein de l'effet « bouche à oreille » qui a conduit beaucoup de personnes à se mettre à l'écoute de *Radio-Rwanda*.

Marie Mukabatsinda, secrétaire de direction à l'ORINFOR, était présente dans le bureau de direction lorsque Jean-Baptiste Bamwanga a apporté le faux document :

« Cette affaire du Bugesera, je me souviens de... une fois, c'est un papier, on disait un tract qui est venu...

QUESTION : - Un tract de Nairobi ?

Marie MUKABATSINDA : - ...que Bamwanga a amené, c'était dans une réunion de chefs de service, il était assis (NDLR : le témoin fait allusion à Ferdinand Nahimana). Je ne me souviens pas le contenu. Quand on n'est pas professionnelle, c'est difficile de suivre les...oui. Je me souviens de ça parce que après ça a créé beaucoup de réactions et beaucoup d'histoires, parce que quand on lit le document... Je me souviens que lui-même (NDLR : le témoin fait allusion à Ferdinand Nahimana) il a dit « allez traiter l'information et diffusez... et diffusez ». A ce moment là, ce jour là même ou le lendemain ou deux jours après, je ne sais pas il y a eu les massacres ...(...)

QUESTION : - Le soir même du jour où Bamwanga a amené le texte ?

Marie MUKABATSINDA : - Le soir même.

QUESTION : - Vous vous souvenez ? Qu'est-ce qu'a dit Bamwanga quand il a apporté ce texte ?

Marie MUKABATSINDA : - Non, je ne me souviens pas vraiment. Ce dont je me souviens, c'est que après l'information, il y a eu des massacres de Bugesera. Et la radio était aussi impliquée à cause de ce document. Mais je ne me souviens pas de détails.

QUESTION : - Donc c'est Bamwanga qui a amené ce texte à la conférence de rédaction ?

Marie MUKABATSINDA : - Non, pas à la conférence de rédaction mais à la direction, c'était dans le bureau de la direction.

KOZZ4597

QUESTION : - Et vous ne vous rappelez pas de ce qu'il a dit quand il a amené ce texte ?

Marie MUKABATSINDA : - Je ne me souviens pas de ce qu'il a dit, (NDLR : le témoin fait allusion à Ferdinand Nahimana) donc c'est à dire, quand je, quand on discutait du texte, j'étais là. On l'a lu. Il a dit (NDLR : le témoin fait allusion à Ferdinand Nahimana) « allez traiter et diffusez, traitez et diffusez l'information. » (...) »

(Source : interview de Marie Mukabatsinda par Jean-François Dupaquier, Kigali, août 1998).

La rapidité avec laquelle Ferdinand Nahimana décide de la diffusion à l'antenne, et à plusieurs reprises, du texte intitulé « *Commission interafricaine pour la non violence* », malgré le contenu politique explosif de ce texte qui ne pouvait que soulever la colère et la haine ethnique des auditeurs de *Radio-Rwanda*, pose de nombreuses questions.

Ce texte n'est pas parvenu par surprise le 3 mars 1992 au matin dans les mains de Jean-Baptiste Bamwanga, comme on le découvrira après que le journal *Kanguka* ait publié quelques mois plus tard un fac-similé du tract. Ce fac-similé porte distinctement la mention d'un fax daté ainsi libellé en tête du document :

Fev 27 1992 16:33 258 76 174 MRND Secr Nat

Il est ainsi démontré que le tract a été communiqué à un interlocuteur non identifié depuis le secrétariat national du MRND le 27 février 1992 à 16 h 33.

L'apparente mais peu vraisemblable « spontanéité » de la décision de Ferdinand Nahimana semble faire pendant à une autre spontanéité alléguée lors des massacres du Bugesera, puis durant le génocide de 1994 : la « *colère populaire spontanée* », expression invoquée dans des termes invariables et avec une constance suspecte par les autorités locales en 1992 comme ce sera le cas en 1994 par le gouvernement intérimaire et les diplomates rwandais. La «spontanéité» des uns et des autres fait partie du jeu des apparences adroitement codifiées par les auteurs de la conspiration pour dissimuler l'existence même d'un complot. Elle cache une savante gestion de la peur et de la haine populaires ainsi que la préparation du passage à la violence massive.

Il n'y a rien de naturel ni de spontané dans les massacres qui vont suivre de quelques heures la diffusion répétée du « tract de Nairobi » sur les antennes de *Radio-Rwanda*. Au contraire, l'incitation directe à la haine ethnique et à la violence semble un signal attendu. Selon l'enquête menée en janvier et février 1993 par la FIDH, il sera démontré que dès le mois de décembre 1991 Hassan Ngeze, directeur de *Kangura*, a distribué à Kanzenze et dans les autres communes du Bugesera des tracts invitant la population à la « vigilance » :

« Il semble avoir joué le rôle d'idéologue, comme Mugesera l'a joué pour Kibilira » écrit la FIDH (rapport de l'enquête menée au Rwanda du 7 au 21 janvier 1993).

Selon le procureur de la République de l'époque François-Xavier Nsanzuwera qui s'exprime dans un ouvrage paru en 1993, un an avant le génocide :

« Les événements du Bugesera furent commandités certainement par la clique obscure qui se trouvait derrière le journal *Kangura*. Quelques mois auparavant le rédacteur en chef du journal *Kangura* avait distribué dans la région du Bugesera la couverture du journal *Kangura* où il y avait une machette et des slogans appelant aux meurtres. Bien sûr les preuves de son implication directe dans ces événements manquèrent. La population hutu du Bugesera aura servi de pions au Machiavel rwandais qui imagina ce scénario macabre (...). » (Source : François-Xavier Nsanzuwera, *La magistrature rwandaise dans l'étau du pouvoir exécutif*, édité par le Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme - CLADHO, Kigali, novembre 1993).

Hassan Ngeze a été efficacement appuyé ou relayé par le bourgmestre de Kanzenze. La fonction de bourgmestre ne doit pas laisser croire à un rôle secondaire. Au Rwanda, c'est un poste très important, attribué par arrêté présidentiel, qui permet de contrôler directement et efficacement la population - comme on le constatera pendant le génocide -. Fidèle Rwambuka, membre du comité central du MRND et ancien député, est l'un des tenants les plus en vue de la fraction extrémiste de l'ex-parti unique. Le 11 novembre 1991, il a prononcé un discours aux termes particulièrement violents contre François Gahima, un commerçant tutsi local, représentant du Parti Libéral dans le Bugesera. Fidèle Rwambuka est furieux de l'audience croissante du parti d'opposition réputé « tutsi » dans sa région et ne cache pas qu'il prépare une riposte. Un nouveau meeting du Parti Libéral animé par son président, Justin Mugenzi, a attiré une foule considérable à Kanzenze le 1er mars 1992, trois jours avant les violences.

« Monsieur Mugenzi Justin qualifia d'assassin le bourgmestre de la commune Kanzenze, Monsieur Rwambuka Fidèle présent à ce meeting politique où il fut beaucoup hué et humilié par les jeunes du Parti Libéral ». (Source : François-Xavier

Nsanzuwera, La magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif, édité par le Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme - CLADHO, Kigali, novembre 1993).

Les responsables du MRND dans le Bugesera craignent l'écroulement de leur influence dans la population. Tous ces chefs, directement responsables devant le président de la République, veulent à tout prix stopper la progression des autres partis, et en particulier du PL.

La région du Bugesera s'embrase dans la nuit du 4 au 5 mars 1992, aussitôt après les appels de Jean-Baptiste Bamwanga au micro de Radio Rwanda, et sous l'impulsion de groupes de miliciens Interahamwe venus de Kigali qui brûlent des cases de Tutsi, tuent et violent, tentant d'entraîner la population hutu à «l'autodéfense». Des milliers de cases sont détruites tandis que la population apeurée trouve refuge dans les églises et les petites agglomérations.

François-Xavier Nsanzuwera, à l'époque procureur de la République de Kigali, a suivi de près les « événements » du Bugesera et apporte un témoignage direct sur la complicité des autorités administratives et politiques dans les massacres et sur leur volonté d'étouffer toute information et toute réaction à cette tragédie :

« Les massacres commencent dans l'après-midi du 4 mars 1992 quand un groupe de paysans hutu militant du MRND et du CDR abattent des vaches appartenant à des paysans-éleveurs tutsi. Le chef du Parquet de Nyamata envoie sur les lieux de ces actes de vandalisme un Inspecteur de police judiciaire avec deux policiers communaux. Arrivé sur place, le malheureux inspecteur de police judiciaire est menacé par la population hutu militant dans les partis politiques MRND et CDR, qui le qualifie « d'inkotanyi » puisqu'il est tutsi. Il revient et fait rapport à son supérieur, le chef du Parquet de Nyamata.

« Le lendemain, un ami me téléphone pour m'annoncer que la région du Bugesera est à feu et à sang. Précisons en passant que je suis domicilié dans la commune de Kanzenze, une des trois communes de la région du Bugesera, et que mes parents habitent là bas (...) Je partis donc pour Nyamata où j'arrivai à 11 heures. Je passai au bureau communal pour saluer le bourgmestre qui est dans son bureau et qui me dit que la situation est calme !

« Je passai au Parquet où le Premier substitut, qui est dans son bureau me dit également que la situation n'est pas grave, à part, précise-t-il, l'incident de Mayange où des paysans hutu ont abattu des vaches de paysans tutsi. Il comptait lancer des mandats d'amener, conclut-il. Il me précise bien sûr que lui n'a pas été sur les lieux. Mais ce n'est pas les moyens qui manquent (...). Donc le chef du Parquet de Nyamata n'avait pas voulu se rendre sur les lieux, non pas parce qu'il ne disposait pas de

moyens de déplacement, mais parce qu'il n'avait pas jugé nécessaire d'y aller comme il n'avait pas jugé nécessaire d'y envoyer un substitut de son Parquet. Il avait trouvé normal d'envoyer un Inspecteur de police judiciaire tutsi au milieu d'une population hutu déchaînée contre les tutsi. J'ajouterai même (...) que la population hutu de ce secteur en ébullition, le secteur Mayange, est à majorité originaire des préfectures Gisenyi et Ruhengeri. Le chef du Parquet de Nyamata est originaire de la préfecture Gisenyi (...). Je continue donc sur ce lieu où a eu lieu l'abattage des vaches, en secteur Mayange de la commune Kanzenze. Le long de la route principale qui traverse ce secteur et arrive au Burundi en passant par un camp militaire situé dans cette région, le camp Gako, des paysans hutu, jeunes et vieux se promènent avec des machettes et des gourdins dans lesquels sont incrustés des clous. Des maisons brûlent dans ce secteur et dans les secteurs voisins. Le préfet de Kigali arrivé sur place avec l'un de ses sous-préfets, une femme et une poignée de gendarmes demandent aux paysans tutsi de regagner leurs foyers et, curieusement envoie des véhicules prendre les familles réfugiées à la paroisse catholique de Nyamata pour qu'ils regagnent leurs foyers (...) » (Source : François-Xavier Nsanzuwera, La magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif, édité par le Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme - CLADHO, Kigali, novembre 1993).

Le procureur de la République de Kigali a décrit la région du Bugesera dévastée par des bandes armées agissant sans se dissimuler devant des autorités dont au mieux la passivité, au pire l'encouragement aux massacres, donnent aux tueurs un sentiment d'impunité voir même de « devoir accompli ».

Selon François-Xavier Nsanzuwera, le traitement de certaines informations par *Radio-Rwanda* a joué un grand rôle dans la colère présentée comme «spontanée» de groupes hutu armés :

« (...) Un paysanne âgée d'une cinquantaine à peu près nous explique que les hutu ont devancé leurs voisins tutsi pour que ces derniers ne les massacrent pas. Elle nous déclare que les tutsi, leurs voisins, ont miné les champs de hutu et qu'il sont commencé par miner des véhicules transportant des passagers hutu. Ici, il faut rappeler qu'en date du 19 février 1992, exactement deux semaines avant ces événements sanglants un minibus taxi appartenant à un major de l'armée avait sauté sur une mine à Mayange, l'attentat faisant cinq morts sur le champ. Plusieurs autorités politico-administratives et surtout *Radio-Rwanda* avaient attribué cet attentat aux complices des Inkotanyi. Elles ne s'étaient pas empêché de rappeler et de souligner que la population tutsi de la région envoyait ses filles et ses garçons rejoindre les rangs du FPR à travers le Burundi voisin. Le résultat de cette campagne était que pour les paysans hutu leurs frères tutsi n'étaient autre chose que des inkotanyi. Cette vieille maman hutu nous précisa même que « le conseiller communal, exaspéré par l'arrogance de ses administrés tutsi était d'accord pour qu'une leçon leur soit donnée », phrase que je rapportai au Préfet et à mes supérieurs. Un enfant hutu, élève dans une école primaire du coin, nous raconta que sa maîtresse d'école projetait de les brûler vifs enfermés dans leur classe !»(Source : François-Xavier Nsanzuwera, La magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif, édité par le Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme - CLADHO, Kigali, novembre 1993).

Au terme d'une large enquête menée au Rwanda, du 7 au 21 janvier 1993, la Fédération internationale des droits de l'homme a conclu à l'existence d'un complot associant *Radio-Rwanda* à la milice Interahamwe, notamment des éléments venus de Kigali, et à des groupes de militaires pour provoquer délibérément massacres et dévastations contre la minorité tutsi :

« Les massacres qui ont endeuillé le Rwanda depuis son entrée en guerre au mois d'octobre 1990 n'ont jamais été le fruit du hasard ni de mouvements « spontanés » de la population ou d'une partie de celle-ci à l'égard d'une autre.(...) L'on a l'impression qu'il existe une "main" ou plusieurs, qui maîtrisent la genèse et le déroulement de ces tristes événements. » (Source : rapport de la FIDH, déjà cité).

De leur côté, les auteurs du rapport de la Mission d'information parlementaire française noteront qu'il n'a pas été difficile de vérifier que le prétendu « tract de Nairobi » était un faux, et guère plus difficile de remonter à ses véritables auteurs :

« (...) l'enquête a rapidement révélé que le tract prétendument trouvé à Nairobi, par une organisation qui n'a donné signe de vie que pour l'occasion, était un faux. Ses auteurs furent découverts : il s'agissait de fonctionnaires rwandais. Les seules sanctions prises par le Premier ministre M. Sylvestre Nsanzimana, furent d'ordre administratif. La rumeur avait attribué la conception du tract à M. Ferdinand Nahimana lui-même. » (Source : rapport de la Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n°1271 de l'Assemblée nationale française, dite « Mission d'information parlementaire sur le Rwanda », tome I page 96).

Comme on le découvrira peu à peu, le déclenchement de la violence dans le Bugesera est le résultat d'un plan précis, qui ne peut avoir été mis en œuvre sans l'aval, sinon la participation active du président de la République et la garantie de l'impunité à leurs exécutants, et dans lequel étaient nécessairement impliqués Ferdinand Nahimana, directeur de l'ORINFOR, Jean-Baptiste Bamwanga, son chef de service, Hassan Ngeze, le patron en titre de *Kangura*, les responsables Interahamwe de Kigali et du Bugesera parmi lesquels Joseph Serugendo, directeur technique de *Radio-Rwanda* et co-fondateur des milices du MRND, mais aussi d'autres protagonistes, notamment des militaires des Forces armées rwandaises (FAR) et des gendarmes. Il fallait à tout prix maintenir la domination de l'ancien parti unique, a fortiori dans une région où la proportion de Tutsi était importante.

Selon le procureur de la République de Kigali François-Xavier Nsanzuwera,

« dire que les paysans hutu du Bugesera ont déclenché spontanément ces massacres serait injuste envers eux. Cela reviendrait à dire que ces hutu seraient par essence sanguinaires, ce qui n'est pas vrai. S'il est vrai que l'on a retrouvé chez eux un climat généralisé de psychose de peur, ce climat a été - j'en suis persuadé - cultivé, entretenu et exploité par un esprit habile et machiavélique. La guerre avec le FPR se livrait au nord du pays et non pas au Bugesera, à plus ou moins quarante kilomètres de la capitale au sud et aux portes d'un des plus grands camps militaires du pays. Les paysans hutu des secteurs Mayange, Muyenzi et Maranyundo, secteurs qui ouvrirent aux autres cette chasse à l'homme parce que d'ethnie différente, n'avaient pas connu les barbaries des incursions inyenzi dans les premières années de la République puisqu'ils n'avaient pas encore émigré dans la région. Et puis la Radio nationale n'avait-elle pas déjà déclaré que le Rwanda avait gagné la guerre d'octobre ? » (Source : François-Xavier Nsanzuwera, La magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif, édité par le Collectif des Liges et Associations de Défense des Droits de l'Homme - CLADHO, Kigali, novembre 1993).

Cet épisode de mars 1992 éclaire donc de façon très significative les processus qui ont conduit au génocide de 1994, et en particulier les méthodes de la propagande employée : intoxication, fausses nouvelles, création d'un climat de panique, provocations...

Nous avons vu que durant les quatre années qui ont précédé le génocide des Tutsi et les massacres de Hutu opposants politiques en 1994 au Rwanda, les signes annonciateurs de la tragédie n'ont pas manqué, notamment à l'occasion de plusieurs crises et évolutions préoccupantes :

1 - La répression intérieure qui a suivi l'attaque des troupes du FPR depuis l'Ouganda en octobre 1990 ;

2 - La prolifération de médias extrémistes chargés de développer des pulsions collectives de haine raciale et de peur ;

3- Le noyautage de *Radio-Rwanda* par un groupe d'activistes raciste et régionalistes dès la nomination comme directeur de Ferdinand Nahimana ;

4 - La mise en place de groupes violents et armés, destinés à parachever le conditionnement de l'opinion publique et à organiser des massacres programmés de Tutsi.

Ce qui surprend dans ces massacres de grande ampleur (plusieurs centaines de morts, des milliers de blessés, de propriétés détruites et de familles déplacées), c'est qu'ils ne sont pas le produit d'une dictature aux abois, mais bien au contraire d'un régime consolidé par l'assistance étrangère et qui exprime une froide détermination.

La Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n°1271 de l'Assemblée nationale française, dite « Mission d'information parlementaire sur le Rwanda », tome I page 94, écrit à ce sujet :

« Pour la première fois, ces massacres sont donc un pur événement de politique intérieure (...). les paysans ont été assistés par des personnes venues de l'extérieur. Une coopérante italienne, Antonia Locatelli, résidente dans la région et présente depuis 22 ans au Rwanda, fut assassinée le 10 mars. Pendant les deux jours précédant sa mort, elle avait plusieurs fois appelé Radio France Internationale. « Elle protestait contre la version officielle des massacres et précisait que, vivant dans la région depuis 22 ans, elle était parfaitement capable de voir que ces assassinats n'avaient pas été commis par une foule spontanément en colère. Elle ajoutait que certains des tueurs étaient des gens qu'elle n'avait jamais vus auparavant, qu'on les avait amenés de l'extérieur dans des véhicules portant des plaques d'immatriculation officielles. » (Source : rapport de la Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n°1271 de l'Assemblée nationale française, dite « Mission d'information parlementaire sur le Rwanda », tome I page 95).

La Coalition pur la défense de la république (CDR)

C'est le 22 février 1992 que sont signés les statuts de la Coalition pour la défense de la république (CDR), une initiative des tenants les plus en vue du fanatisme ethnique. Mais celle-ci ne commence véritablement à fonctionner qu'en mars 1992, au moment même des massacres du Bugesera. Une fois encore, le rôle de l'akazu et tout particulièrement d'un de ses cercles les plus étroits, le Réseau zéro, semble déterminant. Théoneste Nahimana agit dans l'ombre pour faire passer les directives du régime. Le discours de la Coalition pour la défense de la République apparaît de prime abord brutal, sommaire. En réalité, il participe d'un subtil montage. En multipliant les discours incendiaires, voire en accusant le président de la République de laxisme dans sa lutte contre « l'ennemi intérieur », la CDR favorise l'apparent recentrage de l'ancien parti unique MRND, désormais en quête d'une honorabilité électorale. Selon l'ancien Premier ministre Dismas Nsengiyaremye, la CDR :

« (...) était ouvertement contre le FPR et les Tutsi et pour l'unité des Hutu afin de combattre l'hégémonisme des Tutsi et assurer la domination hutu. En fait, elle disait tout haut ce que le MRND sussurait. La CDR a joué un rôle funeste dans l'invitation à la division et à la haine ethniques et dans la conduite des massacres qui ont endeuillé le Rwanda depuis 1990 et en particulier à partir de 1994 ». (Source : audition de M. Dismas Nsengiyaremye par la Mission d'information de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n°1271 de l'Assemblée nationale française, dite « Mission d'information parlementaire sur le Rwanda », tome I page 94.

Résumant ses auditions, la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda ajoute au sujet de la CDR :

« En pratique, la CDR attirait logiquement les Hutu purs et durs, les théoriciens du « rubanda nyamwinshi » jusqu'ici membres du MRND. C'est ainsi qu'au vu de ses activités et de ses déclarations, on a pu fréquemment écrire que M. Ferdinand Nahimana, universitaire rwandais, directeur de l'ORINFOR, l'Office Rwandais d'information, chargé du contrôle de la presse et de la radio, puis dirigeant de la radio RTLM, était membre de la CDR, alors qu'il est resté jusqu'au bout membre du MRND, et qu'il devait être nommé, au titre de ce parti, membre du Gouvernement de transition à base élargie (GTBE), issu des accords d'Arusha ». (Source : Rapport de la Mission d'information de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la Commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n°1271 de l'Assemblée nationale française, dite « Mission d'information parlementaire sur le Rwanda », tome I page 94.

L'éviction de Ferdinand Nahimana de l'Orinfor

L'efficacité sanglante des messages de Radio Rwanda a un effet boomerang imprévu : l'indignation immédiate de la communauté internationale et des partis d'opposition. Des ambassadeurs occidentaux effectuent une démarche auprès du président de la République et menacent de suspendre leur coopération avec le Rwanda. Durant plusieurs semaines, le président se refuse à sacrifier le directeur de l'ORINFOR, espérant laisser passer l'orage. Mais les conditions politiques ont radicalement changé. Le 2 avril, Dismas Nsengiyaremye, du parti MDR, est chargé de mettre en place un gouvernement de compromis (voir chronologie, file 10).

Le nouveau gouvernement de coalition de M. Dismas Nsengiyaremye obtient, dès le 22 avril, la démission du président Juvénal Habyarimana de son poste de Chef d'état-major des Forces armées, fonction désormais déclarée incompatible avec son statut de président.

Le nouveau Premier ministre ajoute sa voix à celle des diplomates pour exiger un arrêté présidentiel mettant fin aux fonctions de Ferdinand Nahimana à la tête de l'Orinfor. Le nouveau ministre de l'Information Pascal Ndengehejo met sa démission dans la balance, ce qui était susceptible d'entraîner des sanctions de la communauté internationale. Juvénal Habyarimana n'a d'autre choix que de signer le limogeage de Ferdinand Nahimana de l'ORINFOR le 28 avril 1992, au soir d'un conseil des ministres. Tout démontre qu'il s'y résout à contre-cœur. Par la fidélité qu'il a constamment démontrée au président de la République, par son activisme, par les liens qu'il a tissés, mais aussi par les polémiques qu'il a suscitées, Ferdinand Nahimana est devenu en ce mois d'avril 1992, qu'il l'ait ou non cherché, la figure emblématique de l'intégrisme ethnique et régionaliste, un symbole adulé par les uns et honni par les autres.

Ferdinand Nahimana se voit proposer le poste de Premier conseiller auprès de l'ambassadeur du Rwanda à Bonn. Le gouvernement allemand fait bientôt savoir qu'il refusera son accréditation. L'intéressé ne regrette sans doute pas cette issue. Une semaine après son limogeage, il semble avoir inspiré une lettre du chef des Interahamwe, Robert Kajuga, et des membres du comité directeur du mouvement de « jeunesse » (parmi les signataires, Joseph Serugendo, directeur technique de Radio-Rwanda et responsable Interahamwe notoire), au président du MRND. Les signataires laissent planer la menace d'une guerre civile, ce qui témoigne de l'importance, à leurs yeux, de l'enjeu que représente l'éviction de Ferdinand Nahimana de l'ORINFOR :

« pour extirper définitivement les agissements fascistes des partis d'opposition (...) faute de quoi le MRND risque de perdre de nombreux adhérents et l'éventualité d'une guerre civile n'est pas à exclure.

Devant cette situation, la cellule « Interahamwe za MRND » en appelle à votre clairvoyante autorité afin que soit assurée la protection des hauts responsables et autres adhérents actifs du MRND. Il importe particulièrement que le cas de M. NAHIMANA Ferdinand soit réexaminé. Que le transfert lui accordé sous la forme d'un exil forcé soit suspendu. Par contre, qu'il nous soit permis de suggérer de lui attribuer un grand poste dans le pays (pourquoi pas un siège au MRND (...)) ». (Source : lettre de la cellule Interahamwe za MRND au secrétaire national du MRND/Kigali, 05/05/1992, pièce jointe)

Le limogeage du directeur de l'Office rwandais d'informations est ressenti comme une véritable gifle par les extrémistes de son bord. Le capitaine Pascal Simbikangwa, jusqu'alors installé dans un rôle d'éminence grise des organes d'expression de l'akazu abandonne toute prudence et décide de lancer son propre magazine, dont il confie la confection à la Régie de l'imprimerie scolaire. *L'Indomptable-Ikinani* contient un éditorial prenant la défense de Ferdinand Nahimana sous la forme d'une lettre ouverte au Premier ministre :

« Ce n'est pas seulement une lettre de félicitations à votre investiture à la Primature qui me pousse à vous adresser mes compliments avec déférence, mais c'est aussi à cause d'un cas de renvoi d'un patriote qui me semble être la résultante des combines de votre entourage agissant en marge de l'intellective (sic).

A l'issue de la réunion du Conseil de gouvernement tenue le 28 avril 1992, vous auriez menacé de démissionner si le docteur Nahimana n'était renvoyé de l'ORINFOR et, semble-t-il, le président de la République a cédé pour garder un Premier ministre qui défend des hommes peu soucieux de nos malheurs, ramant à contre-courant de son peuple et lâchant un homme qui s'est débattu corps et âme, ce Nahimana, en épaulant les Forces Armées, pour que la patrie ne perde pas son esprit. De grâce, ne vous évertuez pas à brimer ces cervelles qui éveillent les masses populaires car le spectre d'une guerre civile qui se dessine à grande échelle risque d'ici peu de vous devenir immaîtrisable et vous aurez cautionné le péril de votre peuple.» (Source : *L'indomptable Ikinani* n° 1, mai 1992, épreuve d'imprimerie. Cité dans *Les médias du génocide*, page 62)

Dans les textes qui suivent en kinyarwanda, l'éditorialiste et ses rédacteurs sont encore plus directs :

« Je viens dire la vérité, et j'espère que je ne serai pas attaqué par les services de la présidence ou du Premier ministre, qu'ils ne viennent pas me mettre des bâtons dans les roues comme ils l'ont fait avec Nahimana.»

(Source : *L'indomptable Ikinani* n° 1, mai 1992, épreuve d'imprimerie. Cité dans *Les médias du génocide*, page 62)

Pour discréditer ses adversaires, *L'Indomptable-Ikinani* n'hésite pas, comme les autres médias de la haine, à véhiculer toutes sortes de ragots sur la vie privée, et notamment sur des déviations sexuelles prêtées aux uns ou aux autres. Pascal Simbikangwa, « le tortionnaire », en appelle à la morale et à l'indignation des Rwandais contre le ministre de l'enseignement primaire et secondaire Agathe Uwilingiyimana, qu'il méprise à la fois comme femme et

comme Hutu démocrate, au point de la présenter comme une prostituée traquée par d'anciens « clients » :

K0224607

« Elle n'est pas une belle femme mais il semble qu'elle est très désirée. Dans le temps, elle aimait l'argent, mais depuis qu'elle est ministre, il y a deux personnes qui la cherchent d'une manière qu'elle ne supporte même pas. Je ne sais pas si elle saura se débarrasser d'eux. Vont-ils lui faire ce qu'elle a déjà eu à Butare quatre fois.» (allusion à une rumeur selon laquelle Agathe Uwilingiyimana aurait été victimes à quatre reprises de viols collectifs lorsqu'elle était étudiante à Butare). (Source : *L'indomptable Ikinani* n° 1, mai 1992, épreuve d'imprimerie. Cité dans *Les médias du génocide*, page 62)

L'Indomptable-Ikinani titre enfin sur « la bonne nouvelle dans le Bugesera », allusion évidente au massacre de centaines de Tutsi après les appels de Radio Rwanda. Une « victoire » que le journal s'efforce à la fois de célébrer et de minimiser dans un article signé d'un pseudonyme transparent, Jésus-Paul Marasonkandi (« un sang est comme un autre ») :

« Il y a quelques jours, on a entendu des cris que trente cinq Tutsi sont morts dans le Bugesera et on invite le pays à venir au secours de ces victimes. Les drapeaux du MDR, du PL et du PSD ont été mis en berne en signe de solidarité pour marquer leur souffrance pour ces trente cinq petits cancrelats qui se sont suicidés.

Que les Tutsi sachent que lorsque les sang des Hutu est versé et qu'ils se réjouissent, ils ne devraient s'étonner qu'un tout petit peu de leur propre sang tombe ». (Source : *L'indomptable Ikinani* n° 1, mai 1992, épreuve d'imprimerie. Cité dans *Les médias du génocide*, page 63)

Nous n'avons pu déterminer avec certitude dans quelles conditions ce numéro 1 de *L'Indomptable-Ikinani* a été détruit avant même de sortir de la Régie de l'imprimerie scolaire. Selon les cadres de cette entreprise, c'est le directeur de la Régie qui, effaré par la violence du magazine, l'a dénoncé à son nouveau ministre de tutelle, qui n'était autre qu'Agathe Uwilingiyimana. Elle aurait aussitôt ordonné la censure de la totalité de la fabrication.

Selon d'autres sources, la décision de faire détruire les journaux aurait été prise par le président de la République en personne, craignant une vive réaction de bailleurs de fonds.

KO224608

L'ex-directeur général de l'ORINFOR devra retourner à l'Université qu'il avait quitté quatre ans auparavant, mais cette réintégration ne se fait pas sans mal. Considéré comme le porte-drapeau de l'extrémisme ethnique et régionaliste aussi bien par les tenants de cette idéologie que par ses adversaire, il provoque une pétition de protestation des associations de défense des droits de l'Homme.

Humilié, Ferdinand Nahimana semble développer alors une véritable paranoïa. Selon lui, *Radio-Rwanda* est infiltrée par les agents du FPR appuyés par des diplomates étrangers malintentionnés, et qui empêchent la mobilisation et l'autodéfense hutu.

Dans le même temps, Ferdinand Nahimana a pu mesurer l'influence de la radio sur les masses rurales. La naissance de la *Radio-télévision libre des Mille Collines* est déjà en germe. Nous y reviendrons plus loin.

9. Le rôle de Ferdinand Nahimana entre son limogeage de l'Orinfor et le génocide : au sein du « Cercle des Républicains progressistes » (CRP) ou « Cercle des Républicains ».

Le rôle de ce Cercle des Républicains Progressistes (CRP) est peu connu. Il aurait été fondé par Ferdinand Nahimana sur le campus de Nyakinama (Ruhengeri) à une date indéterminée, mais vraisemblablement entre l'attaque du FPR (1^{er} octobre 1990) et la nomination de Ferdinand Nahimana à la tête de l'Orinfor (22 décembre 1990). Comme plus tard le cercle informel « Allo » regroupant les journalistes extrémistes, mais de façon plus structurée (le CRP a un président, un vice-président, il organise des conférences publiques et édite des communiqués), le Cercle des Républicains Progressistes semble avoir été fondé pour rassembler, autour de Ferdinand Nahimana et de ses idées, des universitaires régionalistes et résolus à défendre à tout prix les acquis de la « Révolution sociale » de 1959, notamment sur le plan des stricts contingentement ethniques parfois qualifiés « d'apartheid à la rwandaise ».

Les membres connus ou supposés du CRP sont originaires du Nord du Rwanda et semblent déterminés à jouer un intense rôle de lobbying et de noyautage pour mobiliser la population et les dirigeants autour de mots d'ordre et de « grilles de lecture » ethnistes.

Ce groupe informel a laissé peu de traces documentaires mais son influence aurait été profonde dans la création de partis et de médias extrémistes, ainsi qu'auprès du gouvernement Kambanda durant le génocide. Le Cercle des Républicains Progressistes (CRP) s'est voulu à la fois groupe de réflexion et laboratoire d'idées.

On compterait parmi les membres du Cercle des Républicains Ferdinand Nahimana, Léon Mugesera, Vincent Ntezimana, Eugène Rwamucyo, le docteur Jean-Berchmans Nshimyumuremyi, Jean-Bosco Barayagwiza.

Emmanuel Bugingo, professeur à l'université de Butare a été interrogé le jeudi 9 août 2001 par Marcel Kabanda et Jean-François Dupaquier :

Question : - Que savez-vous du Cercle des Républicains Progressistes ?

Réponse : - J'ai connu le Cercle des Républicains ici à l'Université de Butare quelques mois avant le génocide, je crois que c'est au moment où la CDR demandait à participer au gouvernement de transition élargi, vers mars 1994. Il y avait Ntezimana Vincent, un professeur très actif dans le Cercle des Républicains, François Banyeretse, et bien sûr Rwamucyo Eugène qui semblait le chef. C'était un mouvement proche de la CDR mais je suis sûr qu'on avait déjà parlé de cette organisation il y a longtemps sur le campus de Ruhengeri à Nyakinama. C'est Nahimana Ferdinand qui avait lancé ce

mouvement. Je me demande s'il ne s'appelait pas alors Cercle des Républicains Progressistes ou Cercle des Républicains Démocrates.

K0224610

D'après mon souvenir, c'était fin 91, début 92, et le Cercle a préparé la création de la CDR. D'une certaine façon le Cercle des Républicains est devenu la CDR. Mais il ont continué d'exister comme un groupe d'intellectuels extrémistes qui voulaient faire des analyses politiques. Nahimana était le leader du Cercle des Républicains à Nyakinama. Il y a eu une rencontre à Ruhengeri avant que la CDR existe formellement comme parti politique. Ensuite je n'en ai plus entendu parler jusqu'aux mois qui ont précédé le génocide. Ils n'étaient à mon avis qu'une dizaine de personnes, un noyau dur.

Ici sur le campus de Butare il se disait que ce Cercle rassemblait des enseignants extrémistes originaires de Ruhengeri comme Vincent Ntezimana qui animait par ailleurs le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) dont il était secrétaire général. Au Cercle des Républicains il y avait aussi un certain Martin, mathématicien qui avait épousé une Russe..

Le Cercle des Républicains s'est occupé d'assurer une conférence du Premier ministre Kambanda le 15 mai 1994 à Butare. Ils ont même diffusé un communiqué sur la RTL. Ce communiqué, Radio-Muhabura y a fait écho le même soir. Ceux de Muhabura étaient en train de critiquer ça. Ils ont cité Fidèle Nkundabagenzi qui n'est pas membre du Cercle, et Rwamucyo. Eugène Rwamucyo était porte-parole à ce moment là.

Ils se pensaient comme une sorte de section pour donner des conseils au gouvernement, pour lui dire comment se comporter pendant le génocide et comment communiquer vis à vis de l'étranger. Leurs réunions n'étaient pas véritablement secrètes mais c'étaient tous des extrémistes connus, et donc les gens modérés n'y allaient même pas.

Question : - Le 15 mai 1994, les membres du Cercle des Républicains ont-ils demandé que le gouvernement appelle les gens à arrêter les tueries ?

Réponse : - A ma connaissance non. Au contraire, une question m'a frappé : lors de la réunion avec Kambanda, ils lui ont demandé comment il fallait s'y prendre pour expliquer les tueries si l'opinion internationale le demandait. Ils lui ont même suggéré de dire que c'était la faute du FPR qui avait détruit tout le système de l'Etat, et que donc il n'y avait pas de possibilité de faire face. Que le FPR était en train de s'en prendre à toutes les structures sociales depuis les cellules. Que le gouvernement était mobilisé par la lutte contre le FPR. La proposition a été exposée par Eugène Rwamucyo lui-même. Le vice-recteur Jean-Berchmans Nshimyumuremyi était là. Je crois même que c'est lui qui avait prêté la salle, l'amphithéâtre de la Faculté. Le docteur Jean-Berchmans Nshimyumuremyi était assez malin pour ne pas s'afficher trop ostensiblement parmi les membres du Cercle des Républicains, mais il partageait leurs convictions.

Nous étions très nombreux à cette réunion et je ne peux pas vous donner la liste de tous les participants. Il y avait environ 50 personnes. La convocation avait été faite de porte à porte.

A Butare, le génocide avait commencé bien avant. Le gros de morts était déjà fait.

(Source : interview d'Emmanuel Bugingo le 9 août 2001 par Jean-François Dupaquier et Marcel Kabanda).

Les experts n'ont pu consulter à ce jour aucun texte signé du Cercle des Républicains Progressistes avant le début de 1992. Il se pose aussi la question des liens (ou davantage) entre ce Cercle et « les intellectuels de Butare » dont les positions ont été analysées par Alison Desforges (*Aucun témoin ne doit survivre*, pp. 631-634) et dont les avis sont sentencieusement commentés sur la RTLM (par exemple le commentaire de Valérie Bemeriki le 30 juin 1994, cf. *Les Médias du génocide*, p. 335).

C'est du tout début de cette année 1992 qu'il faut dater le document intitulé « Pour une stratégie de la victoire du Rwanda » signé par « Le Dr. Ferdinand Nahimana, directeur de l'ORINFOR, 1er Vice-Président du CRP » (Cercle des Républicains Progressistes).

Dans ce texte, Ferdinand Nahimana se prévaut de ses connaissances pour analyser l'histoire politique du Rwanda contemporain en termes d'affrontements ethniques entre Hutu et Tutsi, assimilés à des affrontements entre « féodaux » et « républicains ». Cette analyse éclaire la signification de l'intitulé « Cercle des Républicains Progressistes ». Dans le langage chargé de sous-entendus qui prévaut généralement au Rwanda, et dont les conspirateurs préparant le génocide font un usage systématique, l'intitulé « Cercle des Républicains Progressistes » ne peut évoquer qu'un mouvement politique hutu moderniste opposé à de supposés « féodo-monarchistes-Tutsi ». Ces derniers sont d'ailleurs qualifiés dans ce document de façon particulièrement péjorative : « Inyenzi » (c'est à dire « Cafards »), « terroristes », « l'ennemi » (en français dans le texte). Des termes fort éloignés du vocabulaire habituel d'un historien aussi bien que d'une personne se déclarant « progressiste ».

S'exprimant visiblement avant l'affaire du Bugesera et durant une période où les Force Armées Rwandaises semblent en position de force face à l'avancée du FPR, Ferdinand Nahimana se préoccupe de rassurer ses auditeurs (le texte ressort d'une conférence-débat sur « le Rwanda dans la guerre et dans le multipartisme » qui pourrait avoir été prononcée le 22 février 1992). Quoique s'exprimant comme vice-président du Cercle des Républicains, une organisation d'une modeste représentativité et notoriété, l'orateur prend les accents d'un leader national qui diffuse des mots d'ordre et qui donne des leçons au pouvoir politique :

« Nous demandons à la population de garder intacte sa conception de l'ennemi commun. En effet la population des zones des combats de Byumba et de Ruhengeri savent d'où vient leur ennemi et qui est cet ennemi. Les habitants d'autres préfectures savent aussi que l'agresseur du Rwanda vient de l'extérieur et ne saurait être un autre que l'inyenzi d'hier, l'inkontanyi d'aujourd'hui. Nous demandons à notre population d'être unie face à cet ennemi comme ce fut le cas en 1961-1967 et en octobre 1990. Pour ce faire, il faut que cette population exige des représentants des partis politiques actuels d'être plus patriotiques dans leurs discours et dans leurs actions et de lutter

contre le véritable ennemi de la République : les inkotanyi qui tirent sur Byumba et Ruhengeri à partir de l'Ouganda.» (Document annexe du TPIR ref K0035025à 029)

Autre thème que Ferdinand Nahimana développe dans le texte de la conférence : celui de la sauvegarde de la République. Un enjeu qu'il dessine en termes voilés comme la sauvegarde du gouvernement du peuple majoritaire, c'est à dire des Hutu :

« Les partis fils de la REPUBLIQUE - et ils sont les plus nombreux et les plus populaires - doivent se ressouder pour mettre fin à la guerre en mobilisant leurs foules contre cette guerre et en négociant fermement pour mettre fin à cette guerre (...) Pour être forts, ces partis fils de la REPUBLIQUE doivent constituer un gouvernement où ils se font représenter et dans lequel leurs représentants ont un mandat précis et réaliste : terminer la guerre définitivement, asseoir la démocratie pluraliste (...) » (Document annexe TPIR ref K0035025à 029).

Bien qu'exprimée en termes voilée par Ferdinand Nahimana au nom du Cercle des Républicains Progressistes, cette revendication reviendra en 1993 et 1994 comme l'objectif du mouvement « Hutu Power » visant à privilégier l'ethnie sur toute autre considération d'appartenance politique. Il n'est pas indifférent de noter que Ferdinand Nahimana se présente dans sa conférence avec un double statut : celui de vice-président du Cercle des Républicains Progressistes et celui de directeur de l'Office rwandais d'information (ORINFOR).

La personne de Nahimana et sa position à la tête de l'ORINFOR étaient stratégiques pour ses amis extrémistes. Son éviction à la suite des provocations de Radio-Rwanda responsables des massacres du Bugesera, fut vécue comme une véritable catastrophe, aussi bien par ses collègues du Cercle des Républicains Progressistes que par les journalistes des médias extrémistes, comme en atteste cet article paru dans le numéro de juin 1992 de *La Médaille*, média de la haine particulièrement proche du CRP :

« On ne peut guérir si on continue à subir des agressions. Voyez-vous quels progrès avait accompli l'ORINFOR et dans quel gouffre creusé par le parti MDR elle est en train d'être précipitée. Depuis que Nahimana Ferdinand a été évincé de la direction de l'ORINFOR, des supputations vont bon train sur les causes. Les uns disent qu'il aurait refusé de faire passer sur antenne un communiqué du Premier ministre ; d'autres prétendent qu'il est un Interahamwe du MRND. Et que pour cette raison, il ne pourrait pas travailler pour un parti autre que le MRND, la CDR ou leur CRP. (NDLR : on notera au passage que le rédacteur n'hésite pas à affirmer comme une évidence que le CRP appartient à la mouvance du MRND et de la CDR).

Ce que je sais est que tout cela est faux ou plutôt des rumeurs. Parce que Nahimana n'a jamais vu ce communiqué, ce sont uniquement deux journalistes qui l'ont vu et qui ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de le diffuser tel quel. La deuxième chose est que Nahimana n'a jamais manifesté le parti auquel il appartient.

Ainsi qu'il l'exigeait de tout journaliste, il n'a jamais manifesté publiquement ses préférences politiques. Il a jamais manqué un meeting. Tu le trouvais dans les meetings des partis PSD, PL, MDR, MRND, et même dans ceux des petits partis naissants. Il était notamment invité aux cérémonies de signature des statuts. Tel était Nahimana Ferdinand.

Aujourd'hui, Radio Rwanda en est privée. Qui pourra encore demander aux journalistes de travailler pour tout le Rwanda. Pour quel motif a-t-il été évincé puisque les bruits qui circulent et les arguments qui ont été avancés au conseil des ministres sont faux ?

Il n'a été victime de rien d'autre que de l'égoïsme dont font preuve la plupart des militants. Quand ils décrochent un poste, ils cherchent à accaparer tous les autres. Ils ont ainsi la capacité d'enchaîner ceux qui sont sous leurs ordres. C'est ainsi que nous avons appris ces paroles adressées par Docteur Nsengiyaremye au Président de la République : si tu ne renvoie pas Nahimana, je m'en retourne dans mon ranch que j'ai extorqué aux populations de Mutara. Il a dit tout cela à deux reprises, chaque fois qu'il dirigeait le conseil des ministres. Il y a avait dans tout cela un jeu du ministre de l'Information que n'aimait pas Nahimana en raison d'un conflit qui remonterait à l'époque où ils étaient tous deux enseignants à l'Université. L'un aurait dit à l'autre qu'il est Mulera. (ce sont des rumeurs).

Le ministre a fini par le " souffler ", et dit-on il veut le faire par d'autres qui ne travaillent pas pour le parti. Ce parti on le connaît, il s'agit de celui dont il a gagné car il sait crever des pneus des autobus. Qui sont-ils ? Il y aurait une liste de cinq personnes qu'il veut pousser dehors. On dit qu'il voudrait que Radio Rwanda cesse d'être radio Gatonde [d'après le lieu de naissance de F. Nahimana]. Ainsi vous comprenez qu'il veut remplacer le " kiyuri " (ndlr : serait-ce une allusion à Hakizimana Joël ?), le kibamwanga (ndlr : Bamwanga), et le gihatari (Hatari), uniquement par ceux qui ressemblent aux " ibiwihoreye " (Uwihoreye, colonel accusé de complicité avec le FPR lors de l'attaque sur la prison de Ruhengeri), ibilouise (ndlr Louise Kayibanda, journaliste), ilbimabilisi (Amabilisi). Sera-ce tout ?...

En attendant ces lois, que nos lecteurs ne s'étonnent pas du fait que Nahimana soit suivi par d'autres, le gouvernement d'union des partis le veut ainsi ». (Ref : NAHIMANA FERDINAND A ETE VICTIME DE SA REGION NATALE, titre de l'article publié dans la Médaille Nyiramacibiri, n°10, juin 1992, pp 3-4, extrait sous-titré « Radio Muhabura supplie », article non signé).

Tout porte à croire que cet article anonyme a été écrit par une personne qui connaissait l'ORINFOR de l'intérieur. Le recours au langage très familier pour nommer les journalistes montre qu'il s'agit de quelqu'un est informé de la ligne de fracture au sein de l'Office entre d'une part les journalistes-activistes et d'autre part ceux qui s'opposent aux menées racistes.

La Médaille ne réagit pas uniquement à la révocation de Nahimana. Elle annonce d'autres périls. Elle s'inscrit dans une mobilisation des forces de l'Akazu pour arrêter la montée de l'opposition en jouant du registre de la victimisation et des accusations en miroir.

Réuni en session extraordinaire, le Cercle des Républicains Progressiste presse le parti MRND d'agir pour rétablir Ferdinand Nahimana dans ses droits et

rassurer par la même occasion d'autres militants du MRND qui risquent de subir le même sort. Il publie une lettre ouverte datée du 3 mai 1992, soit cinq jours après l'éviction de Ferdinand Nahimana de l'ORINFOR. Le texte de cette « session extraordinaire » est parvenu jusqu'à nous grâce au périodique extrémiste *Kangura* qui l'a publiée dans son numéro daté mai 1992. *Kangura* ne manque pas de préciser que la lettre ouverte adressée par le Cercle des Républicains Progressistes au Secrétaire général du MRND a été rédigée « à l'issue de leur session extraordinaire qui s'est tenue au village Urugwiro ». La volonté de prouver que le Cercle des Républicains Progressistes exprime une vérité officielle ne pouvait échapper aux lecteurs : le village Urugwiro est le nom du Palais Présidentiel.

Voici le texte intégral de cette lettre, parue en kinyarwanda dans *Kangura* sous le titre « Ferdinand Nahimana est victime de son appartenance régionale. » :

« Lettre ouverte

Monsieur le Secrétaire Général du MRND, Kigali

Nous avons le plaisir de vous faire part des commentaires et décisions de membres du CRP réunis en leur session extraordinaire au village Urugwiro le dimanche 3 mai 1992.

Le CRP a regretté que rien n'ait été fait pour soutenir votre opinion exprimée en date du 30 avril quant au comportement du ministre de Affaires Etrangères et de la Coopération.

Le ministre a publiquement et sans scrupules osé trahir le pays concernant la question de l'agression du Rwanda par le Burundi. Le CRP trouve cela très scandaleux. Un ministre des affaires étrangères et de la coopération qui, au lieu de demander d'abord l'avis du gouvernement, se plaît à ne faire que ce que veut son parti politique, jusqu'à ce que le pays tombe dans une tragédie !

Le CRP demande que le MRND puisse continuer à se rénover en vue de déraciner à jamais le jeu de l'insouciance. Le MRND devrait adopter une stratégie en vue de contrer les partis politiques ayant élaboré un plan visant à le faire disparaître.

Voilà comment le directeur de l'Orinfor a été renversé. En tout cas, si le MRND ne fait pas attention, la catastrophe s'ensuivra : le renvoi de Nahimana sera suivi par beaucoup d'autres.

Monsieur le Secrétaire, le CRP après avoir constaté que Nahimana n'a rien à voir avec les faits lui reprochés par le gouvernement Nsengiyaremye Dismas pour pouvoir le changer de poste ; après avoir constaté que toutes les accusations portées contre lui ne sont pas fondées, le CRP pense que le Gouvernement devrait revoir sa décision pour que Ferdinand Nahimana soit rétabli dans ses droits. Le Rwanda est un pays de droit et le gouvernement devrait établir une justice équitable et respecter le droit de chacun, spécialement dans le libre choix d'un parti politique.

Le CRP demande que le comité central du MRND soit convoqué dans les plus brefs délais sinon le bureau politique doit se réunir pour statuer sur la ligne de conduite que les membres du gouvernement, issus du parti MRND, doivent suivre. De plus, le bureau politique doit dans les plus brefs délais mettre en place une commission devant étudier la stratégie à adopter au sein du parti MRND. La commission doit être présidée par un vrai militant.

Alors, le CRP voudrait qu'une manifestation à l'échelle nationale soit organisée, dans les plus brefs délais par tous les adhérents du MRND et des gens épris de justice, des patriotes, tous là demanderaient à ce que le ministre des affaires étrangères et de la coopération soit démis de ses fonctions sans conditions.

Au cours de la manifestation, les gens saisiront la même occasion pour protester contre le plan de certains ministres qui se sont fixé pour objectif de pourchasser les adhérent du MRND.

Le CRP pense que cela est contraire aux principes de la démocratie car chacun a un droit inaliénable de choisir son parti politique.

Le CRP (illisible)... de l'intégrité, le courage et l'abnégation dont vous faites toujours preuve.

Nous en doutons pas que nos doléances seront soutenues avec toute la vigueur voulue.

Signé :

Le Cercle des Républicains Progressistes » (Source : TPIR, Pièces K0125963 jusqu'à K0125964)

Notons que la lettre ouverte du Cercle des Républicains apparaît presque conjointement avec le communiqué des responsables nationaux des Interahamwe adressé au président du MRND le 5 mai 1992 et qui reprend une problématique similaire : les dirigeants du MRND sont victimes des agissements pernicious des partis d'opposition et du gouvernement de transition, le MRND doit se réformer en profondeur pour faire front à ces attaques :

«Monsieur le Président,

La Cellule « INTERAHAMWE ZA MRND » a aujourd'hui le grand honneur de s'adresser à votre haute compétence pour Vous faire part d'une situation désobligeante dans laquelle elle se trouve au suite au cas de Monsieur Nahimana Ferdinand, ex-directeur de l'ORINFOR, récemment démis de ses fonctions en date du 28 avril 1992 et transféré au MINAFET comme Premier conseiller d'ambassade à Bonn. (...) Notre parti doit d'urgence se restructurer en profondeur et s'organiser en conséquence : faute de quoi le MRND risque de perdre de nombreux adhérents et l'éventualité d'une guerre civile n'est pas à exclure. (...) Il importe particulièrement que le cas de Nahimana Ferdinand soit réexaminé. Que le transfert lui accordé à la forme d'un exil forcé soit suspendu (...). »

. (Cf. Document annexe)

L'extrême vivacité de ces réactions et leur caractère personnel ont sans doute eu des conséquences négatives sur le Cercle des Républicains Progressistes.

Dans la période de deux ans entre le limogeage de Ferdinand Nahimana de l'Orinfor le 28 avril 1992 et la réunion du 15 mai 1994 à Butare organisée par Eugène Rwamucyo agissant au nom du CRP, on ne trouve dans les médias, qu'ils soient extrémistes ou modérés, aucune trace de réunions ou de communiqués du Cercle des Républicains Progressistes même si le vice recteur Bugingo signale des rencontres du CRP sur le campus de Butare (cf interview

ci-dessus), ce qui laisse supposer que le déménagement de l'université du campus de Nyakinama vers Butare, puis son retour partiel à Nyakinama, mais aussi le rôle prééminent de Ferdinand Nahimana dans la création de la RTL, l'ont davantage mobilisé, tout comme ses amis. Par ailleurs la CDR exprime à cette époque des vues assez semblables à celles du Cercle des Républicains, ce qui a pu donner une impression de « double » emploi à ce dernier.

Notons que, contrairement à une opinion commune, la CDR n'est pas dans sa structure sociale un mouvement populiste. On y trouve une exceptionnelle proportion d'universitaires et d'intellectuels de haut niveau, médecins ingénieurs, hauts cadres administratifs, etc. Ce recrutement peut avoir tari les ressources humaines de haut niveau des mouvements extrémistes, dans leur œuvre de refondation du MRND et de sa mouvance.

Eugène Rwamucyo, qui apparaît en 1994 comme le président du Cercle des Républicains, a durant toute cette période un rôle discret, mais de premier plan.

Le docteur Rwamucyo s'occupe particulièrement de contrôler les épreuves du journal *Kangura* à l'Imprimerie Nationale du Rwanda, où il est habilité à signer les " bons à tirer ", établissant ainsi un lien entre Ferdinand Nahimana et Hassan Ngeze. Ce qui pose la question des rapports entre " Cercle des Républicains Progressistes ", (CRP) et le journal *Kangura*, autrement dit, entre Ferdinand Nahimana, Jean-Bosco Barayagwiza et Hassan Ngeze.

Le docteur Eugène Rwamucyo est né le 6 juin 1959 à Munanira, commune Gatonde (commune de naissance de Ferdinand Nahimana), préfecture Ruhengeri. Diplômé en hygiène publique de Saint-Petersbourg (Russie), il rentre au Rwanda en 1991. Il s'intègre vite aux réseaux extrémistes de Kigali, notamment à la CDR. Dans un document du 14 décembre 1992 adressé au président national du parti CDR, docteur Eugène Rwamucyo apparaît comme membre de la Commission scientifique, Planification et Education Nationale du parti CDR. Au même moment on trouve Jean-Bosco Barayagwiza, également cité comme membre du Cercle des Républicains, à la tête de la commission Relations Extérieures de la CDR. Ainsi que le futur journaliste de la RTL Stanislav Simbizi.

Deux journalistes de l'ORINFOR réputés faire partie du groupe extrémiste dit « Allo » (un groupe informel qui aurait rassemblé les journalistes extrémistes de l'Orinfor après le limogeage de Ferdinand Nahimana), lui-même réputé animé par Ferdinand Nahimana, sont également membres de commissions de la CDR. Il s'agit de Jean-Baptiste Hategekimana, journaliste à l'ORINFOR et Jean-Baptiste Bamwanga de Radio-Rwanda qui s'est illustré dans les appels à la violence ayant entraîné les massacres du Bugesera en mars 1992. Les

universitaires qui ont fréquenté le campus de Butare avant le génocide signalent le docteur Rwamucyo parmi les grands amis de Ferdinand Nahimana.

Jean-Baptiste Hategekimana assurait la rédaction en chef des bulletins de la CDR. On retrouve également son nom sous divers articles du journal *Kangura*. Le docteur Eugène Rwamucyo est encore plus actif au sein de *Kangura*, comme le rapporte Alphonse Kilimobenecyo, qui occupait alors le poste de directeur de l'Imprimerie Nationale, ou *Kangura* était composé, mis en page et imprimé. A ce poste, Alphonse Kilimobenecyo rencontrait souvent Eugène Rwamucyo avec qui il avait des discussions politiques. A l'Imprimerie nationale, le docteur Rwamucyo surveille de près les initiatives parfois inattendues d'Hassan Ngeze, qui est ainsi solidement encadré.

Le docteur Eugène Rwamucyo est par ailleurs enseignant sur le campus de Butare. Il réside à Butare et travaille au centre hospitalier de Butare. C'est à Butare qu'il va se montrer particulièrement actif durant le génocide au nom du Cercle des Républicains.

Selon l'enquête menée par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch au Rwanda concernant le génocide à Butare,

« Le Dr. Alphonse Karemera, doyen de la faculté de médecine, tentait de justifier le « nettoyage » de l'hôpital dans un projet officiel daté du 24 avril, alors que les massacres continuaient. Intitulé « Action socio-sanitaire et humanitaire (sic) en faveur des victimes et déplacés de guerre : une proposition de la faculté de médecine concernant le fonctionnement de l'hôpital universitaire (HU) en cette période de catastrophe provoquée », ce texte fut transmis au préfet par le vice-recteur Nshimyumuremyi avec son approbation. Le projet prévoyait que les réfugiés, les personnes déplacées et tous ceux qui n'étaient pas gravement malades devaient quitter l'hôpital et les tentes installées tout autour. Ces personnes qui, selon les termes du vice-recteur, « encombrant sans justification valable l'HU » devaient être confiées à des organisations humanitaires et à l'administration. Dans ce projet, le Dr. Karemera se plaignait de la « carence asphyxiante du personnel de soutien. » Sans faire de commentaire sur la raison de cette pénurie soudaine de personnel, il sollicitait l'autorisation de commencer à recruter du personnel de remplacement temporaire. Il insistait par ailleurs sur la nécessité de prendre sans délai des mesures pour remédier à « la situation hygiénique et sanitaire critique » dans la région, c'est à dire enlever les cadavres qui représentaient un danger pour la santé publique. Faisant observer que le poste de responsable médical était vacant, il proposait l'aide de la faculté de médecine pour superviser ce travail. C'est apparemment le Dr. Eugène Rwamucyo, un membre du personnel médical, connu pour son comportement violemment anti-tutsi (voir plus loin) qui se chargea de cette tâche. » (Source : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch, rapport rédigé par Alison Des Forges « Aucun Témoin ne doit survivre », Ed Karthala, Paris, 1999, page 557 mentionnant le rapport du Dr. Alphonse Karemera, « Action socio-sanitaire et humanitaire (sic) en faveur des victimes et déplacés de guerre : une proposition de la

faculté de médecine concernant le fonctionnement de l'hôpital universitaire (HU) en cette période de catastrophe provoquée », inclus dans le Dr. Jean-Berchmans Nshimyumuremyi, vice-recteur de l'UNR, à Monsieur le Préfet de la préfecture de Butare, P2-18/211/94, 25 avril 1994 (préfecture de Butare).

Toujours selon l'enquête menée par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch au Rwanda concernant le génocide à Butare,

« Le Dr. Eugène Rwamucyo, agissant au nom du Cercle des républicains universitaires de Butare et du Groupe des défenseurs des intérêts de la nation, convoqua une table ronde le 23 juin, afin d'aider les autorités à formuler un plan national de résistance et de comprendre « la nécessité de l'uniformité et de la cohérence du discours politique sur cette guerre. » (Source : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch, rapport rédigé par Alison Des Forges « Aucun Témoin ne doit survivre », Ed Karthala, Paris, 1999, page 681 renvoyant en note à « Annonce de la réunion envisagée, signée du Dr. Eugène Rwamucyo, Butare, 22 juin 1994 (préfecture de Butare)).

Toujours selon l'enquête menée par la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch au Rwanda concernant le génocide à Butare,

« (...) cette nécessité d' « uniformiser et d'harmoniser » le langage (...) prévaut toujours au regard du vocabulaire utilisé par les participants, bien longtemps après les faits. Certains mots ordinaires ont un sens particulier, par exemple « travailler » - qui apparaît souvent et presque nonchalamment - signifie tuer les Tutsi et les Hutu qui les soutiennent. » (Source : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et Human Rights Watch, rapport rédigé par Alison Des Forges « Aucun Témoin ne doit survivre », Ed Karthala, Paris, 1999, page 303).

Le docteur Eugène Rwamucyo semble avoir joué un rôle particulièrement important dans l'organisation de la réunion du 14 mai 1994 à la Faculté de Médecine pour accueillir le premier ministre Jean Kambanda, venu s'entretenir avec les enseignants du campus. Son nom figure sur le compte-rendu manuscrit de la réunion sous l'intitulé « Cercle des républicains (Dr. R. Eugène) » (Cf document annexe). Il serait apparu lors de cette longue réunion (elle commence, selon le compte-rendu, à 10 h 25 pour se terminer après midi, comme le principal orateur. C'est son ascendant lors de cette réunion qui pousse certains témoins à en déduire qu'il était le président du Cercle des Républicains dont il se présente seulement comme le représentant.

On connaît l'ordre du jour de la réunion et la teneur des propos échangés grâce aux notes manuscrites anonymes retrouvées à Butare par la FIDH et Human Rights Watch, notes que confirme le témoignage de M. Bugingo, cité ci-dessus. Il apparaît que l'image du gouvernement rwandais, les relations avec les pays étrangers et le sens de la « guerre » préoccupent particulièrement les différents intervenants. Les mots d'ordre et les faux-semblants habituellement avancés par les acteurs du génocide sont ici rappelés par le Premier ministre :

« Il n'y a pas eu de massacres à Butare et à Kibungo comme le FPR le dit ; la population a été attaquée et s'est défendue - il y a eu la guerre. » (Source : compte rendu manuscrit anonyme retrouvé par la FIDH-Human Rights Watch, traduction en Français intitulée Document 7.sum page 1)

Selon la suite du compte-rendu, c'est le professeur Eugène Rwamucyo qui intervient juste après le Premier ministre. Il expose notamment que

« Toute personne valide doit savoir se servir d'une arme à feu (...) tenir le même langage sur ce qui se passe (...) Le mythe icytsoi (traître) sera aboli. (...) Les réunions de sécurité doivent se tenir à tous les niveaux de l'administration (cellule-secteur-commune) (...) honorer les héros + signe commémoratif de la révolution de 1959. Chercher un thème mobilisateur (bas peuple) dans le cadre de la sensibilisation politique de la population. » (Source : compte rendu manuscrit anonyme retrouvé par la FIDH-Human Rights Watch, traduction en Français intitulée Document 7.sum page 2).

Pie-Joseph Ngilimana, un rwandais résidant à Bruxelles, a recueilli des témoignages de rescapés sur les massacres à Butare, rassemblés dans un rapport publié dès le 19 août 1994 (cf annexe). Il cite le Docteur Eugène Rwamucyo parmi les membres du personnel de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) ayant activement participé au génocide, mais ne fournit aucun détail sur l'action de ce dernier et ne mentionne pas le Cercle des Républicains Progressistes.

Ce que nous pouvons souligner sur la base des informations ci-dessus, c'est qu'un réseau intellectuel et politique extrémiste s'est structuré, sans doute en plusieurs cercles, à partir des initiatives prises avant et durant le génocide par plusieurs universitaires, dont Ferdinand Nahimana est un des plus actifs, des plus cités, et des plus habiles. Ce rôle apparaît très significativement dans une lettre qu'il a fait circuler en février 1993, puis en mars 1994. La stratégie dite de l'autodéfense civile, c'est-à-dire, la stratégie de mobilisation populaire qui a rendu possible le génocide, y est clairement justifiée et les élites sont invitées à la promouvoir.

Le 21 février 1993, entre la nouvelle attaque du FPR et les accords de mars 1993 pour la reprise des négociations d'Arusha, Ferdinand Nahimana diffuse effectivement en tant que « historien et professeur à l'UNR », un texte de 14 pages intitulé « Le Rwanda : problèmes actuels, solutions ». L'année suivante, après la signature des accords d'Arusha et alors que leur application piétine, il rediffuse le même texte le 28 mars 1994. Son analyse lui semble, écrit-il, toujours d'actualité : il sollicite des commentaires et demande « surtout » de « s'en inspirer pour aider le Rwanda à trouver une solution définitive aux problèmes actuels ». Quelques extraits, dont on appréciera à la fois l'habileté à rester politiquement correct et la logique qui est intimement celle de la propagande conduisant au génocide. On est à l'étage des « élites » et non à celui des modestes artisans, catégorie dont font partie les journalistes de la RTL M :

p. 7 : « Il y eut une sorte d'alliance implicite et peut-être pas totalement consciente entre les tutsi et les hutu du Nduga contre les originaires du nord. Le jeu de la division était ainsi réussi car l'unité populaire, force qui a permis au peuple rwandais de gagner la révolution, d'installer la république et de proclamer l'indépendance, était rompue. La lutte pour la sauvegarde de la république et les intérêts supérieurs du pays vint après la lutte de l'homme du Nduga contre l'homme du nord et vice-versa.... La République ne pouvait plus compter sur son ancienne force, l'unité de la majorité populaire, pour survivre et tenir fortement face aux attaques menées contre elle par la ligne tutsi dont les membres ont paralysé l'action unitaire de cette République. De fait la République faillit être emportée (et ce n'est pas chose close) par les flots revanchards des anciens monarchistes, leurs descendants et leurs adhérents regroupés aujourd'hui dans ce qu'ils ont appelé le Front patriotique rwandais Inkotanyi. »

p.10-14 : « La défense du pays ... exige la mise en contribution des forces physiques, morales et intellectuelles de tous les Rwandais ou du moins de la grande majorité de la population...

1° En premier lieu tout le monde doit reconnaître la force du peuple et utiliser la population rwandaise, essentiellement la jeunesse, pour défendre le Rwanda. En effet, le pays a besoin plus que jamais des forces physiques de ses enfants. Comme les jeunes des zones atrocement frappées par la guerre du FPR connaissent mieux que les jeunes d'autres régions la tactique du combattant FPR et viennent d'endurer les épreuves de la guerre pendant plus de deux ans, tout le monde doit intervenir pour qu'ils aient un entraînement militaire approprié de contre-guérilla et pour qu'ils aient des armes à suffisance... Cette opération s'appellerait la défense civile en ceci qu'elle vise la protection des populations par les natifs des régions touchées par la guerre... Pour réussir cette opération doit bénéficier de la conviction de l'ensemble de la société qui doit se tenir comme un seul homme contre toute forme de menace ou d'agression collective... La volonté des Rwandais de mettre fin à la guerre et leur conviction de bâtir un pays nouveau se traduiront d'abord dans l'acceptation de l'existence de cette défense civile... Si cette défense civile est organisée rapidement, il n'y a pas de doute que l'ennemi du Rwanda aura difficile à s'infiltrer partout dans le pays...

2° En deuxième lieu, les responsables des partis politiques, du moins ceux qui croient en la république et qui la soutiennent (c'est la majorité écrasante des partis oeuvrant au Rwanda) doivent se ressaisir et prêcher partout les méfaits de la guerre et inciter la population sans distinction d'appartenance politique à travailler pour la réussite de l'action des forces armées rwandaises contre l'ennemi du pays. Le moment

est donc venu où aucune personne ne devrait avoir honte de dire le contraire de ce qu'il a souvent prêché antérieurement pourvu que cela vise la victoire du Rwanda sur son agresseur ; pourvu que cela profite au renforcement de la démocratie véritable... C'est pourquoi les responsables des partis doivent se convaincre sans détour que l'ennemi N° 1 du Rwanda et de la démocratie est le FPR.

3° En troisième lieu, les responsables des églises et des confessions religieuses... doivent organiser des réunions autour de l'unité d'action... Pour sauvegarder la République et pour poursuivre l'élan de la démocratie dans le respect mutuel de tous les membres de la société nationale... Ils doivent montrer clairement que l'ennemi du peuple et de son pays, de la démocratie et de la pluralité reste le FPR qui mène la guerre contre le Rwanda...

4° En quatrième lieu, les élites rwandaises surtout les fonctionnaires de l'Etat et du secteur privé ainsi que les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur doivent jouer véritablement leur rôle de catalyseur dans la société... Ce sont elles qui en première ligne doivent montrer les chemins à suivre... C'est à cette élite que revient la dernière offensive pour vaincre l'ennemi du Rwanda et asseoir la victoire, garantie de la démocratie... Car elle sait plus que la population, car elle a une autorité intellectuelle, ses explications sur la situation de la guerre, sur la façon de la mener et de la terminer seront mieux écoutées. C'est pourquoi c'est elle qui doit montrer au monde les visées de Yoweri Museveni, président de l'Uganda qui se sert du FPR pour construire « l'empire hima » en Afrique noire interlacustre en y semant la cruauté comme ce fut le cas en Uganda pendant la guerre 1982-1986... Comme l'élite est plus au fait et qu'elle analyse les situations, il lui revient de reposer la question de savoir qu'est-ce que le FPR-Inkotanyi...

Ainsi menées ces actions soutiendront le travail des forces armées rwandaises et les accompagneront dans leur victoire finale sur Museveni et ses « boys » du FPR-Inkotanyi.

Unis, nous vaincrons... et pratiquerons une véritable démocratie »,

Kigali le 21 février 1993, signature.

Ferdinand Nahimana »

10. L'émergence et la mise en place de la *RTLM*. Sa signification politique et idéologique. Les promoteurs et leur profil.

Les réunions préparatoires au lancement de cette radio « privée » les justifications initiales et leur évolution, inspirée par Ferdinand. Nahimana, sont ici analysées, afin de mieux apprécier sur quel horizon idéologique se place aussitôt ce média. Nous analysons également dans une chronologie annexe le contexte politique dans lequel ce média est lancé afin de saisir les objectifs de ses promoteurs.

En gestation depuis le début de 1991, la création effective de la *RTLM* intervient entre l'émergence triomphale du *Hutu Power* (printemps 1993) et la conclusion des Accords de paix d'Arusha (août 1993). La radio dite « libre » est appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce tournant crucial de l'évolution du Rwanda, lorsque le régime semble hésiter entre la guerre civile et la réconciliation entre les différentes composantes de la nation.

Au Rwanda, l'été 1993 qui voit naître la *RTLM* est marqué par une situation paradoxale : l'antagonisme ethnique au sein des différents partis politiques est à son paroxysme alors que les négociations entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais sont en train de se conclure. Nous précisons le profil des promoteurs politiques, intellectuels et financiers de ce média, notamment à travers le choix des membres du Comité d'initiative et du groupe des « 50 fondateurs ».

1 – Le monopole d'Etat de la radiodiffusion en question

Au Rwanda, le régime de la « démocratie responsable », concept sur lequel s'appuyaient le président Juvénal Habyarimana et le parti unique MRND, s'était difficilement résigné à l'apparition de journaux contestataires (parfois très irrespectueux), après avoir vainement tenté d'empêcher la puissante presse catholique de rompre ses liens avec le pouvoir. Cependant, la floraison de périodiques du début des années 90 n'avait pas remis en cause le monopole d'Etat sur les ondes. *Radio-Rwanda* semblait représenter un « point dur » politique sur lequel le président de la République n'accepterait jamais de transiger. Même le projet de télévision d'Etat, que des bailleurs de fonds étrangers se proposaient de financer pour sa presque totalité, était perçu avec réticence, voire incompréhension. Les églises et les investisseurs qui brûlaient de créer au Rwanda de stations de radio privées, à l'exemple des pays occidentaux et d'autres pays d'Afrique noire, étaient perplexes sur leurs chances de voir le chef de l'Etat abandonner ses crispations et ses archaïsmes.

L'idée de fonder un nouveau média radiophonique parfois baptisé « La voix du peuple » est exprimée dès 1991 par Ferdinand Nahimana, encore directeur de l'Orinfor, au cours de diverses réunions. Elle apparaît également dans Kangura : elle est lancée par l'agence de presse privée Gisenyi information, relayée par Hassan Ngeze lors d'une rencontre des journalistes avec la direction de l'Orinfor le 17 mai 1991. Mais c'est l'Eglise catholique qui, la première, décida de tester ouvertement les intentions des autorités.

Le 22 janvier 1992, Philippe Dechamps, collaborateur de la revue des Pères Blancs *Dialogue* (dont il deviendra plus tard le rédacteur-en-chef), alors consultant au centre de rencontres Iwacu à Kigali, donne une conférence sur le thème « *Projet de radio libre rurale au Rwanda* ». Sous la signature de Joseph Ntamahungiro, un journaliste d'origine burundaise, *Dialogue* suit les débats avec passion et en tirera un compte rendu détaillé, publié trois mois plus tard. Résumé de la conférence :

« Il est impérieux que le monde rural dispose de ses propres moyens d'information. Parmi ceux-ci, la radio (...) joue un rôle de premier plan afin de permettre, enfin, à la « vérité villageoise » d'éclater au grand jour. Sans passer par le filtre des intermédiaires. » » (Source : *Dialogue*, mai 1992, cité dans *Les médias du génocide*, page 64).

Reste à savoir à quel type de radio libre aspirent les Rwandais. Selon le journaliste chargé de faire le point sur cette question sensible dans la revue des Pères Blancs, cette « radio communautaire »

« n'exclut pas la publicité commerciale, mais celle-ci ne peut être qu'un moyen, au service d'une finalité plus sociale, plus culturelle, plus idéologique, déterminée par la communauté elle-même. C'est à dire dans le sens d'une certaine rentabilité morale. » » (Source : *Dialogue*, mai 1992, cité dans *Les médias du génocide*, page 64).

L'auteur souligne la nécessité d'une radio interactive, à l'inverse de la radio gouvernementale qui ne permet « aucun droit de réponse direct, et de ce fait, est autoritaire » :

« Idéalement, une radio rurale devrait être faite par les ruraux eux-mêmes. Les paysans parlent aux paysans, mais leur parole s'adresse également à ceux qui prétendent les diriger : ministères, pouvoir politique, économique et social, ONG. Dans ce sens, on ne devrait pas leur donner la parole, ils devraient la prendre d'autorité. » » (Source : *Dialogue*, mai 1992, cité dans *Les médias du génocide*, page 64).

Pourquoi cet enthousiasme et ce rare « spontanéisme » de la revue *Dialogue* au ton généralement très prudent, et qui n'a pas habitué ses lecteurs à prendre le moindre risque vis-à-vis des autorités ? « Au Rwanda, la création

d'une radio libre rurale, communautaire, se situe dans la mouvance d'une démocratisation qui a pour corollaire la liberté d'expression », répond par avance la revue des Pères Blancs. *Dialogue* se dit fidèle à sa mission : ne se définissait-elle pas dès l'origine comme un organe d'influence? Christophe Mfizi, directeur de l'ORINFOR pendant seize ans, apprécie différemment cet intérêt :

« Ce projet de radio rurale locale, nous en avons longuement discuté avec l'Eglise. L'idée d'une radio privée avait été lancée par Mgr Perraudin dès l'indépendance en 1962. Malgré son influence sur le président Kayibanda, il n'avait jamais pu obtenir satisfaction sur ce point. Ensuite, lorsque j'ai été nommé à la direction de l'ORINFOR, l'Eglise est revenue à la charge. J'ai refusé toute discussion sur ce point et averti le président de la République. La pression de l'Eglise a été si forte qu'à un certain moment j'ai cru que je perdrais ma place. L'idée était toujours là. Il n'est pas étonnant que ce soit dans le giron du centre Iwacu, une coopérative très liée à l'Eglise, que le projet soit réapparu. L'idée était d'échapper à l'emprise de Radio Rwanda en créant un média privé, différent, innocent, etc...

Je pense que l'idée hantait également le Président, mais d'une autre façon. J'avais été étonné, après toutes les difficultés dressées sur mon projet de loi sur la presse, de constater à quel point le texte finalement retenu était libéral sur l'audiovisuel, et beaucoup plus strict concernant la presse écrite. Je suis persuadé que le président de la République, lui aussi, préparait déjà son projet de "radio rurale".» (Source : *Les médias du génocide*, page 65. Interview de Christophe Mfizi par Jean-François Dupaquier, Paris, septembre 1995).

« Nous ne sommes pas un magazine, mais un lieu de réflexion pour les élites ». Insistant plus que de coutume sur l'idée de la radio rurale, c'est encore à la lumière de cette ambition qu'il faut lire les conclusions de *Dialogue*, revue bien informée du souci du président de la République de se concilier les bailleurs de fonds, sans lesquels l'Etat s'écroulerait :

« Vis-à-vis de l'opinion internationale, le pouvoir en place cherche à présenter des gages de sa volonté de démocratie. Accepter la création et le fonctionnement d'un organe d'information alternative constitue de ce point de vue un gage de dimension spectaculaire. Les ONG à vocation nationale, régionale ou locale, trouveront dans ce média un amplificateur de leur message (...) » (Source : *Dialogue*, mai 1992, cité dans *Les médias du génocide*, page 65).

Commentant avec enthousiasme la conférence de Philippe Dechamps, le journaliste burundais allait encore plus loin dans les objectifs assignés à une radio rurale « vraiment libre » :

« Dans un pays où 90 % des gens sont des ruraux, le pouvoir leur revient, par délégation peut-être, mais leur revient (pour) accéder à la conscience qu'ils peuvent prendre en main leur propre destinée plutôt que de subir un projet qui vient d'en haut ». (Source : *Dialogue*, mai 1992, cité dans *Les médias du génocide*, page 66).

En réalité, cette conférence de Philippe Deschamps apparaîtra avec le recul du temps à bien des égards comme l'esquisse de la RTLM. Le conférencier ne peut avoir été trahi par le journaliste qui rédige l'article de Dialogue :

« Je n'ai laissé à personne le soin de rédiger pour *Dialogue* le compte-rendu de ma conférence, Joseph Ntamahungiro a accepté de mettre son nom au bas du texte que j'avais écrit » (source : interview de Philippe Deschamps par Jean-François Dupaquier, 19 décembre 1995).

II. La naissance de la RTLM

L'église catholique s'est mise en avant pour défier le régime d'abandonner son monopole d'Etat sur les ondes, mais d'autres y pensent également. A une date non précisée de 1991, alors qu'il est directeur de l'Office rwandais d'information (ORINFOR), Ferdinand Nahimana a rédigé une note sur la création d'une radio privée qu'il lit devant un groupe de personnalités. Il y a là notamment Jean-Bosco Barayagwiza, conseiller au ministère des Affaires étrangères, Stanislas Simbizi, cadre à l'ORINFOR, Téléphore Bizimungu, directeur général au ministère du Plan. Trois hommes que l'on retrouvera parmi les cinquante principaux fondateurs de la RTLM, deux ans plus tard. Avec Ferdinand Nahimana, ils constituent déjà le noyau dur du projet. Sixbert Musangamfura, alors journaliste à Isibo, a assisté à l'événement :

« Cette réunion a eu lieu quelque temps avant la création des partis politiques, en 1991. Il y avait alors des journaux financés par le parti MRND, mais les gens ne les lisaient pas, ils étaient considérés comme de mauvaise qualité. C'est pourquoi ils ont pensé à la radio. C'était aussi en prévision de la campagne électorale, au cas où des accords de paix auraient été signés avec le FPR. Ils disaient : "il nous faut une radio à nous" » (Source : interview de Sixbert Musangamfura par Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, Kigali, septembre 1994, cité dans *Les Médias du génocide*, Ed. Karthala, Paris, novembre 1995, page 66).

Finalement, les accords de paix ont été différés et la campagne électorale renvoyée à plus tard. Ferdinand Nahimana range provisoirement son projet de radio privée. Directeur de la radio nationale, il croit avoir les moyens de se servir au mieux de ce média. Sixbert Musangamfura témoigne :

« Je suis absolument persuadé qu'il (NDLR : Ferdinand Nahimana) agissait pour le compte de la famille Habyarimana. Au moment où la Radio télévision libre des mille collines (RTLM) a été lancée, ses promoteurs ont cherché à impliquer pas mal de gens. Tout le monde devait donner 5000 francs rwandais. On sait aussi que le président de la République a reçu l'ancien directeur de l'ORINFOR, Ferdinand Nahimana ; ce dernier lui aurait proposé d'acheter des actions de la radio libre "pour qu'il soit majoritaire" » (Source : interview de Sixbert Musangamfura par Jean-Pierre Chrétien et

Jean-François Dupaquier, Kigali, septembre 1994, cité dans *Les Médias du génocide*, Ed . Karthala, Paris, novembre 1995, page 66).

K0224626

Sixbert Musangamfura a assisté à la première réunion préparatoire de la Radio télévision libre des Mille Collines. Il n'a pas pu en préciser la date, mais il s'agit vraisemblablement du 13 juillet 1992, date citée plus tard par Kangura comme celle de l'assemblée générale fondatrice de la RTLTM (cf. chronologie) :

« Nahimana avait écrit à ce sujet une note qu'il a lue dans la réunion constitutive, devant une centaine de personnes. Il était avec Jean-Bosco Barayagwiza. Certaines des personnes présentes ne connaissaient pas l'objet de la réunion, d'autres étaient des Interahamwe. Il a expliqué : "Il nous faut deux ou trois grands actionnaires". Et précisé qu'il était en contact avec eux, citant le président Habyarimana. Je pense qu'ensuite les conseillers du président ont présenté des objections à sa participation publique à la RTLTM, et qu'il n'a pas acheté d'actions. » (Source : interview de Sixbert Musangamfura par Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, Kigali, septembre 1994, cité dans *Les Médias du génocide*, Ed . Karthala, Paris, novembre 1995, page 66).

En ce mois de juillet 1992, les conditions du limogeage de Ferdinand Nahimana de la direction de l'ORINFOR qui ont fait de lui la figure de proue de l'extrémisme, et les propos qu'il tenait alors publiquement contre la « dérive » de la radio d'Etat ont évidemment donné une coloration politico-ethnique marquée à son projet de radio privée, ce qui a contribué à la sélection des fondateurs, selon Sixbert Musangamfura :

« Quand Ferdinand Nahimana a expliqué qu'il voulait lancer une radio nationale parce que Radio Rwanda "commençait à servir l'ennemi", des gens se sont retirés. Ce qui a contribué à restreindre le cercle » (Source : interview de Sixbert Musangamfura par Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, Kigali, septembre 1994, cité dans *Les Médias du génocide*, Ed . Karthala, Paris, novembre 1995, page 67).

Le témoignage devant la commission parlementaire belge de Pierre Houtmans, de *Radio-contact*, montre que Ferdinand Nahimana pense très tôt à créer une radio libre. Le 11 novembre 1992 il a reçu la visite de Ferdinand Nahimana (se présentant comme ancien directeur de l'Orinfor) et de Joseph Serugendo (directeur technique de l'Orinfor), tous deux présents à Bruxelles, pour la mise sur pied d'une radio à Kigali, avec deux réémetteurs dans le pays. Ils sont revenus régulièrement le voir jusque juin 1993. Finalement ils achetèrent des émetteurs en Allemagne. (Voir aussi le témoignage de l'ancien ambassadeur Swynnen (12 mars 1997), p. 607, Commission sénatoriale belge).

Jouant du retentissement de la conférence de Philippe Deschamps, notamment après le compte rendu dans *Dialogue*, Ferdinand Nahimana récupère à son profit exclusif cette idée apparemment utopique de radio rurale. Elle va lui permettre de rebondir après son cuisant échec, d'opérer un retour sur la scène médiatique et politique. Il s'en ouvre au président de la République qui, de son côté, cherche également à reprendre l'initiative.

« A la fin de 1992, Habyarimana et son entourage accrurent considérablement les divisions entre Hutu et Tutsi, par des attaques, une propagande virulente et de continuelles manœuvres politiques. En 1993, Habyarimana et ses partisans se virent sur le point de perdre le pouvoir suite aux victoires militaires importantes du FPR et à la conclusion d'un accord de paix favorable à ce dernier. Cet accord prévoyait de surcroît que les responsables gouvernementaux, y compris le président, pouvaient être poursuivis pour les violations commises dans le passé. Ces événements intensifièrent les inquiétudes chez de nombreux Hutu, y compris ceux qui n'étaient pas auparavant identifiés à Habyarimana. Ceux-ci, de plus en plus préoccupés par les ambitions du FPR, se rassemblèrent autour d'une nouvelle station de radio, la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM), ainsi qu'autour du mouvement du Hutu Power, qui, en transcendant les rivalités partisans, incarnait la solidarité ethnique prônée par Habyarimana depuis trois ans » (Source : Human Rights Watch et Fidh, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Ed. Karthala, avril 1999, page 9 de l'édition en français).

III - Les responsables Interahamwe à la RTLM

Comme Sixbert Musangamfura l'avait remarqué à la réunion constitutive de la RTLM, les hommes (et les femmes) de l'Akazu et les chefs Interahamwe constituent l'ossature de l'actionnariat. Plus tard, la multiplication des « petits porteurs », - des personnes venues des horizons les plus divers, certains agissant par idéologie, mais la plupart dans l'idée de réaliser un bon placement -, servira de caution populaire, voire de « rideau de fumée » derrière lequel se cachent des financiers qui n'ont aucun problème pour réunir les fonds nécessaires au fonctionnement de la RTLM.

Nous y reviendrons dans le chapitre 12, mais il est ici indispensable, pour la compréhension de la genèse de la RTLM, d'identifier, autour de Ferdinand Nahimana, de Jean-Bosco Barayagwiza et de Félicien Kabuga, les principaux fondateurs de la RTLM : des personnages qui sont à l'origine des interahamwe.

1 Ferdinand Nahimana, qui a théorisé la constitution du mouvement de jeunesse Interahamwe du MRND ;

2 - Félicien Kabuga, financier à la fois des Interahamwe et de la RTLM, et qui a mis ses stratégies lignagères au service de son combat politique : l'un de ses gendres, Augustin Ngirabatware, ministre du Plan, fait partie comme lui des 50 fondateurs de la RTLM ; un autre de ses gendres, Eugène Mbarushimana,

employé de la société Rwandex, avec son complice François Burasa, travaillent chez Rwandex, une usine de Chillington en Grande-Bretagne qui a augmenté de façon importante sa production de machettes durant les premiers mois de 1994 (Source : Human Rights Watch et Fidh, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Ed. Karthala, avril 1999, page 153 de l'édition en français) ;

3 - Joseph Serugendo, directeur technique de *Radio-Rwanda* et l'un des chefs des Interahamwe à l'échelon national (il signe le 5 mai 1992 la lettre de la direction des Interahamwe protestant contre le limogeage de Ferdinand Nahimana de l'Orinfor) ;

4 - Bernard Manirabaga, membre comme les précédents du comité d'initiative de la *RTLM* (Cf document K0090103), par ailleurs l'un des principaux chefs Interahamwe (il signe lui aussi, le 5 mai 1992, la lettre de la direction des Interahamwe protestant contre le limogeage de Ferdinand Nahimana de l'Orinfor) ;

5 - Ephrem Nkezabera, cadre à la Banque commerciale de Kigali, à la fois co-fondateur des Interahamwe (il signe également le 5 mai 1992 la lettre de la direction des Interahamwe protestant contre le limogeage de Ferdinand Nahimana de l'Orinfor) et co-fondateur et de la *RTLM* où il fait office de directeur financier ;

6 - Georges Rutaganda, vice-président des Interahamwe, également membre fondateur de la *RTLM* et membre de son Comité d'initiative élargi à compter du vendredi 26 novembre 1993.

Parmi les cinquante membres fondateurs de la *RTLM* (à ne pas confondre avec le Comité d'initiative, qui regroupe 30 personnes dont tous ne font pas partie des cinquante fondateurs), on relève aussi les noms de

- 1- **Dieudonné Niyitegeka**, trésorier national des Interahamwe,
- 2- **Phénéas Ruhumuliza**, Premier vice-président national des Interahamwe, très proche de Rutaganda ;
- 3- **Jean Habyarimana**, chef des Interahamwe pour la préfecture de Kigali (PVK), ancien président du MRND en préfecture-ville de Kigali, ancien membre du comité central du MRND ;
- 4- **Claude Ndamiye**, autre financier des Interahamwe,
- 5- **Mathieu Hakizayezu**, militant Interahamwe notoire,
- 6- **Ernest Buroko**, gérant d'une entreprise de camionnage appartenant à un beau-frère du président Habyarimana, Protais Zigiranyirazo ;

- 7- **Protais Zigiranyirazo**, un des initiateurs du mouvement Interahamwe, par ailleurs réputé un des amis les plus proches de Ferdinand Nahimana

IV - L'Akazu à la RTLM

K0224629

Il est évidemment quelque peu artificiel de séparer les hommes et les femmes de l'Akazu des responsables du mouvement Interahamwe, car le président Habyarimana, son épouse et leurs proches considèrent les Interahamwe comme des fidèles parmi les fidèles, dont ils aiment s'entourer lors des manifestations officielles (de nombreuses photographies en témoignent).

Le Comité d'initiative initial de la *RTLM*, chargé à la fois de fixer la ligne politique et de mettre en place les ressources humaines de la radio privée se compose officiellement de huit personnes : Félicien Kabuga, Ferdinand Nahimana, Jean-Bosco Barayagwiza, Ephrem Nkezabera, Joseph Serugendo, déjà cités pour leurs liens très étroits avec le mouvement Interahamwe, et trois autres personnalités beaucoup plus connues comme très proches du président Habyarimana, de Ferdinand Nahimana et en général de l'Akazu :

1 - **Charles Nzabagerageza** est le cousin du président de la République. Il a occupé le poste très sensible de préfet de Ruhengeri, où il a succédé à Zigiranyirazo, beau-frère du président.

2 - **Ignace Temahagari** est le fils d'un ancien préfet de Butare.

3 - **Augustin Hatar (ou Hatari)**, haut cadre de l'ORINFOR et très proche de Ferdinand Nahimana. Il anime le lobby des journalistes extrémistes de l'Office gouvernemental.

Parmi les 22 personnes « appelées à faire partie du Comité d'initiative au titre de son élargissement » l'Akazu est également représenté par quelques-unes des personnalités les plus influentes, souvent liées à la famille Habyarimana par les liens du sang (ou de mariages parfois restés à l'état de projets) :

Séraphin Rwabukumba, beau-frère du président de la République, richissime patron de la Centrale, une entreprise qui joue un rôle de premier plan dans la structuration et le financement des réseaux extrémistes.

Le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita. Il déclare dès 1990 à propos des Tutsi au général français commandant les troupes de coopération militaire

au Rwanda : « (ils) sont très peu nombreux et nous allons les liquider » (source : Assemblée nationale française, mission d'information sur le Rwanda, Enquête, tome I, rapport, page 276).

K0224630

Phocas Habimana, époux d'une ancienne fiancée du président, est un obligé de Juvénal Habyarimana.

Pasteur Musabe. Ce frère cadet du colonel Bagosora est un personnage particulièrement influent. Il est « décrit par un initié comme la personnalité civile la plus importante au sein de l'Akazu » (source : FIDH et Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, Ed Karthala, Paris, 1999, page 126). Il dirige la BACAR, une banque privée réputée gérer les affaires financières personnelles de Juvénal Habyarimana.

Spérancie Karwera Mutwe est une amie particulièrement proche du président de la République dont elle organise la communication et les voyages officiels (lire file 4).

Notons-le déjà avant d'y revenir dans le chapitre 12 : le groupe des cinquante membres fondateurs, apparaît ainsi à bien des égards le volet radiophonique du mouvement Interahamwe.

Comme le soulignent par ailleurs les auteurs de l'ouvrage « *Aucun Témoin ne doit survivre* » :

« Quarante des cinquante membres fondateurs étaient originaires des trois préfectures au nord du Rwanda, dont trente-trois d'entre-eux venaient précisément de celles de Gisenyi et de Ruhengeri, régions reconnues pour être celles d'Habyarimana. » (Source : Human Rights Watch et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, Ed Karthala, Paris, avril 1999, page 85 de la version française).

La *Radio-télévision libre des mille collines (RTL)* est créée devant notaire en avril 1993. Elle émet progressivement sur la région de Kigali (elle couvrira plus tard tout le pays et même le nord du Burundi) à partir du 8 juillet suivant. Une naissance célébrée par le mensuel *Kangura* qui expliquera à ses lecteurs que *Radio-Rwanda*, au même titre que *Radio-Muhabura*, est « manipulée par le FPR ». Signé par Hassan Ngeze, l'article confirme sans aucune ambiguïté les relations privilégiées de la *RTL* avec *Kangura*. Une sorte de fraternité entre soldats d'une même cause :

« L'union fait la force. Les Bahutu viennent de réaliser leur souhait le plus fort. Il y a plus d'un an, il a été annoncé que les Bahutu allaient créer une radio-télévision indépendante. Maintenant, elle est là. Nombreux sont les Bahutu qui se demandent pourquoi les Inyenzi seraient seuls à occuper cet espace (audiovisuel). Aussi plusieurs

Hutu ont pensé créer une radio-télévision indépendante. Au fil des jours, il est apparu des groupes très variés souhaitant que cette radio soit rapidement créée.

« Ces groupes sont devenus nombreux, ont mis ensemble leurs idées et décidé de lancer une radio-télévision indépendante. Ils ont cherché des financiers capables d'appuyer une entreprise qui demandait beaucoup d'argent. Des Bahutu riches, originaires de toutes les régions du pays, dont Kabuga Félicien, numéro un parmi les riches du Rwanda ainsi que d'autres riches qui lui sont associés, sont les principaux actionnaires de la société RTLM.

« Les intellectuels, ainsi que les hautes autorités du pays originaires de toutes les régions du Rwanda et appartenant à tous les partis politiques n'ont pas été en reste. Le plus surprenant est qu'aucun Mututsi n'a spontanément songé à prendre une part dans la RTLM.

« Mais c'est normal. Lors de l'assemblée générale tenue à l'Hôtel Amahoro de Remera le 11 juillet 1993, les participants ont affirmé que la RTLM était une société commerciale. Ce n'était que des mots. En effet, 99 % des actionnaires de la RTLM ont été poussés par la colère de voir que les Inyenzi ont leur radio, la Radio Muhabura et qu'avec leurs complices, ils ont investi Radio-Rwanda. Dans les discours de tous ceux qui ont pris des parts dans la RTLM, il y avait la même chose : que cette radio-télévision soit pour les Bahutu le symbole de la collaboration. Il s'agit d'ailleurs du premier acte qui les a amenés à parler d'une même voix et à unir leurs forces.

« Voilà la radio et la télévision qui vont aider Kangura à finaliser les objectifs des Bahutu. Sur le champ de bataille, les Forces armées rwandaises ont gagné la guerre, au niveau de la presse, Kangura a gagné, et aujourd'hui, c'est notre radio-télévision qui gagne. Elle a d'ailleurs été appelée la Radio de ceux qui luttent pour la défense de la République. Vous qui n'acceptez pas la République, la RTLM et Kangura vont vous montrer où est votre place. La RTLM radio 106 F.M. a commencé ses émissions le 8 juillet 1993(...). RTLM, sois pour nous le signe de l'unité du peuple majoritaire, sois la voix qui réveille et défend le peuple majoritaire.» (Source : Kangura, n°46).

La couverture du numéro 46 de *Kangura* accentue le trait par un dessin représentant quatre des principaux journalistes extrémistes autour d'une table, filmés par deux caméras de télévision : « *Que la RTLM soit le symbole de l'unité des Hutu* », déclare le premier personnage, représentant vraisemblablement Gaspard Gahigi. Plus facilement reconnaissable, Hassan Ngeze, figuré à ses côtés, ajoute : « *Que la RTLM soit la voix qui défend le peuple majoritaire contre les ennemis de la République.* » Le troisième, Kantano Habimana, est plus allusif : « *Auditeurs de la RTLM, bonjour! Soyez forts!* » Le dernier, à qui on a donné la tête de Ferdinand Nahimana, ajoute : « *Que la RTLM soit le lieu de rencontre des intellectuels hutu qui travaillent pour le peuple majoritaire* ».

Kangura donne d'autres détails sur la création de la *Radio-télévision libre des mille collines*. Une façon de faire comprendre qu'il a fidèlement suivi la gestation du projet ou qu'il y a largement contribué :

« L'idée de créer la RTLTM est née le 13 juillet 1992. Elle fut initiée par douze hommes solides (...). Ces hommes ont estimé qu'il était nécessaire d'initier une autre manière d'échanger les idées, celle qui existait ne suffisait plus et elle était devenue très partisane. Une autre raison est qu'ils voulaient instruire la population par une information sûre, objective et variée. Cette société s'appelle RTLTM, "Radio télévision libre des mille collines", elle a son siège à Kigali (...) La RTLTM a démarré avec un capital de 100 millions de francs, soit vingt mille parts. Une part équivaut à cinq mille francs. Mais personne ne peut détenir plus de mille actions.

« La société RTLTM compte aujourd'hui plusieurs actionnaires dont les étrangers. Beaucoup d'autres se sont engagés à souscrire de nombreuses actions, de sorte que d'ici décembre 1993, le capital de 100 millions de francs auquel s'est engagée la RTLTM aura été réalisé. » (Source : *Kangura* n°46).

Le lancement d'une première radio non officielle au Rwanda peut effaroucher certains tenants du régime, accoutumés au monopole d'Etat sur la radiodiffusion. Pour devancer les critiques, *Kangura* livre une autre caricature assimilant la RTLTM à « la défense de la République ». Et pour consolider l'idée d'une connivence avec le président, Hassan Ngeze publie en dernière page une grande photographie de Juvénal Habyarimana qui semble commenter une sorte de citation, placée en légende : « *Vous voyez, les Nsengiyaremye passent. Les méchants, leurs jours sont comptés.* »

V – Un ton de guerre civile

La radio libre veut avant tout rassurer ses auditeurs, la masse des Rwandais, accoutumés à ce que la radio ne véhicule que les messages officiels, et qui risquent de juger séditeuse toute autre forme de radiodiffusion. Elle diffuse d'abord des programmes musicaux inoffensifs sur des plages horaires de faible écoute, qui ne peuvent concurrencer *Radio-Rwanda* : deux heures le matin (8 h à 10 h) et deux heures le soir (18 h à 20 h). On y entend surtout de la musique zaïroise dont raffolent les Rwandais, alors que la radio nationale impose jour après jour les mêmes rengaines traditionnelles. Le 10 juillet, au surlendemain des premières émissions, la société a obtenu du ministre des Télécommunications une licence d'exploitation de radio privée à durée indéterminée.

Mais le ton commence à changer après la nomination du nouveau Premier ministre de transition issu du MDR, Agathe Uwilingiyimana, une personnalité envers laquelle les extrémistes éprouvent une aversion particulière. Et plus encore après la signature des Accords d'Arusha, le 4 août. Dès le 10 août, la RTLTM se dote de gardes bien armés (cf. chronologie en annexe). Une des

caractéristiques de la rédaction de la *RTL* est d'exprimer une particulière virulence lorsque le cours des événements laisse entrevoir une issue paisible aux déchirements de la société rwandaise.

KO224633

Le ton s'aggrave encore en octobre 1993 après la tentative de coup d'Etat menée par des militaires putschistes au Burundi et l'exécution sommaire du président Melchior Ndadaye, premier président hutu de ce pays. A ce moment, la *RTL* diffuse un programme d'informations et de commentaires ouvertement ethnistes. Toute la journée on y répète une sorte de « jingle » politique qui met l'auditeur en situation d'attente : « *Nous avons des nouvelles chaudes* » (amakuru ashyushye).

« A la fin du mois d'octobre au Burundi voisin, des soldats tutsi, enlevèrent et tuèrent le président hutu élu quelques mois auparavant à l'issue d'un scrutin libre et équitable. Des dizaines de milliers de Burundais, Hutu et Tutsi, trouvèrent la mort dans les massacres qui suivirent. Cet assassinat, vigoureusement exploité par la *RTL*, confirma les craintes de nombreux Hutu rwandais sur le refus des Tutsi de partager le pouvoir. Ils vinrent alors grossir les rangs des partisans du Hutu Power » (Source : Human Rights Watch et Fidh, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Ed. Karthala, avril 1999, pages 9 et 10 de l'édition en français).

« L'assassinat du président burundais était pour les propagandistes anti-tutsi le genre de tragédie le plus utile pour faire progresser leur cause. La *RTL* y trouva également une occasion de s'établir comme la voix la plus virulente dans la campagne anti-tutsi. » (Source : *Aucun témoin ne doit survivre*, page 162).

Pour attiser la haine des auditeurs de la *RTL* contre les assassins du président hutu Melchior Ndadaye, le présentateur Habimana Kantano commença le bulletin du soir en déclarant :

« D'abord le Burundi vers lequel nos regards sont tournés. Même lorsque les mangeurs de chiens sont peu nombreux, ils jettent le discrédit sur toute la famille. Ce proverbe a été utilisé par le ministre (burundais) du Travail, M. Nyangoma, pour dire que les bandits tutsi du Burundi ont tué la démocratie en torturant à mort le président élu Ndadaye. Ces mangeurs de chiens ont commencé à mutiler le corps, nous avons appris que le corps de Ndadaye avait été enterré en secret pour dissimuler les mutilations que ces animaux lui ont infligées ». (Source : enregistrement des émissions de la *RTL*, 13-31 octobre 1993, cassette fournie par Radio-Rwanda).

Dans le cadre de l'enquête internationale sur l'assassinat de Melchior Ndadaye, un examen médico-légal a démontré que contrairement aux allégations de la *RTL*, la victime n'avait été ni émasculée ni dépecée. Nous sommes en présence d'une information non vérifiée, délibérément mensongère, dont la *RTL* se fait une spécialité pour attiser la haine et la violence.

En octobre 1993, le régime et ses « courroies de transmissions » s'efforcent de mobiliser les Hutu contre un ennemi commun, le Front Patriotique Rwandais et, de façon plus générale, contre les Tutsi. Les événements sanglants du Burundi, l'extermination vengeresse de dizaines de milliers de paysans tutsi par leurs voisins hutu, puis la campagne de « pacification » de l'armée burundaise, qui conduit au massacre de dizaines de milliers de Hutu, permettent au régime de Juvénal Habyarimana de jouer le réflexe ethnique.

VI – Mises en garde du ministre de l'Information

Au cours de ses premiers mois d'émission, la *RTL*M avait insensiblement durci le ton, provoquant une certaine inquiétude dans les milieux démocratiques au Rwanda. Le nouveau ministre de l'Information, Faustin Rucogoza, ne perd pas de temps à convoquer Félicien Kabuga, président du Comité d'initiative de la *RTL*M, pour formaliser sous la forme d'une convention l'imprudente « autorisation d'émission à durée illimitée » accordée le 10 juillet 1993 par le ministre des Télécommunications. S'inscrivant dans le cadre de la nouvelle loi sur la presse, une convention d'une durée de cinq années est signée le 30 septembre 1993. Elle stipule que le gouvernement reconnaît la *RTL*M comme entreprise de presse pouvant exploiter une radio (ou une télévision) sur le territoire national, et s'interdit de s'immiscer dans la préparation ou la production des programmes.

« Toutefois le gouvernement se réserve le droit de suspendre tout programme non conforme à la politique nationale en matière d'information ». (Source : convention d'établissement et d'exploitation de radiodiffusion ou de télévision, ministère de l'Information, 30 septembre 1993, TPIR doc K0013879).

De son côté la *RTL*M s'engage notamment à

« Ne pas diffuser les émissions de nature à inciter à la haine, à la violence et à toute forme de division (...) respecter la charte de déontologie et des droits des journalistes du Rwanda » (Source : convention d'établissement et d'exploitation de radiodiffusion ou de télévision, ministère de l'Information, 30 septembre 1993, TPIR doc K0013879).

Au prétexte qu'elle réagit aux événements du Burundi, la *RTL*M n'a pas mis plus de trois semaines à oublier ses engagements. Cependant le ministre de l'Information n'est pas disposé à laisser s'installer un média radiophonique de la haine, quand bien même son audience ne dépasse guère la ville de Kigali. Le 25 octobre 1993, Faustin Rucogoza adresse une « mise en demeure » à Félicien Kabuga :

« Il m'a été donné de constater que la Radio télévision libre des Mille Collines (RTL) a pris prétexte du putsch perpétré par l'Armée Burundaise contre le gouvernement démocratiquement élu de son Excellence Monsieur Melchior Ndadaye, dans la nuit du 21 octobre 1993, pour diffuser des communiqués et émissions qui peuvent inciter à la violence et à saper la voie de l'unité et de la réconciliation nationale prônée par les Accords de Paris d'Arusha. Ce comportement, pour le moins cavalier, constitue une violation flagrante de la convention d'établissement et d'exploitation que vous avez signée (...) De ce fait, la présente constitue une mise en demeure (...) il vous est demandé » de mesurer les conséquences possibles des émissions diffusées sur les antennes de votre station. » (Source : Lettre du ministre de l'Information au Président du Comité d'initiative de la RTL, 25 octobre 1993, TPIR doc K0013949).

Le ministre de l'Information s'appuie sur des notes d'un de ses collaborateurs qu'il a chargé d'écouter, de résumer par écrit et d'enregistrer les émissions de la *RTL*. Les cassettes et une partie des notes de ce collaborateur ont été perdues dans la mise à sac du ministère de l'Information durant le génocide, mais on en a retrouvé un nombre significatif, et le collaborateur a témoigné devant le TPIR sous le nom de « témoin G.O. ».

Dans l'un des manuscrits retrouvés au ministère de l'Information, « G.O » écrivait, en résumant les émissions de la *RTL* et en y ajoutant diverses appréciations, accusant la *RTL* « d'attiser la haine et la violence » :

« (...) pour comprendre le rôle de cette radio dans la propagation de la violence, il est important de noter que depuis le 21 octobre 1993 (le jour de la tentative de coup d'Etat) une campagne persistante a été menée aux antennes de la station appelant le peuple hutu à s'élever contre les Tutsi. Elle a exploité les événements tragiques du Burundi pour assigner à un groupe ethnique le rôle de « méchants ». Par ces manœuvres, certains espèrent aussi qu'en rameutant les émissions sectaires, ils peuvent dérailler le processus de paix au Rwanda. Les éléments extrémistes veulent freiner l'élan vers l'unité nationale et la démocratisation. Exiger l'arrêt de toutes les activités, gestes et déclarations visant l'escalade de la division » (notes manuscrites du témoin G.O. non datées, TPIR doc K 0032668).

Le témoin G.O. avait en particulier particulièrement noté (et repris dans un compte-rendu ultérieur) certaines phrases prononcées par des journalistes de la *RTL* ou par des personnes qu'ils interrogent :

« Nous, Hutu, devons prouver aux Tutsi que nous sommes forts » (Kantano, 22/10/93, interview avec les manifestants de Kacyru)

« Vous, Hutu, soyez aux aguets. Le sort de ceux du Burundi peut vous être réservé » (Noël Hitimana, 22/10/93) (Source : TPIR, doc K0032493).

La « mise en demeure » du ministre de l'Information au président du Comité d'initiative repose donc sur de solides arguments. Elle intervient après plusieurs meurtres de Tutsi à Kigali. Le témoin G.O. avait relevé à titre d'exemple que

« lors des troubles qui ont survenu récemment à Gishushu, la *RTL*M a appelé les Hutu à la vigilance et à l'autodéfense. La nuit suivante, un groupe de personnes a attaqué le domicile d'un Tutsi de Kacyru, l'a tué et a blessé sa femme et son enfant. »
(Source : TPIR, doc K0032493).

VII. Nouvelle mise en garde du ministère

Pourtant la lettre de mise en demeure du 25 octobre 1993 ne produit pas l'effet attendu par le ministre de l'Information sur la rédaction de la *RTL*M. Bien au contraire, le 31 octobre, Ferdinand Nahimana intervient personnellement à l'antenne pour dénoncer la trahison de ceux qui ont empêché les Forces armées rwandaises de remporter une victoire totale sur le FPR (un thème repris de *Kangura* n°46). De son côté le témoin G.O. note jour après jour ce qu'il appelle « violation de la convention entre la *RTL*M et le ministère de l'Information ». Il a par exemple consigné les phrases suivantes prononcées à la *RTL*M le 11 novembre 1993 :

- « Les Tutsi refusent de vivre avec les Hutu
- « Les Tutsi veulent s'emparer de la région des Bantu (Bantous)
- « Les Bantu doivent se coaliser
- « Lorsque le Tutsi du Burundi a des problèmes, celui du Rwanda aussi »
(source : document TPIR K0032493)

Devant l'évidente mauvaise volonté des responsables de la *RTL*M, le ministre de l'Information provoque une nouvelle réunion le 26 novembre 1993. Le compte-rendu de cette rencontre a été retrouvé. Le ministre rappelle la convention signée le 30 septembre précédent et sa mise en garde du 25 octobre.

« (...) au lieu de se ressaisir, les journalistes de la *RTL*M ont préféré lancer des injures. A partir de ce moment là, le ministère de l'Information n'a cessé de suivre de près cet état de choses. Après avoir rappelé certaines dispositions des Accords d'Arusha, le ministre a dit que le non-respect de ces accords équivaut au non-respect de la Constitution, puisque ces accords ont été insérés dans la Constitution dont ils sont partie intégrante (...) Après avoir lu aux participants l'article 7 des Accords de Paix, il leur a dit que la violation de cet article équivaut à une perpétuation de la guerre. Le

ministre a demandé à la direction de la RTLM de dire à ses journalistes d'être raisonnables et de tenir compte de la problématique actuelle. Le ministre s'est déclaré indigné par le fait que la RTLM sape le gouvernement en opposant les institutions de l'Etat (...) Le ministre a souhaité (...) que cette radio soit une radio pour tous les Rwandais et cesse d'être une radio qui attise les querelles ethniques (...).»
(Référence :

Dans sa réponse, Félicien Kabuga tente de minimiser « les erreurs commises par certains journalistes et qu'on essayait de corriger ». Mais il laisse clairement transparaître les véritables objectifs de la radio :

« Quand au fait que la RTLM diffuserait des insultes ainsi que des informations de nature à semer la division dans la population, Kabuga Félicien a nié ça en disant que les gens n'appréciaient ni les mêmes choses ni de la même manière. Il a ajouté que la RTLM pouvait satisfaire une ethnie et pas l'autre et que de cette façon elle ne pouvait pas satisfaire tous les Rwandais. (...) Si le gouvernement rwandais se tait devant les atrocités perpétrées contre la population dont il a la charge, la RTLM ne peut pas refuser la parole à toute personne qui dénonce les atrocités commises par le FPR ».

Selon le compte-rendu de la réunion (qui a été soumis à la RTLM, mais que, semble-t-il, les parties n'ont pas signé), Ferdinand Nahimana prend ensuite la parole et répond aux critiques sur le fait que la RTLM diffuse des informations non vérifiées, ou attaque certaines personnes sans leur demander leur point de vue, malgré les usages et la déontologie de la presse :

« Toute information devrait être immédiatement diffusée telle quelle quitte à être démentie par celui qui se sentirait lésé. Concernant le problème entre Hutu et Tutsi ou celui entre le gouvernement et le FPR souvent débattus sur les ondes de la RTLM, Nahimana Ferdinand a dit qu'il était de leur devoir d'éclairer la population sur ces problèmes. Il a poursuivi en disant que le problème ethnique devait être débattu tel qu'il est de telle sorte que si un Hutu faisait du tort à un Tutsi ou vice-versa, cela devait être dit et qu'ainsi le problème serait résolu (...) Nahimana Ferdinand a réaffirmé son idée selon laquelle toute information disponible doit être diffusée et que le contraire équivaudrait à une violation du droit de la population à être informé.

« Le ministre a répondu à Nahimana Ferdinand en disant qu'il n'était pas contre ce droit mais qu'il n'admettait pas l'idée de diffuser l'information telle quelle sans l'avoir préalablement traitée. Nahimana Ferdinand a continué de soutenir que toute information devait être diffusée et que l'important était de respecter les droits des journalistes tel que prévus dans la loi sur le journalisme ».

Sur ces problèmes essentiels, il est vraisemblable que le ton monte, car la réunion dure longtemps (commencée à 9 h 30, elle s'achève à 13 h 30) et une vive discussion conduit alors d'autres personnes à s'exprimer : Jeannette Mukasafari, conseillère aux affaires politiques au ministère de l'Information, Jean-Pierre Kabugari, directeur au ministère chargé de la presse privée, Eugène

Ndahayo, collaborateur direct du ministre, et Pie Nzeyimana, directeur général au ministère de l'Information. Ce dernier insiste pour dire

« que ce n'était pas bien de diffuser n'importe quelle information telle quelle (...) que l'on pouvait provoquer la guerre en croyant vouloir instaurer la paix. Il voulait dire par là que la solution du problème technique ne résidait pas dans le fait d'en parler mais que cela pouvait au contraire susciter des rivalités inter ethniques. »

S'inscrivant dans le registre de la victimisation, Jean-Bosco Barayagwiza se plaint « que le gouvernement les harcelait puisqu'ils avaient des idées opposées à celles du gouvernement ». Pour lui, la façon dont la *RTL*M attise la haine n'est autre chose qu'une simple clarification de la réalité. Le leader de la CDR, qui ici représente avec Félicien Kabuga et Ferdinand Nahimana la direction de la *RTL*M, ne dit finalement pas autre chose que ses deux collègues :

« S'agissant du problème relatif aux ethnies, à la paix et à la guerre souvent débattus sur les ondes de la *RTL*M, Barayagwiza a dit que nous ne devrions pas ignorer ces problèmes, mais plutôt en parler et les analyser, car c'est un moyen de les résoudre. Il a ajouté que c'était là la raison pour laquelle la *RTL*M était convaincue que tous les problèmes devaient être débattus, que rien ne devait être dissimulé sauf les secrets et qu'il ne devait pas y avoir de tabou dans ce qui était dit au peuple, si ce n'est le mensonge ».

Au cours de ces débats de novembre 1993, Félicien Kabuga a mis au défi ses interlocuteurs de prouver que la *RTL*M avait dénigré les accords de paix d'Arusha. Il s'est vu répondre par des exemples précis, au point que pour prouver sa bonne volonté, le président du Comité d'initiative a proposé de remettre au ministère de l'Information les enregistrements des émissions de la *RTL*M de tout le mois précédent. Dès ce moment, les responsables de la *RTL*M ne pouvaient ignorer que leurs émissions étaient l'objet de rapports d'écoute du ministère de l'Information. Plus important, à l'issue de la réunion, de conclusions communes ont été tirées d'où il ressortait notamment les engagements suivants :

- 1 - Les journalistes de la *RTL*M doivent se garder d'inciter à la reprise des hostilités et de semer la division au sein des Rwandais par leurs émissions
- 2 - Toute information doit être traitée avant sa diffusion et le journaliste doit l'avoir personnellement recherchée. Les journalistes doivent en outre s'efforcer de respecter la loi sur le journalisme ainsi que la politique nationale en matière de journalisme.

VIII. Le nouveau durcissement éditorial de la *RTL*M

Le ton de la *RTL* n'ayant aucunement changé les semaines suivantes, il y a lieu de s'interroger sur la sincérité des engagements conjoints de Félicien Kabuga, Ferdinand Nahimana et Jean-Bosco Barayagwiza. En outre, divers événements démontrent que les dirigeants de la *RTL* ont précisément choisi cette période pour augmenter l'impact idéologique de la *RTL* :

1- l'après-midi même de la rencontre avec le ministre de l'Information a lieu une assemblée générale destinée à élargir le Comité d'initiative que passe dorénavant de 8 à 30 membres, avec la création de quatre commissions intégrant de nouvelles personnalités extrémistes ;

2 - Quatre jours plus tard, la *RTL* passe commande en Allemagne d'un réémetteur d'un kilowatt qui lui permettra d'être diffusée sur la quasi-totalité du Rwanda ;

3 - L'appel d'offres pour le recrutement de cinq nouveaux journalistes a été lancé, et les entretiens d'embauche ont commencé

4 - La *RTL* diffuse une propagande de plus en plus véhémente. « La MINUAR reçoit des informations faisant état de mouvements suspects de milices armées. Elle remarque que la *RTL* diffuse sans arrêt une propagande acharnée et de plus en plus enflammée pour appeler les Hutu à affronter les Tutsi » (source : *FIDH et Human Rights Watch, Aucun témoin ne doit survivre*, Ed. Karthala, Paris, 1999, page 173)

En fait, la réunion convoquée par le ministre de l'Information le 26 novembre n'entraîne aucune modération de la ligne éditoriale de la *RTL*, qui au contraire maintient son traitement « spontané » de l'information et ses appels à la violence. Les services de la MINUAR, tout comme le fonctionnaire du ministère de l'Information chargé d'écouter la *RTL* peuvent noter une aggravation de la dangerosité de la radio « libre ». Le général Roméo Dallaire, commandant de la force d'interposition des Nations-Unies, multiple par exemple les mises en garde alors que la *RTL* ne cesse d'affirmer que la MINUAR soutient les Inkotanyi. Le 3 février 1994, Roméo Dallaire demandera explicitement aux journalistes de cesser de dénigrer les forces de l'ONU sous son commandement.

« Toutefois la *RTL* ne cesse d'affirmer que la MINUAR soutien publiquement les Inkotanyi. Ceci signifie que les représentants de l'ONU auraient un parti pris, et c'est très grave », souligne le fonctionnaire du ministère de l'Information chargé des écoutes de la *RTL*. (Source : document TPIR KOO32493).

La citation qui suit est issue du même document manuscrit d'écoute (KOO32493). Elle montre comment la *RTL* parvient à manipuler habilement l'esprit de ses auditeurs en mélangeant la référence à un document imaginaire, des allégations personnelles gravissimes à forte connotation ethnique et une

conclusion apparemment modérée qui « valide » l'ensemble de la démonstration, tout en laissant l'auditeur sur une sensation de colère et d'injustice face à la démonstration d'activités criminelles qui resteraient impunies :

« Le communiqué des Hutu membre du FPR à l'intention des Rwandais qui a été lu à la RTLM le 22 décembre 1993 dit ce qui suit : « Le FPR a prévu qu'après la mise en place des institutions de transition élargies et la fusion des forces armées du FPR et du gouvernement rwandais, il allait assassiner le Président de la République qui serait remplacé par le Tutsi Landouard Ndasingwa, « roi » des Inkotanyi se trouvant à Kigali, qui en ce moment s'efforce d'obtenir le poste de président de l'Assemblée nationale. Lorsque le FPR s'est rendu compte que le peuple majoritaire ne pouvait pas soutenir Ndasingwa, il a choisi Félicien Ngango du PSD, et lui a offert de l'argent pour qu'après son accession au poste de président de l'Assemblée nationale, il les aide à exécuter leur plan d'assassiner le président Habyarimana et le remplacer. Ngango aurait accepté en leur disant qu'il se contenterait d'être président de la République même pour deux jours seulement. Le FPR partage également le secret de ce complot avec ses autres complices qui sont membres des différents partis, la majorité de ces complices étant des Tutsi. Les réunions de préparation de ces horreurs se tiennent chez Gafaranga Théoneste ou chez Rubangura. Ce communiqué donne en outre la liste des complices qui partageraient les secrets des Inkotanyi. De tels comportements ont des conséquences néfastes au sein de la société ».

Dans sa déposition devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le témoin GO a précisé :

« Je vous ai dit qu'au terme de la réunion qui avait eu lieu le 26 novembre 1993, nous avions espéré que la RTLM allait adhérer aux conclusions de la réunion ; ... de cette réunion. La RTLM n'a pas fait cela. Au contraire, elle a endurci sa ligne, et elle a continué à faire des émissions qui amenaient la division interethnique et la haine au sein de la population rwandaise.

« Et c'est pendant ces jours-là que la RTLM a intensifié sa campagne de sensibilisation de la population, contre les autorités qui ne parlaient pas le même langage que la CDR et le parti MRND, et ces autorités étaient traitées de complices du FPR et qui étaient à la solde du FPR. Et ces qualificatifs valaient également pour les Hutu et les Tutsi qui étaient à l'intérieur du pays.

« Ils faisaient cela pour expliquer aux Hutu la ruse des Tutsi, ils disaient que le FPR était composé, en majorité, par les Tutsi ; en fait, il n'y avait aucune distinction entre le FPR et les Tutsi.

« Ils disaient cela à la population rwandaise dans le but de dire que le FPR est ses complices n'avaient qu'un seul but, c'était de s'emparer du pouvoir par la ruse et par la force, et que, de ce fait, les Hutu allaient perdre les acquis de la révolution de 1959 ; qu'ils allaient devenir des esclaves, pour ainsi dire, des Tutsi ; et que même les Tutsi

recommenceraient à chicoter ou à frapper les Hutu. Ils ont continué, donc, avec cette propagande, en disant que s'il le fallait, toute la population devait, descendre dans les rues, se mettre debout et refuser les accords d'Arusha. ils disaient que ces Accords, c'était une ruse du FPR pour s'emparer du pouvoir, qu'il fallait tout faire pour que ces Accords ne puissent pas être appliqués tels qu'ils avaient été signés.» (Source : témoignage de J.O. devant le TPIR, 5 avril 2001, pages 189 à 191 du transcript en français).

IX. Racisme, sexisme, diffamation, manipulation à la *RTL*

Droits de réponse tout simplement refusés ou manipulés, allégations personnelles diffusées sans la moindre vérification, appels à la haine ethnique et à la violence, la *RTL* n'avait tenu aucun compte des termes de la convention signée le 30 septembre précédent ni des mises en garde du ministre de l'Information, et violé ses propres engagements, formulés notamment par Félicien Kabuga, Ferdinand Nahimana et Jean-Bosco Barayagwiza lors de la rencontre du 26 novembre. On lit ainsi dans les notes d'écoute de la *RTL* de cette période par le fonctionnaire du ministère de l'Information :

« Lorsqu'on suit ses émissions politiques, on remarque que la *RTL* :

- assimile les membres du FPR aux Tutsi ;
- assimile les opposants au pouvoir en place au FPR ;
- indique que les problèmes que connaît le Rwanda trouvent leur source dans la haine Hutu et Tutsi (les descendants de Sebahinzi – les descendants de Seborozzi) ;
- assimile les Tutsi de l'intérieur aux Inkonanyi ;
- fait comprendre à la population que les Tutsi sont la cause de tous les problèmes que connaît le pays (...) » (Source : document TPIR KOO32493).

Dans une émission du 6 janvier sur la *RTL*, le Premier ministre Agathe Uwilingiyimana a été comparée à une prostituée : vieux refrain des extrémistes qui la prenaient déjà pour cible dans différentes caricatures de Kangura, la présentant comme la maîtresse de Faustin Twagiramungu ou dans d'autres situations stigmatisantes où elle est dessinée dénudée. Rappelons que le capitaine Simbikangwa, dans un numéro de l'Indomptable-Ikinani, la décrivait déjà comme une « femme publique » objet de viols collectifs à répétition dans le dortoir des étudiantes de Butare. Des ragots insistants qui expliquent peut-être les conditions particulièrement atroces de son assassinat le 7 avril et de la mise en scène sexuelle de son cadavre...

Selon le témoin G.O., la *RTL* n'hésite pas à s'attaquer au ministre de l'Information lui-même :

« J'ai suivi l'évolution des émissions de la RTLM, à partir de ce 26 novembre 93, et je faisais un rapport journalier au ministre.

« Et, sur la base de mes rapports et sur base de ce qu'il entendait, en tant que Rwandais, le ministre a conclu que la RTLM avait décidé de s'engager sur la voie de la confrontation : elle a commencé à attaquer le ministre ; et on a même utilisé certains partis qu'on appelait « power » pour aller à la RTLM dire que ces partis soutenaient cette radio, et que le ministre ne ferait rien contre elle » (Source : témoignage de G.O. devant le TPIR, 5 avril 2001, page 195 du transcript en français)

Datée du 10 février 1994, la synthèse de notes d'écoutes de la *RTLM* (Source : document TPIR KOO32493) est destinée à nourrir l'argumentaire du ministre Faustin Rucogoza lors d'une nouvelle réunion à laquelle il a convié la direction de la *RTLM* ce 10 février. De fait, le ministre de l'Information énumère un certain nombre d'émissions « coupable d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat en violant notamment l'article 166 du Code pénal qui prévoit des peines contre toute personne qui « en répandant sciemment de faux bruits, aura excité ou tenté d'exciter les populations contre les pouvoirs établis, soit soulevé ou tenté de soulever les citoyens les uns contre les autres, soit alarmé les populations et cherché ainsi à porter les troubles sur le territoire de la République... ». Le ministre ajoute dans son allocution :

« (...) Des personnes physiques se plaignent, des associations de défense des droits de l'Homme se plaignent et nous pensons qu'il est grand temps de rentrer dans l'ordre dans l'intérêt supérieur de la nation qui est, aujourd'hui, la réconciliation et la reconstruction d'un pays meurtri par une guerre absurde qu'il est extrêmement dangereux de reprendre. (...) Dans mon entendement, violer un accord de paix est synonyme de choisir la guerre. Etes-vous prêt à assumer la responsabilité de replonger le pays dans une guerre dont les conséquences sont incalculables ? (...) Pourquoi cette désinformation visant à exploiter l'ignorance de la population en résumant les problèmes de ce pays à l'antagonisme ethnico-régional que la plupart des Rwandais refusent justement ? (...) Notre pays vit des circonstances particulières qui, si elles sont gérées plus démocratiquement, promettent d'incalculables espoirs mais qui, dans le cas contraire, nous conduiraient dans un abîme inqualifiable. C'est pourquoi j'exige que dès à présent la RTLM cesse de se comporter comme elle se comporte aujourd'hui et marche dans la ligne de la politique nationale en matière d'information. Entre autres choses, je demande que cesse la diffusion des chansons ressassant la haine raciale ou les hostilités car on ne peut faire la paix en prêchant la guerre. »

Il n'y a pas eu de compte-rendu définitif de la réunion du 10 février 1994 (sept semaines avant le génocide) car un des représentants, de la *RTLM*, n'a pas voulu participer à l'élaboration de ce document. Selon le témoin G.O, qui avait été chargé d'aller porter le projet de compte-rendu à la direction de la *RTLM*,

« Ce représentant était Jean-Bosco Barayagwiza. Il m'a même menacé quand je suis allé lui présenter ce document. Il m'a insulté et a dit que j'étais un ennemi du peuple rwandais, un Inkotanyi. (...) » (Source : TPIR, témoignage de GO).

X. « Ils vont nous massacrer »

Le projet de compte-rendu a été perdu lors du génocide. La liste des participants et la nature des proposés changés ne sont connus que par les témoignages des participants qui ont accepté de témoigner : G.O., A.N, le procureur de la République François-Xavier Nsanzuwera, et, de façon indirecte, Georges Ruggiu. Les trois premiers ont assisté à la réunion. Le témoin G.O. décrit l'arrogance des représentants de la RTLM, qui n'hésitent pas à défier le ministre, considérant que désormais ils jouissaient d'une sorte d'impunité, le gouvernement n'étant pas en mesure de faire appliquer une éventuelle mesure de fermeture de la RTLM.

Témoignant le 23 avril 2001 devant l'Honorable Navanethem Pillay, présidente, l'Honorable Erik Mose et l'Honorable Asoka de Zoysa Gunawardana, de la Chambre I du TPIR à Arusha, François-Xavier Nsanzuwera a confirmé sa présence à cette réunion qu'il situait « la première quinzaine du mois de février 1994 » au ministère de l'Information :

« (...) en ce qui concerne les responsables des médias, les noms dont je me souviens très bien, c'étaient Kameya André et Nahimana Ferdinand, puis il y avait – si je me souviens bien – le directeur de cabinet du ministre Rucogoza et le ministre lui-même ; mais il y avait d'autres personnes.(...) L'ordre du jour concernant les émissions de la RTLM que le ministre jugeait comme des émissions incitant à la haine ethnique et à la violence, ainsi que des articles parus dans les journaux, que le ministre de l'Information qualifiait également « d'articles incitant à la haine ethnique et à la violence (...). C'était le ministre qui dirigeait les débats, donc, qui s'est présenté lui-même et qui a présenté son équipe, et puis on a fait le tour de table : chacun se présentait à son tour. Kameya André s'est présenté comme rédacteur en chef de son journal Rwanda Rushya. Nahimana, lui, s'est présenté comme directeur de la RTLM. (...) Un des moments forts a été une altercation entre Nahimana Ferdinand et Kameya André, lequel Kameya André a pris la parole en disant qu'il y avait quand même une différence entre les articles parus dans les journaux et les émissions de la RTLM. Il a cité son journal en disant que son journal critiquait le régime mais qu'il n'incitait pas à la haine ethnique. Et il a dit que, par contre, la RTLM diffusait des messages haineux et que, pour lui, les journalistes de la RTLM étaient des criminels. Et Nahimana Ferdinand s'est fâché, a répliqué que le Rwanda Rushya n'était pas différent de la RTLM, dans la mesure où il faisait la propagande du FPR et que lui-même – Kameya – se comportait comme un agent du Front patriotique Rwandais.(...) ». (Source : Témoignage de François-Xavier Nsanzuwera le 23 avril 2001 devant la Chambre I du TPIR à Arusha.)

Selon le procureur de la République, une partie des débats ont porté sur la position du Parquet face aux appels à la violence et à la haine ethnique dans les médias. Le Parquet souhaitait une révision de la loi sur la liberté de la presse dans le sens d'un durcissement des sanctions pécuniaires en cas de condamnation pénale des journalistes. Selon François-Xavier Nsanzuwera, le ministre a conclu en ces termes :

« Moi, en tant que ministre de l'Information, je ne propose pas la fermeture de la radio ou des médias, mais je demande qu'on suive une éthique et qu'on cesse des émissions et des écrits incitant à la haine ethnique et à la violence.

D'ailleurs, si je me souviens bien, c'est sur cela qu'on s'est séparés, chacun promettant qu'il allait faire de son mieux » (Source : TPIR, témoignage de François-Xavier Nsanzuwera le 23 avril 2001)

Le procureur de la République a témoigné avoir continué à s'entretenir avec le ministre de l'Information du problème posé par la RTLM après la réunion :

« « La RTLM a continué ses messages - ses émissions - haineux et incitant à la violence ethnique (...) j'ai dit au ministre Rucogoza « qu'il me semble que la RTLM va trop loin ». On était à une époque où il y avait beaucoup de violence, beaucoup de massacres visant les Tutsi et les Hutu de l'opposition. J'ai dit : « Je pense qu'il est maintenant... - comment dire ? - c'est le moment opportun de fermer cette radio. »

Il m'a dit au cours de la réunion : « Vous avez entendu ma position, je suis quelqu'un qui est pour la liberté d'expression mais, comme vous le dites, les messages de la RTLM sont allés trop loin. Si je me permets de prendre la décision de fermer cette radio, ils vont nous massacrer. » C'est le mot qu'il m'a dit ; il m'a dit : « Ils vont nous massacrer ». (Source : TPIR, témoignage de François-Xavier Nsanzuwera le 23 avril 2001) .

Georges Ruggiu, alors journaliste à la RTLM, a, lui, entendu un autre point de vue sur la réunion du 10 février dans les couloirs de la radio, mais cette version confirme indirectement celui du procureur de la République :

« Dans le courant des trois premiers mois de 1994, il y a eu une réunion, et ça m'a été dit par Phocas Habimana. Je n'ai pas assisté à cette réunion-là. Il y a eu une réunion entre les membres du ministère (...) présidée par le ministre qui était M Rucogoza et des membres de la RTLM. Des membres de la RTLM, des membres dirigeants, m'a-t-on dit, monsieur Kabuga que je n'avais pas vu à l'époque. Et qu'effectivement tout le problème a été que le ministre de l'Information trouvait que la RTLM dépassait les bornes, et de l'autre côté, que monsieur Kabuga, au nom de la RTLM, a répondu, mais nous sommes privés et nous ferons ce que nous voulons. Et si vous n'êtes pas d'accord, essayez de nous interdire. C'est la manière dont ça m'a été dit

(...). » (Source : témoignage de Georges Ruggiu le 25 août 1999, pages 113/114 du transcript en français).

Interrogé trois mois plus tard, Georges Ruggiu apporte quelques précisions confirmant son témoignage précédent :

« Monsieur Kabuga aurait fait comprendre au ministre de l'Information que bien que le contenu de... des émissions de la ... de la RTLM ne plaisait pas au ministère de l'Information, ces émissions continueraient parce que la RTLM faisait des émissions pour un certain public et ce public-là, c'était cela qu'il voulait entendre et pas autre chose. Et Phocas Habimana m'a mentionné que dans ces conditions-là, ils n'ont qu'à essayer de voir... de fermer la RTLM pour voir ce qui va se passer. En fait, c'était presque dire : on se met en dehors de la légalité et on le sait, et une autorité responsable n'a qu'à essayer de voir s'il peut nous toucher. C'était une forme d'explication qui permettait de comprendre qu'on était intouchable. On pouvait faire ce qu'on voulait. Il n'y avait pas de problème (...) » (Source : témoignage de Georges Ruggiu le 22 novembre 1999, pages 15/16 du transcript en français).

Selon le procureur de la République de l'époque François-Xavier Nsanzuwera, l'action du Parquet contre la *RTLM* était entravée par le fait que, par peur, les gens n'osaient pas porter plainte contre la *RTLM* :

« Quand le Parquet avait pris la décision de ne pas poursuivre les journalistes, qu'ils soient de la RTLM ou de la presse écrite, on avait dit qu'on va poursuivre quand il y aura des plaintes des parties lésées. Mais personne ne pouvait porter plainte contre la RTLM à cause de la peur. Le seul qui l'ait fait, c'est le procureur général Alphonse-Marie Nkubito, qui était mon chef, parce qu'après la réunion de février 94, la RTLM - par le biais du journaliste Habimana Kantano, - a diffusé une émission dans laquelle il parlait de l'assassinat du président de la République et le journaliste de la Radio télévision libre de Mille Collines disait que le procureur général Nkubito était dans un complot visant l'assassinat du président de la République.

« Quand la RTLM a diffusé cette émission, le procureur général Nkubito Alphonse-Marie qui était mon chef, m'a téléphoné, il m'a dit : « J'ai échappé à un attentat à la grenade. Maintenant la RTLM dit que je suis dans un complot visant à assassiner le président de la République ; donc, ils veulent me tuer. Je ne peux pas me taire. ». Il m'a demandé de convoquer le journaliste Habimana Kantano. Et moi, je lui ai dit : « Alors, je vais en profiter, je vais convoquer également Hitimana Noël, et qu'avec votre plainte, je me greffe sur votre plainte, et que je les interroge sur les autres émissions dans lesquelles ils appelaient les Hutu à massacrer les Tutsi, et ainsi de suite. C'est ce que j'ai fait. J'ai convoqué Habimana Kantano et Hitimana Noël (...) Donc, au cours de l'interrogatoire, Habimana Kantano a dit qu'il n'a fait que lire un télégramme donné par son chef, monsieur Nahimana Ferdinand. Donc il a dit : « Si vous voulez l'original, donc, de ce texte, vous n'avez qu'à le demander à mon chef Nahimana Ferdinand. Nous, les journalistes de la RTLM, nous ne sommes que de petits journalistes ». Il m'a dit : « D'ailleurs, pour certains éditoriaux, c'est lui qui les

rédige ; moi, je ne fais que les lire. » (...) Après l'interrogatoire, j'ai téléphoné à Alphonse-Marie Nkubito, le procureur général, et je lui ai donné la réponse de Habimana Kantano.. Et la réaction (...) a été de me dire : « Si Nahimna Ferdinand est derrière, vous ne pouvez pas le convoquer, c'est tout l'Akazu qui est derrière la RTLM – comme on le savait. Donc, laissez tomber, sinon on va se faire assassiner. » » ((Source : Témoignage de François-Xavier Nsanzuwera le 23 avril 2001 devant la Chambre I du TPIR à Arusha.)

Cette conviction d'impunité est manifeste lorsque Kantano Habimana rend compte de sa convocation par le procureur de la République. Le 18 mars 1994, il raconte en effet lui-même la discussion à ses auditeurs :

« Nous nous sommes rencontrés et il m'a dit « Kantano, pourquoi parlez-vous de moi ? dites-moi pourquoi ? Ah ! En fait, les gens m'auraient dit qu'il était devenu sage. Notre pomme de discorde était qu'il voulait fermer la RTLM, la Radio du peuple. Il s'est probablement rendu compte que ce n'était pas chose facile, que c'était comme une croix qu'il voulait transporter. Il a alors abandonné. Il n'en parle même plus. L'on sait bien sûr qu'il n'a fait que véhiculer les propos de ses chefs, mais il s'est rendu compte que l'idée de fermer la RTLM, la Radio populaire, pouvait lui causer de sérieux ennuis et il l'a abandonnée. Je lui ai dit : « Si cette fois vous nous laissez en paix, nous allons faire autant pour vous. Nous allons alors vous laisser tranquille puisqu'il n'y a pas d'autre différends entre nous. Nous n'avons pas de haine ici, mais nous ne supportons pas le mépris ou les gens qui nous irritent. C'est tout ». Nous n'avons rien contre qui que ce soit. Rucogoza peut alors se tranquilliser. S'il nous laisse tranquille, nous ne pouvons que faire autant pour lui ». (Source : intervention de Kantano Habimana à la RTLM, 18/3/94 cassette 65, face B).

Une radio qui défie les autorités, qui parle d'égal à égal avec le Parquet et avec le ministre de l'Information, qui leur propose un marché : « laissez-nous tranquilles et nous vous laisserons en paix ». Telle est la situation qui prévaut désormais à la veille du génocide. Plus encore que par les liens de la radio « libre » avec l'armée ou la gendarmerie, le nouveau rapport de forces s'explique largement par l'extension de la zone d'influence de la *RTLM* et par le talent très particulier de sa rédaction qui a imposé son style autant que son contenu éditorial.

XI. Une radio professionnelle qui impose sa suprématie

Le fanatisme ethnique des éditorialistes de la *RTLM*, leur rôle maintes fois dénoncé dans la préparation et le « suivi » du génocide tendent avec le recul du temps à occulter leurs talents de journalistes, de commentateurs et d'animateurs. La puissante influence de « *Radio-la-haine* » ne peut pourtant s'expliquer sans faire référence à son caractère professionnel, contrastant avec les médiocres

programmes de Radio-Rwanda. Les têtes pensantes de la RTLM, Ferdinand Nahimana et Gaspard Gahigi sont deux personnages intelligents, déterminés, sachant s'entourer et insuffler un esprit d'équipe.

Formé à l'Institut des sciences et techniques de l'information (ISTI) à Kinshasa où il a obtenu une licence en Communication, Gahigi a le sens de la propagande et il a réuni certains des meilleurs journalistes rwandais. Le plus efficace est incontestablement Kantano Habimana, un ancien journaliste de Imvaho, un « fou de foot » attaché à l'équipe Rayons Sports de Nyabisindu (une équipe installée à Kigali). Autre collaboratrice notable, Valérie Bemeriki, une militante du MRND qui n'hésite pas à s'afficher en uniforme d'Interahamwe et que son éloquence persifleuse a fait surnommer « langue de vipère ». Il faut également citer Ananie Nkurunziza, ancien membre des services de renseignements rwandais en Ouganda, ancien rédacteur en chef du magazine *Intera*, et qui se flatte de connaître tous les ressorts du FPR, Emmanuel Rucogoza, Emmanuel Nkomati, Noël Hitimana, qui était auparavant un des journalistes les plus populaires de Radio-Rwanda, Perpétue Bimenyimana, et enfin le Belge Georges Ruggiu, un fanatique du « hutuisme » qui a fait ses classes dans la mouvance de l'Internationale démocrate chrétienne et des étudiants rwandais du MRND en Belgique avant d'effectuer son entrée en journalisme à la RTLM.

La *RTLM* stupéfie et fascine les auditeurs par son audace, sa gouaille, son absence de complexes, une façon familière de « dire les choses » qui plonge au cœur de l'humour et de la tradition rwandaises. Même les cibles de la radio libre cèdent à son martèlement. Sixbert Musangamfura, Hutu, mais l'un des militants du MDR les plus hostiles au régime (et à ce titre considéré comme un traître de la pire espèce par Gahigi et son équipe), exprime bien cette étrange domination du média radiodiffusé :

« Je l'écoutais à tout moment car chaque fois que la RTLM désignait quelqu'un, vous étiez sûr de voir débarquer peu après les Interahamwe. Aussi, les gens prudents devaient absolument écouter cette radio, au cas où ils seraient cités. Vous saviez que vous deviez changer d'adresse le même jour. C'était comme le journal *Kangura*. » (Source : interview de Sixbert Musangamfura par Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier, Kigali, septembre 1994. Cité dans *Les médias du génocide*, page).

Jean-Philippe Ceppi, l'un des journalistes occidentaux qui connaissent le mieux le Rwanda, a effectué plusieurs missions dans le pays avant et pendant le génocide. Lui aussi a été frappé par le succès de la *RTLM*, mélange de populisme raciste et de rengaines excitantes :

« L'impact de RTLM tient à plusieurs facteurs. D'abord, la distribution à large échelle organisée par l'ex-président Habyarimana de petits récepteurs bon marché voire gratuits à toutes les régions et collines du Rwanda. Qu'ils soient militaires ou paysans, rebelles ou intellectuels, dans les cafés, dans les voitures, dans les champs, les Rwandais passent leur temps l'oreille collée au récepteur, en famille ou en bande. Chaque barrage de miliciens a son appareil diffusant la propagande de RTLM, parfois relayée par amplificateurs à tout le quartier.

La recette de RTLM pour capter son audience comporte par ailleurs deux ingrédients : d'abord le talent oratoire de ses speakers. Ensuite, le "lingala", la musique zaïroise, dont les Rwandais sont des adeptes forcenés.» (Source : Jean-Philippe Ceppi, *Le nouveau quotidien*, 10 août 1994, page 4).

XII. Le « journalisme militant » selon Gaspard Gahigi

La RTLM atteint facilement, fascine et amuse directement le plus grand nombre. Elle est effectivement cette « radio conviviale » que certaines ONG appelaient imprudemment de leurs vœux, même si cette convivialité s'exerce aux dépens de la minorité tutsi et des « Hutu traîtres » qui sont montrés du doigt.

La *RTLM* est également en apparence une radio interactive. On y entend à longueur de journée des interviews de paysans, désignés sous des sobriquets familiers, exprimer la « leçon populaire » et tancer les politiciens hostiles au président Habyarimana - même si ces paysans de circonstance s'expriment avec une rare aisance ! La *RTLM* cultive à la perfection cette image de « voix du peuple majoritaire », la voix d'un peuple qu'elle appelle à la révolte, qu'elle défend comme victime des élites profiteuses, des Tutsi hypocrites, dominateurs et calculateurs, et de leurs séides hutu « traîtres à leur ethnie ».

A la veille du génocide, au mois de mars 1994, un débat dont l'intitulé est « l'objectivité dans l'information politique », organisé par l'ambassade de Belgique à Kigali, permet de faire les comptes. Le constat est accablant : la *RTLM* a rendu obsolète la presse écrite. Une douzaine de titres seulement continuaient à être publiés de façon régulière. Les autres ont cessé toute activité depuis plusieurs mois.

Le Père Guy Theunis, directeur de la revue *Dialogue*, témoigne de la présence de la *RTLM* au séminaire-débat sur les Médias de mars 1994. Mais aussi de ses efforts pour voir Georges Ruggiu à la *RTLM* trois fois de suite en vain. Le père Theunis précise que lors de ces rendez-vous manqués à la *RTLM*, Ferdinand Nahimana était là, bien qu'il ne figurât pas dans l'organigramme officiel. « Il y avait un rôle essentiel ». (Source ; déposition du père Guy Theunis devant la commission d'enquête belge, le 3 juin 1997.

Curieusement, dans la revue *Dialogue* qui consacre plus de cent pages à ce colloque on ne trouve pratiquement aucune allusion à la *RTLM*, sinon pour mentionner la participation de son rédacteur en chef Gaspard Gahigi. Ce dernier, dans une intervention n'a pas hésité à distribuer des mauvais points à ses confrères de la presse écrite, tout en évitant de citer son propre média, et en se présentant comme le défenseur attitré du monde paysan :

« Disons tout de suite que l'influence exercée par les médias privés sur l'opinion publique rwandaise est peut-être moins grande, moins importante qu'on ne le croit. (...)

De prime abord, le nombre impressionnant de journaux (une soixantaine) nés avec le multipartisme au Rwanda, pouvait donner une fausse impression qu'on pouvait facilement manipuler à son gré les populations. Avant même que ces journaux ne meurent et ne laissent quelques survivants (une dizaine), leur impact sur l'opinion publique était extrêmement limité pour des raisons que nous allons examiner.

Ces journaux, de par leur nombre, ne sont que des "géants au pieds d'argile" : en réalité, ils n'atteignent qu'une infime partie de la population rwandaise. Rares sont les journaux qui tirent ici à plus de 3 000 exemplaires. La plupart sont distribués presque uniquement à Kigali, à de rares exceptions près, comme *Imvaho*, *Kinyamateka* et *Imbaga*.

De plus, ils sont trop chers : cent francs l'exemplaire pour la plupart, soit le salaire journalier d'un cultivateur ou un quart de la contribution personnelle minimum (CPM) du citoyen rwandais. Quand on sait que certains paysans de notre pays sont mis en prison pour n'avoir pas payé la CPM, il y a effectivement de quoi affirmer que le journal coûte cher au Rwanda et qu'il n'est réservé qu'à quelques privilégiés. Quand bien même une partie de la population villageoise pourrait se procurer ces journaux, tout simplement ils n'atteignent pas les villages, faute d'un réseau de distribution et de messagerie de presse fiable. Dans ces conditions, recevoir une information médiatisée devient un luxe dans ce pays.

Ajoutez à cela les difficultés de réceptivité de l'information par le citoyen moyen, difficultés essentiellement dues aux contraintes culturelles, linguistiques, économiques et autres, et vous conclurez que les médias rwandais, tant publics que privés, sont de "mauvais conducteurs" d'information. En conséquence, ils ne sont pas très efficaces et ne sont donc pas en mesure de diffuser à large échelle les messages voulus, notamment la propagande politique.

Cette presse manifestement animée de mauvaise foi a connu un succès éphémère parce que c'était du nouveau dans le pays. Juste le temps de se rendre compte qu'il s'agissait d'une "presse poubelle" pour la plupart. La confiance de l'opinion publique a commencé (et a continué) à s'éroder. La crise de confiance, réelle, est venue du fait que la presse privée s'est vu catégorisée dans deux camps diamétralement opposés, "pour ou contre le pouvoir en place". (Discours reproduit dans *Dialogue*, n° 175, antidaté avril 1994, publié en novembre 1994).

Cette stigmatisation de la « presse poubelle » exprime un rare cynisme venant du responsable d'une radio qui s'est déjà illustrée par son fanatisme raciste, ses violations quotidiennes des règles déontologiques et son engagement extrémiste. Moins d'un mois avant l'épouvantable bain de sang qui va plonger le Rwanda vers l'abîme, pas plus les promoteurs de séminaire-débat sur « l'objectivité et l'honnêteté dans l'information politique » que les différents intervenants n'auront le courage de dénoncer ou même de mentionner clairement le rôle joué par la *RTL*M, comme si celle-ci avait déjà imposé, au nom de la liberté de tout dire, une étonnante langue de bois. Au contraire, tous les journalistes intervenants, issus - à l'exception de Gaspard Gahigi - de médias qui récusent le racisme et l'exclusion, semblent plongés dans une crise morale proche de la mortification. Ainsi Jean-Marie-Vianney Higiroy, directeur de l'Office rwandais d'information et qui, à ce titre, est supposé avoir la haute main sur Radio Rwanda comme sur les journaux officiels *Imvaho* et la *Relève* :

« Où sont passées l'objectivité et l'honnêteté ? Que sont devenus nos journalistes ? Le journaliste rwandais a-t-il joué le rôle qui lui est habituellement dévolu ?

A notre humble avis, la réponse est non. Le journaliste rwandais de ces dernières années s'est converti en militant de telle ou telle cause. Presse officielle et presse privée ont rivalisé dans l'incitation à la violence et à la haine raciale. L'information a cédé la place au parti pris puis à la propagande. Les journalistes sont devenus des agitateurs politiques, chacun voulant plaider pour sa chapelle, sans considération aucune de la vérité (...).

La presse était considérée comme une arme, au même titre que les Kalachnikov, R4 et autres MAG, pour gagner la guerre. Les hommes politiques n'ont d'ailleurs jamais caché leur intention de faire de la presse une arme de guerre. Dans leurs discours, ils ont maintes fois expliqué que, comme l'ennemi a d'abord mené une guerre médiatique avant d'entrer sur le champ de bataille, il fallait que la presse rwandaise, du moins celle qui ne voulait pas être complice de l'ennemi, joue le même jeu. Le journaliste a dès lors cessé d'être un journaliste pour devenir un agitateur politique.

Prenons un deuxième exemple : celui du traitement de la question ethnique dans la presse rwandaise. Là aussi, une certaine presse militante a cherché, non pas à informer les lecteurs ou les auditeurs sur ce problème, mais plutôt à endoctriner les Rwandais.

- Au départ, les journalistes traitaient pudiquement des ethnies comme d'une question réelle mais taboue : il était donc indécent d'en parler à tort.
- Puis le rythme s'est accéléré : les mots "Hutu" et "Tutsi" sont revenus très fréquemment dans les articles et les émissions pour focaliser l'attention.
- Les journalistes propagandistes ont commencé à organiser l'information autour de ce thème, avec des arguments pseudo-historiques, pseudo-ethnologiques et

sociologiques. Il s'agissait de répandre l'idée, et la faire partager, que les deux ethnies n'ont pratiquement rien à voir l'une avec l'autre, qu'elles ont toujours été opposées et que toute idée de les rapprocher est de la trahison.

- L'étape suivante a été celle de demander aux lecteurs /auditeurs de changer leur comportement et de considérer les voisins de l'autre ethnie comme des ennemis à combattre.

- En quelques mois, les victimes de la propagande n'ont pas hésité à passer aux actes et à prendre des machettes et des grenades pour s'attaquer à leurs voisins.

A ce niveau, lorsque nous observons le journaliste, nous trouvons qu'il se situe très loin de sa mission originelle d'informer. Il devient un agitateur politique, un agent de la subversion.» (Intervention reproduite dans *Dialogue*, n° 175, ant daté Avril 1994, publié en novembre 1994, pp.49-50).

Jean-Marie-Vianney Higiroy se garde bien de citer la *RTLM*. Il ne cède pas seulement à la peur ambiante. Il exprime aussi le désarroi d'un directeur de l'ORINFOR qui ne contrôle même pas ses propres médias. Car insensiblement, *Radio Rwanda* a commencé à copier les méthodes et le ton de la *RTLM*, sous l'impulsion des journalistes extrémistes du « groupe Allo » qui noyautent la rédaction.

La journaliste belge Colette Braeckman était également invitée au séminaire-débat sur « l'objectivité et l'honnêteté dans l'information politique ». Elle a été frappée par le climat de peur chez les journalistes des médias d'opposition, et au contraire par l'arrogance tranquille d'un Gaspard Gahigi, rédacteur en chef de la *RTLM*, imposant ses vues sur le « journalisme militant » :

« Voici ce qui m'a frappé au séminaire-débat de mars 1994 : la *RTLM* n'était pas vraiment dénoncée par les autres journalistes pour les appels à la haine directs, mais pour échauffer les esprits, dénigrer les accords d'Arusha, rendre impossible leur application, déformer les faits, les monter en épingle, dénigrer systématiquement la Minuar et en particulier les belges, diaboliser le FPR et ses complices, se moquer des personnalités politiques du gouvernement de transition, s'en prendre à leur moralité... Ce n'était pas en apparence de la haine pure et dure, c'était tout ce qui va avec...

Je crois me souvenir que le ministre Rucocoza avait en vain exprimé sa préoccupation par rapport à la *RTLM* mais que rien n'y faisait, car ils étaient soutenus en haut lieu. Gaspard Gahigi ne parlait pas par bravade. Il expliquait qu'il menait un journalisme de combat, affichait le fait d'avoir choisi son camp : « le journaliste est un soldat », disait-il, et les autres le reprenaient là dessus.

Les autres journalistes exprimaient la peur. Avec le recul du temps, ce que j'ai surtout retenu de ce séminaire, c'est que le projet génocidaire était connu, affiché. On nous disait que les listes existaient. Des gens comme Kameya disaient qu'ils allaient mourir, d'autres aussi le savaient et le disaient publiquement. Mais à côté de cela, les

travaux se déroulaient presque sereinement, avec un ordre du jour parfaitement surréaliste, coupé de la réalité, de la terreur qui s'emparait de Kigali dès le soir, dès que l'on sortait de l'hôtel des Mille Collines, un lieu abstrait.

En fait, ni les Rwandais, ni les Belges, qui connaissaient toutes les menaces ambiantes n'ont réellement imaginé le passage à l'acte, malgré les nombreux avertissements et répétitions générales. Ils se sont refusés à croire que les tabous, leurs tabous, si patiemment inculqués, pourraient être un jour aussi massivement brisés, non par quelques excités, mais par tout le monde... » (Source : interview de Colette Braeckman par Jean-François Dupaquier, octobre 2001).

Conclusion

Entre le 8 juillet 1993, date du lancement de la *RTL*M, et le 6 avril 1994, lorsque l'attentat contre l'avion du président Habyarimana donne le signal à la fois du génocide des Tutsi et du massacre des opposants hutu, neuf mois seulement se sont écoulés. Ce bref laps de temps a suffi à la radio « libre » pour imposer son style et supplanter la presse écrite - y compris certains des titres les plus extrémistes exploitant les mêmes thèmes obsessionnels.

Comme le souligne la journaliste Colette Braeckman, l'influence de la *RTL*M a abouti à un véritable processus de sidération des victimes et des témoins. Le discours de la *RTL*M analysé dans différents chapitres de ce rapport a également entraîné la prévalence de pensées délirantes chez la masse qui a subi un véritable lavage de cerveau.

C'est le passage à l'acte massif et ultra-violent qui marque la singularité du génocide des Tutsi et des massacres politiques des démocrates hutu d'avril à juillet 1994 au Rwanda. La *RTL*M a joué un rôle majeur dans ce passage à l'acte en levant méthodiquement les inhibitions et les interdits qui sont la clef de toute vie sociale durable. Elle a martelé jour après jour auprès de ses auditeurs que le seul concept significatif de la vie politique, économique, sociale et culturelle du Rwanda était l'opposition entre Hutu et Tutsi. La *RTL*M a revendiqué cette présentation comme son originalité et la preuve de sa liberté, de même que le général Habyarimana, interrogé à Paris en avril 1991 sur la publication des « 10 Commandements du Hutu », l'avait défendue comme l'expression de la liberté d'expression « désormais garantie au Rwanda ».

La *RTL*M ne s'est pas contentée de présenter ce qu'elle appelait l'opposition entre Hutu et Tutsi comme un concept abstrait, mais a nourri sa démonstration de mensonges, de fausses informations et d'appels explicites à la haine pour pousser la masse de la population à recourir à la violence en transgressant toutes les règles morales et sociales communément admises et partagées au Rwanda.

Dans la période précédente, malgré les massacres politico-ethniques qui ont jalonné la « révolution sociale » rwandaise, et malgré la mention ethnique sur les cartes d'identité, il était considéré comme politiquement incorrect de s'apesantir sur les clivages et les ségrégations ethniques, ou même de parler ouvertement d'ethnie, quand bien même l'ethnie supposée n'était pas sans conséquence sur le statut et le rôle des individus et des groupes. Malgré la charge de méfiance ou de peur que ces mots avaient acquis au fil de diverses tragédies, la société rwandaise avait refoulé ce qui avait servi de mythe fondateur à l'instauration de la République, et ce, au nom de la coexistence nécessaire entre les citoyens d'un même pays, d'une même nation, parlant la même langue, partageant les mêmes valeurs et multipliant les mariages « inter-ethniques » au point que les supposées différences morphologiques semblaient en voie d'extinction.

La *RTLM* en terrorisant ses cibles humaines, en les plongeant dans la sidération, et en fascinant la masse de ses auditeurs, a fait en sorte que les fantasmes qu'elle oralisait, en parallèle avec d'autres organes extrémistes comme *Kangura*, deviennent réalité.

Malgré sa violence délirante, la machine de propagande nazie n'avait jamais tenté d'obtenir ni même imaginé obtenir une participation massive de la population allemande à l'extermination des Juifs, des Tziganes, des handicapés et d'autres minorités. En ce sens, les incitations à la haine et à la violence racistes du périodique *Der Stürmer* et de son principal acteur, Julius Streicher, malgré leur implication dans la machine de propagande nazie n'ont jamais été considérés comme l'élément essentiel du dispositif d'extermination, au point que Julius Streicher avait pu prétendre devant le tribunal de Nuremberg, avec une apparence de crédibilité, et sans être démenti par des preuves tangibles, n'avoir appris la « solution finale » qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Au terme d'un complot médiatique qui, à notre connaissance, relègue le cas de *Der Sturmer* au rang de pâle expérimentation, la *RTLM* a joué un rôle beaucoup plus important et plus pernicieux. Créant un véritable précédent historique, l'équipe de la *RTLM*, aussi bien ses initiateurs, ses responsables éditoriaux que ses journalistes, soudés dans un projet commun de déclarer une guerre sans merci aux Tutsi et à leurs « complices » a sciemment et méthodiquement brisé la résistance des autorités et levé les interdits essentiels d'une nation.

**CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS
POLITIQUES AU RWANDA AVANT LE GENOCIDE
EN LIEN AVEC FERDINAND NAHIMANA ET LA
RTLM**

1990

Mai : à l'instigation d'un groupe de militaires de Gisenyi, Hassan Ngeze lance le mensuel Kangura pour faire pièce au périodique Kanguka, qui depuis 1987 multiplie les critiques envers le régime Habyarimana.

4 juillet : Hassan Ngeze, directeur officiel du périodique Kangura est arrêté pour trouble à l'ordre public et emprisonné ainsi que Vincent Rwabukwisi, rédacteur en chef de Kanguka.

18 septembre : le régime échoue dans sa tentative de faire condamner par la justice André Sibomana, directeur du périodique catholique Kinyamateka et trois de ses journalistes pour diffamation.

Fin septembre : création d'une « Commission nationale de synthèse », qui est chargée « d'identifier ce que le concept de démocratie signifie pour la majorité de la population rwandaise ».

1er octobre : Première attaque du FPR depuis la frontière ougandaise.

4 octobre : Intervention française dans le conflit (opération Noroît).

Nuit du 4 au 5 octobre : Simulation d'une attaque du FPR sur Kigali par les Forces armées rwandaises (FAR).

5 octobre : Discours du président Habyarimana à la radio nationale expliquant que l'ennemi avait attaqué en force la capitale et décrétant l'état de siège, instauration d'un couvre-feu intégral, appel à la vigilance et à la délation. Arrestation d'environ 10 000 Tutsi et opposants politiques hutu à Kigali. Hassan Ngeze est remis en liberté.

8 octobre : Massacres par les Forces armées rwandaises de civils tutsi du Mutara (près d'un millier de victimes). Les tueries sont présentées comme un travail collectif respectable (umuganda) par les autorités.

11-13 octobre : Massacre de Tutsi dans la commune de Kibilira.

- Fin octobre : Avec l'appui des troupes françaises, les FAR repoussent les éléments du FPR en Ouganda. Protestations contre les arrestations arbitraires, les viols et les mauvais traitements infligés aux « suspects » par les autorités dans divers médias en Europe et en Amérique du Nord. Début de la guérilla. Retrait des militaires belges du Rwanda après un vif débat au Parlement à Bruxelles dénonçant les « crimes du régime Habyarimana »
- Novembre : Dans le magazine extrémiste Kangura, un article appelle à la mobilisation des intellectuels rwandais en faveur du régime Habyarimana.
- Début décembre : Le journal Kangura publie "Les dix commandements du Hutu". Des critiques sont exprimées contre le fonctionnement de l'Office Rwandais d'information (ORINFOR).
- 22 décembre : Ferdinand Nahimana est nommé directeur de l'ORINFOR en remplacement de Christophe Mfizi, limogé. Il s'empresse de mettre à l'écart un certain nombre d'employés Tutsi, modifie la liste des sélectionnés à une formation en télévision et refuse de réintégrer les journalistes qui avaient été interpellés comme « suspects » après le 4 octobre.

1991

- 3 janvier : document secret du ministre de l'Intérieur sur les mesures à prendre pour un meilleur contrôle de la presse et pour l'encadrement de la population aux frontières est et nord du Rwanda, « l'insécurité » étant selon l'auteur imputable à l'hétérogénéité sociale des populations concernées (c'est à dire à une proportion jugée excessive de Tutsi). Corrections manuscrites de Ferdinand Nahimana sur ce document.
- Janvier : Implantation du FPR dans la région de Byumba, Nord-Est du Rwanda et libération de plus de 1 000 prisonniers politiques de la prison de Ruhengeri, fief d'Habyarimana. L'intervention d'un détachement français permet aux FAR de reprendre le contrôle du terrain.
- Janvier-février : Extermination de 2 000 Tutsi Bagogwe en représailles. Organisation de massacres à caractère génocidaire (extermination d'hommes, de femmes et d'enfants) à l'instigation des autorités administratives (le bourgmestre de Kinigi, le préfet de Ruhengeri, et d'autres autorités).
- 27 février : réunion du Comité central du parti unique MRND pour discuter d'une « politique nationale de la jeunesse rwandaise ». Un texte manuscrit de Ferdinand Nahimana laisse supposer que ce dernier est à l'origine de

la proposition de création d'un mouvement de jeunesse du parti unique. Le seul mouvement créé plus tard correspondant à ce texte d'orientations sera celui des Interahamwe.

29 mars : Accord de cessez-le-feu entre les FAR et le FPR signé à N'sele (Zaire).

Avril : Conférence de Dar-es-Salam sur le droit au retour des réfugiés.

17 mai : au cours d'une rencontre entre le directeur de l'ORINFOR et la presse nationale, Hassan Ngeze, directeur de Kangura, annonce que son magazine prépare le lancement d'une radio privée.

Mi mai : un communiqué de l'agence de presse privée *Gisenyi information* rend public le projet de création d'une radio privée baptisée « La voix du peuple ». L'information est reprise dans le numéro 16 de Kangura : « Ceux qui souhaitent obtenir des explications complémentaires sont priés de s'adresser à Ngeze Hassan ».

10 juin : Modification de la Constitution, reconnaissance du multipartisme, du droit de grève pour les fonctionnaires et de la liberté de la presse. Apparition de plusieurs partis d'opposition : le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), le Parti Libéral (PL), le Parti Social-Démocrate (PSD), le Parti Démocrate Chrétien (PDC).

12 novembre : l'association Kanyarwanda dénonce des massacres massifs orchestrés par les bourgmestres et commis par des miliciens et militaires dans les communes de Murambi (préfecture Byumba) et Kanzenze (Kigali).

1^{er} décembre : la Direction des opérations militaires des Forces armées rwandaises publie un communiqué « relatif à la situation politique dans notre pays » qui constitue un appel à la guerre civile. Ce communiqué est lu à plusieurs reprises sur Radio-Rwanda dimanche 1^{er} décembre et lundi 2 décembre, provoquant une grande inquiétude dans la population.

4 décembre : rencontre du président Habyarimana avec les responsables de l'armée et de la gendarmerie rwandaises.

5 décembre : le quotidien *La Libre Belgique* dénonce le communiqué anonyme de la Direction des opérations militaires et le soutien du régime à sa diffusion. L'article du quotidien belge provoque un choc en retour parmi les extrémistes.

7 décembre : Dans une lettre confidentielle au président Habyarimana, Ferdinand Nahimana, directeur de l'ORINFOR, suggère l'organisation d'une conférence pour « atténuer les conséquences éventuelles négatives » à l'étranger et au Rwanda du communiqué anonyme.

- 7 décembre : assemblée constitutive du Parti des écologistes (PECO).
- 23 décembre : le correspondant de Radio-Rwanda à Ruhengeri fait état à l'antenne d'un témoignage de paysan qui prouverait la collusion entre le FPR et les partis d'opposition PL et MDR. Le scandale est tel que Ferdinand Nahimana est invité par la présidence à fournir des explications écrites.
- 24 décembre : Ferdinand Nahimana écrit au colonel Sagatwa, chef des services de renseignement, en se présentant comme une victime des critiques des partis d'opposition. Il joint à sa lettre le texte lu à l'antenne.
- 30 décembre : présentation par le nouveau Premier ministre Sylvestre Nsanzimana du nouveau gouvernement et prestation de serment.
- 31 décembre : conférence de presse du Comité de concertation des partis MDR, PSD, PL, PSR au stade Nyamirambo pour contester la gouvernement Nsanzimana.

1992

- 4 Janvier : création officielle du mouvement de jeunesse les « Interahamwe du MRND » qui défilent dans les rues de Kigali pour soutenir le gouvernement Nsanzimana.
- 8 janvier : démonstrations populaires massives contre le gouvernement. Une manifestation à Kigali rassemble près de 100 000 personnes. D'autres manifestations ont lieu à Gitarama et à Butare.
- Janvier 1992 : Hassan Ngeze se rend à plusieurs reprises dans la région du Bugesera pour distribuer des tracts dénonçant les actions des partis d'opposition et les menées antipatriotiques des familles tutsi, dont des enfants ont rejoint les rangs du FPR. Il appelle clairement au meurtre de ceux qu'il présente comme des traîtres.
- 19 janvier : rencontre des présidents Habyarimana et Museweni à Arusha.
- 15 janvier : Seconde grande manifestation de l'opposition à Kigali.
- 22 janvier : conférence de Philippe Dechamps, consultant au centre IWACU de Kigali, sur le thème « projet de radio libre rurale au Rwanda ». Résumé de la conférence selon le périodique Dialogue : « Il est impérieux que le monde rural dispose de ses propres moyens d'information. Parmi ceux-ci, la radio (...) joue un rôle de premier

plan afin de permettre, enfin, à la « vérité villageoise » d'éclater au grand jour. Sans passer par le filtre des intermédiaires ».

24 janvier : attaque du FPR en commune de Butaro.

Fin janvier : Le lieutenant-colonel Chollet, détaché par la Mission militaire de coopération française auprès du président Habyarimana, dirige effectivement et réorganise l'armée rwandaise.

11 février : rencontre du président Habyarimana avec les représentants des partis politiques en vue de former un gouvernement pluripartite.

22 février : signature de statuts de la Coalition pour la défense de la république (CDR). Ce parti politique rassemble les ultra hutu et distille ouvertement un racisme antitutsi ("pas de fraternité entre Hutu et Tutsi, mais simple coexistence pacifique à définir").

2 mars : visite des positions militaires à la frontière par les représentants des partis politiques.

3 mars : avec l'aval de Ferdinand Nahimana, Radio-Rwanda diffuse à plusieurs reprises l'analyse d'un faux document attribué à une opposition armée Tutsi en exil, qui appellerait au meurtre d'un certain nombre de personnalités hutu.

Après-midi du 4 mars : cette soirée et les jours suivants, des agresseurs, dont un certain nombre d'Interahamwe amenés de Kigali, brûlent les cases des Tutsi et tuent des habitants. La population apeurée trouve refuge dans les paroisses.

8 et 9 mars : une religieuse italienne, Antonia Locatelli, appelle Radio France International pour dénoncer la planification des massacres qui, à l'inverse de la thèse officielle, n'ont rien de « spontané ».

10 mars : Antonia Locatelli est tuée par un gendarme. Ce crime sera présenté comme une action individuelle n'impliquant que son auteur direct.

19 mars : une bombe explose dans un véhicule à la gare routière de Kigali.

Mi-mars : démarche de protestation des ambassadeurs des pays occidentaux auprès du président Habyarimana contre les appels à la haine de Radio-Rwanda. Le président tergiverse.

2 Avril : Dismas Nsengaremye (MDR) est chargé de mettre en place un gouvernement de compromis MRND-opposition (sans le FPR). Le protocole d'accord entre les partis est signé le 7 avril. Le nouveau gouvernement prêtera serment et sera installé le 16 avril.

- 11 avril : attaque du Palipehutu sur la frontière nord-ouest du Burundi.
- Mi-avril : suspension du procès des tueurs présumés du Bugesera au motif de vices de forme. Les accusés seront remis en liberté et plus jamais inquiétés.
- 18/19 avril : premier congrès ordinaire du parti MRND rénové.
- 20 avril : 1^{er} meeting public du parti CDR à Kigali.
- 20 avril : reprise de violents combats entre FAR et FPR au nord du Rwanda
- 22 avril : le gouvernement Nsengiyaremye obtient la démission du président Habyarimana de son poste de chef d'état-major des armées. Le président prononce à cette occasion un discours devant les responsables de l'armée et de la gendarmerie.
- 24 avril : 1^{ere} réunion du nouveau gouvernement issu des cinq partis MRND, MDR, PDC, PL, PSD.
- 25 avril : l'explosion d'une mine à la gare centrale de Kigali provoque de gros dégâts.
- 28 avril : le président de la République signe le décret révoquant Ferdinand Nahimana de son poste de directeur de l'Orinfor après que le ministre de l'information Pascal Ndengehejo eût mis sa démission dans la balance et que les pays occidentaux aient menacé de suspendre leur aide financière au Rwanda.
- 1^{er} mai : des attentats à la bombe se multiplient dans la capitale. Marche de soutien de l'opposition à Kigali.
- 5 mai : la direction nationale des Interahamwe proteste contre le limogeage de Ferdinand Nahimana et laisse planer la menace d'une guerre civile. Elle exige pour lui « un grand poste dans le pays ».
- 7 mai : Agathe Uwilingiyimana, ministre de l'enseignement, est agressée et blessée à son domicile par des inconnus.
- 11 mai : visite de l'Américain H. Cohen, secrétaire d'Etat adjoint pour l'Afrique.
- 12 mai : visite du ministre français de la Coopération Marcel Debarge à Kigali. Rapport d'une Mission d'observateurs français en préparation
- Mi-mai : le gouvernement allemand fait savoir qu'il refuse l'habilitation de Ferdinand Nahimana comme Premier conseiller d'ambassade à Bonn.

Mai : Ferdinand Nahimana retrouve son poste d'enseignant à l'université nationale du Rwanda.

29 mai, 6 et 7 Juin : Rencontres de Bruxelles. Discussions, à Bruxelles puis à Paris, entre l'opposition démocratique et le FPR. Création d'un front commun en faveur des accords de paix.

28 mai : manifestation violente des Interahamwe à Kigali.

30 mai : pillages de l'armée dans la ville de Gisenyi

4 juin : attaque du FPR à Byumba et à Mulindi.

5 juin : audience présidentielle accordée aux représentants de la Banque mondiale et du FMI.

6 juin : le gouvernement français double son corps expéditionnaire.

Vers le 10 juin : mutations à la tête de l'Etat-major des Forces armées rwandaises.

28 juin : sacre de Mgr Misago, nouvel évêque de Gikongoro.

5 juillet : meeting du MRND de soutien aux Forces armées rwandaises (FAR).

8 juillet : on compte près de 300 000 personnes déplacés en raison des combats dans le nord du pays.

12 Juillet : Signature à Arusha (Tanzanie) d'un accord de cessez-le-feu.

13 juillet : une douzaine de personnes se réunissent pour créer la Radio-télévision libre des Mille-Collines (Source : *Kangura* n° 46).

18 juillet : conformément aux accords passés, le gouvernement remet en liberté des combattants du FPR capturés et emprisonnés.

20 juillet : conférence de presse de la CDR à l'Hôtel des Diplomates.

26 juillet : meeting de la CDR au stade Nyamirambo.

29 juillet : attaque de l'armée rwandaise du côté de Byumba.

11-18 août : Pourparlers d'Arusha II : protocole sur l'Etat de droit. Entente entre le gouvernement et le FPR pour l'établissement d'un gouvernement de transition. mise en place du "Groupe des observateurs militaires neutres".

- 20-21 août : massacres de Tutsi à Kibuye, en communes de Gishyita et Rwamatamu (1500 personnes réfugiées dans les paroisses).
- 2 septembre : attaque du FPR.
- 20 septembre : accord Arusha (III) sur le partage du pouvoir dans un gouvernement de transition
- 22 septembre : lettre du premier ministre au président protestant contre les blocages de la démocratisation. Le même jour, communiqué 5 de la CDR dénonçant les traîtres (liste d'opposants)
- 25 septembre : meeting commémoratif du 31^e anniversaire du référendum pour la République par la CDR au stade de Nyamirambo.
- 25 septembre : meeting commémoratif du 31^e anniversaire du référendum pour la République par le MDR au stade Amahoro.
- 25 septembre : meeting commémoratif du 31^e anniversaire du référendum pour la République par le MRND à Gitarama.
- 25 septembre - 2 octobre : la mission flamande du sénateur Kuypers dénonce les escadrons de la mort dans l'entourage présidentiel.
- 4-5 octobre : violences policières à Kigali contre l'opposition.
- 11 octobre : meeting de la CDR à Kigali contre tout accord à Arusha et contre les partis d'opposition.
- 12 octobre : accord à Arusha sur le partage du pouvoir.
- 15 octobre : protestation des ministres du MRND.
- mi-octobre : commande pour près de 6 millions de dollars US d'armes (grenades explosives, fusils, mortiers) à une firme sud-africaine (NB = env. 10% de l'aide annuelle officielle de 300M de F de la France ou 4% du budget rwandais de 800M de F).
- 18 octobre : manifestation de la CDR et violences à Kigali. Assassinat du journaliste catholique PL Straton Byabagamba par des militants de la CDR.
- 21-22 octobre : mutinerie au camp de Kanombe pour assassiner le Premier ministre
- 26 Octobre : marche des adhérents du MRND à Kigali pour soutenir les FAR.

- 30 octobre : signature de l'accord d'Arusha III bis. Manifestation violente de la jeunesse du CDR à Kigali. Les manifestants attaquent la permanence du PSD puis le Parquet pour libérer les assassins de Byabagamba.
- 2 novembre : rencontre des officiers du GOMN avec les FAR pour définir les conditions d'opération.
- 5 novembre : le MRND exprime son opposition à l'accord. Meeting du MRND à Ruhengeri : le président Habyarimana dénonce Arusha et invite les Interahamwe au combat politique.
- 10 novembre : rencontre entre le président Habyarimana et les représentants des partis MRND, MDR, PL, PSD et PDC.
- 12 novembre : constitution de l'Alliance pour le renforcement de la démocratie (MRND et CDR).
- 19-20 novembre : multiplication des actes de violence à Kigali.
- 22 novembre : Léon Mugesera, vice-président du MRND en préfecture de Gisenyi, invite à éliminer de la préfecture les Tutsi et tous les opposants.
- 26 novembre : 42 opposants de Gikondo (Kigali) pourchassés par des Interahamwe se réfugient à l'ambassade du Burundi.
- 29 novembre : assassinat du frère canadien François Cardinal.
- 30 novembre/6 décembre : démission du ministre de la justice Mbonampeka.
- Du 27 novembre au début décembre : tueries de Tutsi et d'opposants hutu à Kibilira et dans la région de Gisenyi, région natale du président Habyarimana. Des centaines de gens en fuite.
- 2 décembre : Jean Rumiya, professeur à l'UNR, adresse une lettre ouverte à Léon Mugesera pour protester contre les propos tenus à Kabaya, les appels à la haine ethnique et aux massacres. Il condamne cette dérive du discours MRND.
- 31 décembre : les partisans de l'ARD (Alliance pour le renforcement de la démocratie) manifestent à Kigali contre la décision des autres partis de ne pas les inclure dans les négociations d'Arusha.

1993

- 9 janvier : signature du protocole des accords d'Arusha sur le maintien de l'état de droit, la fin des massacres, la constitution d'un gouvernement de transition à base élargie incluant le FPR.
- 13 janvier : audience présidentielle aux ambassadeurs de France, de Belgique et des Etats-Unis.
- 20 janvier : les Interahamwe bloquent la ville de Kigali et commettent des violences.
- 21 janvier : audience présidentielle aux membres de la commission d'enquête de la FIDH. Début du séjour de la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme au Rwanda.
- 5 février : audience présidentielle aux ambassadeurs de France, de Belgique, d'Allemagne, de la CEE et des Etats-Unis.
- 8 au 10 février : Nouvelle offensive du FPR. Arrêt de l'offensive devant Kigali grâce à l'appui français. Envoi par la France de deux compagnies additionnelles au Rwanda.
- 20-22 février : Violences commises par les milices Interahamwe et CDR à Kigali. Massacre de Tutsi et d'opposants hutu dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye et Byumba. Fin février, 900 000 déplacés au Rwanda.
- 21 février : Ferdinand Nahimana « achève » et diffuse un document polycopié de 14 pages intitulé « Le Rwanda, problèmes actuels, solutions » appelant à la mobilisation républicaine des Hutu, « essentiellement la jeunesse ».
- 28 février : Visite du ministre français de la Coopération Marcel Debarge à Kigali, qui suggère la constitution d'un " front commun " contre le FPR. Cette déclaration sera suivie de l'organisation par le président Habyarimana d'une réunion entre le MRND, la CDR et les extrémistes antitutsi des autres partis : MDR, PSD, PL et PDC, approuvant la présence française et appelant la population à "la défense". Lancement du courant Hutu Power, dit aussi « Pawa » qui vise à rassembler tous les militants de l'autodéfense hutu quel que soit leur parti politique. Conférence de presse de Museveni contre le régime "criminel" de Kigali
- 1er-2 mars : congrès de l'Internationale démocrate chrétienne à Bruxelles confirmant ses positions favorables au régime Habyarimana.
- 3 mars : Paris fait appel à l'Organisation des Nations Unies.
- 7 mars : accord de Dar-es-Salaam entre le FPR et le gouvernement. Reprise des pourparlers à Arusha pour le 15 et retrait des troupes étrangères.

Adoption de la résolution 852 du Conseil de Sécurité de l'ONU, visant à mettre en place une force internationale d'interposition. Début du retrait des troupes françaises. Retour du FPR sur ses positions d'avant février 1993.

- 8 mars : rapport de la Commission d'enquête de la FIDH. L'un des membres, Jean Carbonare, affirme avoir vu des instructeurs français dans le camp de Bigogwe, où " l'on amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués ". Dénonciation par la commission des pratiques de génocide au Rwanda et de la responsabilité au plus haut niveau des autorités rwandaises dans ces massacres. L'ambassadeur de Belgique est rappelé en consultation.
- 10 mars : manifestation de femmes à Kigali pour soutenir la présence des forces françaises au Rwanda.
- 10 mars : résolution 812 du Conseil de sécurité sur la mise à l'étude d'une force d'interposition.
- 11 mars : audience présidentielle accordée à monsieur Stephen Smith, chargé de l'Afrique au journal Libération.
- 17 mars : retrait d'une des quatre compagnies françaises (une seconde compagnie le 25 mars) et retour du FPR sur ses positions.
- 24 mars : Déclaration officielle du président Habyarimana sur les résultats de la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme au Rwanda.
- 30 mars : Juvénal Habyarimana quitte la présidence du MRND.
- 30 mars : la RTLM, bien qu'elle ne soit pas encore officiellement créée, passe commande d'un émetteur de 100 watts et de divers accessoires de radiodiffusion aux sociétés allemandes Incometel gmbh et Telefunken.
- Début avril : mise en garde française au FPR. Discussions à Arusha sur la future armée. Inquiétude internationale sur la menace de famine au Rwanda. Ambiance de violence dans le pays. Nomination du Général Huchon, adjoint au chef d'état major particulier du Président Mitterrand, ancien commandant du 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine (1er RPIMA), à la tête de la Mission militaire de coopération. Il succède au général Jean Varret, " démissionné " pour avoir manifesté son désaccord concernant la politique conduite par la France au Rwanda.
- 7 avril : déclaration du président Habyarimana et du Premier ministre Nsengiyaremye sur le rapport de la FIDH.

8 avril : enregistrement des statuts de la RTLM chez Clément Kabalira, notaire de la République à Kigali.

20 avril : massacres de rwandophones dans la province zaïroise du Kivu

10 mai : à Arusha, accord sur la composition de la future armée rwandaise intégrant les combattants du FPR.

mi-mai : le CICR évoque une menace de famine pour les 900 000 déplacés

18 mai : assassinat d' Emmanuel Gapyisi.

28 mai : le Premier ministre Nsengiyaremye dénonce à la fois la responsabilité du président dans l'insécurité et l'inaction des troupes françaises.

30 mai : manifestation du MDR à Kigali. Attentat à la mine au marché de Kirambo (Cyangugu).

31 mai : accord FPR-gouvernement à Kinyihira sur le retour de 650 000 déplacés.

22 juin : l'ONU annonce l'envoi d'une centaine d'observateurs sur la frontière ougandaise.

24 juin : Signature d'Arusha prévue, puis reportée.

fin juin : les Forces armées rwandaises annoncent prévoir une attaque du FPR.

1 & 4 juillet : meetings de Dismas Nsengiyaremye à Gikongoro et Kibuye

8 juillet : la RTLM commence ses émissions avec une faible puissance radiophonique sur la longueur d'onde 106 FM depuis Kigali. Le lendemain (9 juillet) elle demande par l'intermédiaire de Félicien Kabuga l'autorisation de détenir des armes à feu.

10 juillet : la RTLM obtient du ministre des Télécommunications une licence d'exploitation de radio privée à durée indéterminée.

11 juillet : assemblée générale de la RTLM à l'hôtel Amahoro (futur siège de la MINUAR) à Kigali. Les organisateurs expliquent que la RTLM est avant tout une société commerciale.

17 juillet : Agathe Uwilingiyimana, issue du parti MDR est nommée Premier ministre du gouvernement de transition.

23 juillet : un pseudo-congrès MDR séquestre Agathe Uwilingiyimana

- 25 juillet : Accord FPR-gouvernement sur le nom de Faustin Twagiramungu comme futur Premier ministre du gouvernement de transition à base élargie après la mise en application effective d'un accord général.
- 22 août : assassinat de l'ancien bourgmestre de Kanzenze Fidèle Rwambuka.
- 4 Août : Signature des accords d'Arusha dont les trois composantes sont : (1) la mise en place d'un État de droit sous la responsabilité d'un gouvernement de transition à base élargie ; (2) le retour des réfugiés rwandais ; (3) la constitution d'une armée nationale de transition intégrant les FAR et l'APR.
- 10 août : la RTLM obtient l'autorisation de détenir quatre armes de guerre : deux fusils calibre 12 (vraisemblablement deux fusils d'assaut Kalashnikov) et deux pistolets 9 mm.
- 12 août : Ferdinand Nahimana demande une autorisation d'acquisition d'armes et de munitions.
- 21 septembre : Ferdinand Nahimana et autorisé par le ministre de la Défense Augustin Bizimana a importer (acquérir) un fusil calibre 12 et un pistolet 9 mm.
- 29 septembre : dans une lettre au journaliste belge François Misser, Ferdinand Nahimana proteste contre l'article paru dans La Cité du 16 septembre affirmant que la RTLM défie les lois rwandaises. Au contraire, argumente-t-il, la RTLM aurait obtenu toutes les licences nécessaires.
- 30 septembre : signature d'une convention entre la RTLM et le ministre de l'Information à la suite de la nouvelle loi en matière de presse. La convention précise que la radio ne doit pas « diffuser les émissions de nature à inciter à la haine, à la violence et à toute forme de division ».
- 5 octobre : création de la MINUAR par le Conseil de sécurité.
- 21 octobre : à Bujumbura, assassinat du président burundais Melchior Ndadaye démocratiquement élu. En représailles populaires, massacres de Tutsi dans les campagnes. Puis massacres de Hutu par l'armée en contre-représailles. Fuite d'environ 200 000 Burundais au Rwanda.
- 22 octobre : en réaction aux événements du Burundi, la RTLM adopte une ligne éditoriale encore plus violente contre les Tutsi. Le même jour (22 octobre), attaques de Tutsi à Kigali.
- 24 octobre : meeting MRND-CDR à Kigali à propos du Burundi.

- 25 octobre : le ministre de l'Information Faustin Rucogoza adresse une « mise en demeure » au président de la RTLM contre les appels à la violence. Il explique que le putsch du Burundi n'est qu'un simple prétexte exploité par la RTLM.
- 31 octobre : Ferdinand Nahimana intervient à la RTLM pour dénoncer la trahison de ceux qui ont empêché les Forces armées rwandaises de remporter une victoire totale sur le FPR.
- 1^{er} novembre : le périodique Ijambo appelle à contribuer à la lutte au Burundi.
- 19 novembre : arrivée du bataillon belge de la MINUAR qui compte 450 hommes au lieu des 800 attendus. Polémique développée par le MRND et la CDR contre les militaires belges. Début du départ des troupes françaises.
- 20 novembre : Ferdinand Nahimana intervient sur l'antenne de la RTLM pour condamner les massacres commis dans la zone démilitarisée et l'assassinat du président du Burundi.
- 26 novembre : l'ambassadeur de Belgique à Kigali signale à son gouvernement que la RTLM a appelé à l'assassinat du Premier ministre Agathe Uwilingiyimana et du Premier ministre désigné Faustin Twagiramungu.
- 26 novembre, matin : le ministre de l'Information convoque les dirigeants de la RTLM pour leur rappeler les termes de la convention signée le 30 septembre et les graves appels à la violence. Ferdinand Nahimana, Jean-Bosco Barayagwiza et Félicien Kabuga minimisent la violence de la RTLM qu'ils imputent essentiellement aux interventions « spontanées » des auditeurs à l'antenne et promettent de vérifier les informations avant de les diffuser. Il est décidé qu'un communiqué conjoint sera diffusé sur Radio-Rwanda et sur la RTLM.
- 26 novembre, après-midi : assemblée générale de la RTLM pour élargir le Comité d'initiative qui passe dorénavant de 8 à 30 membres, et création de 4 commissions.
- 30 novembre : la RTLM passe commande d'un émetteur pilote de 100 watts, d'un réémetteur d'un kilowatt et de divers accessoires de radiodiffusion aux sociétés allemandes Incometel gmbh et Telefunken.
- Début décembre : « La MINUAR reçoit des informations faisant état de mouvements suspects de milices armées. Elle remarque que la RTLM diffuse sans arrêt une propagande acharnée et de plus en plus enflammée pour appeler les Hutu à affronter les Tutsi » (*source : FIDH et Human Rights Watch, Aucun témoin ne doit survivre, Ed. Karthala, Paris, 1999, page 173*). Une mine tue 11 personnes au centre du Rwanda ;

- 1^{er} décembre : un rapport de l'organisation rwandaise des droits de l'Homme ARDHO fait état des récentes attaques contre les Tutsi et des menaces d'extermination de « cette population ».
- 3 décembre : une lettre anonyme d'officiers supérieurs des FAR prévient le général Dallaire de l'organisation de massacres massifs de Tutsi sous prétexte de « troubles inter-ethniques » pour relancer la guerre civile, accusant le président Habyarimana d'être à l'origine du complot.
- 11 décembre : retrait quasi-complet des troupes françaises. Mise en place de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR), dirigée par le brigadier-général Roméo Dallaire.
- Mi décembre : le rédacteur en chef de la RTL M Gaspard Gahigi lance à l'antenne un appel de fonds pour compléter les ressources humaines et l'équipement technique de la radio privée.
- 12 décembre : débat à la RTL M avec Jean-Bosco Barayagwiza sur le thème « Hutu et Tutsi existent-ils au Rwanda ». Barayagwiza appelle les Hutu à se regrouper
- 16 décembre : inauguration de la maison du Loiret à Butare.
- 17 décembre : un collectif d'ONG réclame le désarmement et le démantèlement des milices.
- 27 décembre : Les services de renseignement belges font état d'une directive du chef d'état-major Nsabimana ordonnant à des officiers de remettre des armes, des munitions et des uniformes à des extrémistes hutu. La MINUAR compte alors 1260 militaires.
- 28 décembre : Arrivée à Kigali des 600 militaires du 3^{ème} bataillon d'élite du FPR, choisis pour représenter ce parti dans la capitale, sous le commandement du Colonel Charles Kayonga. Ils accompagnent les représentants du FPR au gouvernement et seront cantonnés au parlement (CND). Le même jour, l'évêque et le clergé de Nyundo révèlent la distribution d'armes dans les paroisses et demandent des explications aux autorités.
- Fin décembre : des soldats rwandais empêchent la force de police de la MINUAR d'arrêter le chef interahamwe Setiba.

1994

- 3 janvier : les troupes belges de la MINUAR saisissent un stock caché d'armes, de munitions et d'explosifs. Ils doivent ensuite les restituer aux FAR qui affirment en être propriétaires.
- 4 janvier : l'ambassadeur de Belgique prévient son gouvernement que les partisans d'Habyarimana distribuent des armes.
- 5 janvier : prestation de serment du président Habyarimana en vertu des Accords d'Arusha .
- 6 janvier : arrivée à la RTLM de cinq journalistes supplémentaires, Valérie Bemeriki, Emmanuel Rucogoza, Emmanuel Nkomati, Georges Ruggiu et Perpétue Bimenya. Installation du nouveau matériel de studio et surtout des nouveaux émetteurs ou réémetteurs.
- 6 janvier : le Conseil de sécurité décide l'envoi de 1000 casques bleus supplémentaires (total : 2260).
- 7 janvier : réunion au siège du MRND avec son secrétaire général Mathieu Ngirumpatse, Augustin Bizimana, ministre de la Défense, Nsabimana, chef d'état-major, Augustin Ndindilimana, chef de la gendarmerie et Robert Kajuga, chef des Interahamwe, sur la meilleure façon de mettre les stocks d'armes hors du contrôle de la MINUAR (*source : FIDH et Human Rights Watch, Aucun témoin ne doit survivre*, Ed. Karthala, Paris, 1999, pages 177-178).
- 8 janvier : manifestation violente des Interahamwe dans les rues de Kigali, avec à leur tête le sous préfet de Kigali et des militaires de la Garde présidentielle. Début du blocage des accords d'Arusha par les extrémistes hutu. Refus de la faction présidentielle Hutu Power de mettre en place un gouvernement de transition élargi au FPR.
- 9 janvier : la RTLM dénonce la MINUAR comme proche du FPR et ennemie des Interahamwe.
- 10 janvier : un responsable Interahamwe, « Jean-Pierre » informe la MINUAR sur l'emplacement des caches d'armes et la tentative de tuer des militaires belges. Il explique la formation militaire des miliciens et le projet d'extermination des Tutsi.
- 11 janvier : nouvelle manifestation des Interahamwe dans les rues de Kigali avec à leur tête les ministres Pauline Nyiramasuhoko et Callixte Nzabonimana.
- 15 janvier : à la RTLM, les cinq journalistes supplémentaires, Valérie Bemeriki, Emmanuel Rucogoza, Emmanuel Nkomati, Georges Ruggiu et Perpétue Bimenya ont achevé leur stage de formation et commencent

à intervenir à l'antenne. Au même moment la zone d'écoute de la RTLM s'élargit. La radio privée est entendue jusqu'à la commune de Mugesera.

- 21 janvier : interception par la MINUAR à Kigali d'un avion cargo qui venait de Châteauroux (France) avec un chargement de munitions pour les FAR.
- 29 janvier : la mise en service du réémetteur de la RTLM permet de l'entendre dans le Buyogi et le Kanage.
- 10 février : le ministre de l'Information Faustin Rucogoza convoque les représentants de la RTLM et dénonce ce qu'il appelle des « atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat en violation du Code pénal. Il cite précisément les émissions litigieuses et leur date de diffusion. Il parle « d'incitation à la haine et de discrimination raciale ». Il exige que la RTLM « cesse de se comporter comme elle se comporte » et exige également « que cesse la diffusion de chansons ressassant la haine raciale ou les hostilités ».
- 10 février : le Premier ministre belge Wilfrid Martens en visite au Rwanda pour mettre en garde les autorités sur le retard de la mise en œuvre du processus d'Arusha.
- 18 février : le ministre des Affaires étrangères belge Willy Claes en visite au Rwanda pour mettre en garde les autorités sur le retard de la mise en œuvre du processus d'Arusha.
- 21 février : assassinat du leader PSD Félicien Gatabazi.
- 21 février : la CDR essaye de forcer la porte du ministère des Affaires étrangères pour signer les accords d'Arusha et ainsi être représenté dans le gouvernement de transition à base élargie.
- 22 février : lynchage par la foule de Martin Bucyana, le dirigeant de la CDR en représailles à l'assassinat de Gatabazi. Les violences font plusieurs dizaines de morts. Report sine die de l'installation des institutions de transition.
- 23 février : 2^e échec dans la mise en place du gouvernement de transition à base élargie.
- 25 février : Robert Kajuga préside une réunion des chefs des Interahamwe appelant à une plus grande vigilance vis-à-vis des Tutsi de Kigali dont des listes devaient être établies. Mise en alerte des Interahamwe et mise au point d'un système de communication entre les groupes de miliciens. Le même jour l'association de défense des droits de l'Homme AVP

condamne les appels à l'extermination des Tutsi diffusés par la RTLM. Habyarimana prévient Booh-Booh que sa vie était en danger. (*Aucun Témoin*, page 195).

Début mars : la « grille horaire » de la RTLM s'élargit. Elle émet désormais huit heures par jour, de 8 h à 12 h et de 18 h à 22 h.

7 mars : le président Habyarimana rend visite à son homologue Yoweri Museveni.

Mars : Onze militaires français du Département d'Assistance Militaire à l'Instruction (DAMI), en civil, sont identifiés à Kigali. Ils avaient officiellement quitté le Rwanda depuis décembre 1993. Présence remarquée à Kigali du capitaine Paul Barril, prestataire de services spéciaux auprès du régime rwandais. Arrivée des 800 militaires du contingent ghanéen de la MINUAR qui compte alors 2508 hommes provenant de 22 pays.

12 mars : Le ministre belge de la défense Delcroix adresse une mise en garde à Kigali concernant la mise en place des institutions de transition à base élargie.

18 mars : installation à la RTLM de plusieurs lignes téléphoniques pour que les auditeurs puissent communiquer leurs informations plus facilement.

18 mars : Faustin Twagiramungu rend publique la liste du gouvernement de transition à base élargie.

19 mars : la RTLM dénonce la liste rendue publique par Faustin Twagiramungu et notamment l'attribution du poste de ministre de la Justice à un membre du PL tendance Lando.

20 mars : Agathe Uwilingwimana rend publique la liste des membres de l'Assemblée nationale à base élargie.

21 mars : la CDR et la RTLM protestent contre la liste des membres de l'Assemblée nationale à base élargie.

21 mars : l'achèvement du réseau d'émission de la RTLM permet, à compter de ce jour, de l'entendre pratiquement dans tout le Rwanda.

25 mars : 3^e tentative, avortée, d'installation du gouvernement de transition à base élargie de Faustin Twagiramungu.

28 mars : Ferdinand Nahimana effectue une rediffusion de son document photocopié de 14 pages du 21 février 1993 intitulé « Le Rwanda, problèmes actuels, solutions » appelant à la mobilisation républicaine des Hutu, « essentiellement la jeunesse », dont le but est « aider le Rwanda à

trouver une solution définitive aux problèmes actuels », précise-t-il dans une lettre d'accompagnement.

- 28 mars : nouvel échec d'installation du gouvernement à base élargie. Dans une interview diffusée par la RTLM, le président Habyarimana rend Agathe Uwilingiyimana et Faustin Twagiramungu responsables de l'échec.
- 29 mars : tenue à Kigali d'une réunion présidée par le chef d'état-major des Forces Armées Rwandaises (FAR) pour préparer et organiser, sous la responsabilité de l'armée, l'élimination des " infiltrés " (les Tutsi) et des " traîtres " hutu.
- 3 avril : sur l'antenne de la RTLM, Noël Hitimana annonce une « petite chose » qui déclenchera la lutte finale pour le 4, le 5, puis le 7 ou le 8 avril.
- 4 avril : Lors d'une réception à la MINUAR, le Colonel Bagosora déclare que les accords d'Arusha " n'offrent aucune garantie " et parle d'exterminer tous les Tutsi.
- 6 avril : attentat contre l'avion transportant le président rwandais Juvénal Habyarimana et le Président du Burundi Cyprien Ntaramira, qui sont tués ainsi que leurs accompagnateurs et l'équipage.
- 7 avril : début à Kigali des massacres contre les Tutsi et les Hutu démocrates par la garde présidentielle et les milices MRND et CDR. Les massacres commencent pratiquement aussitôt en préfecture de Gisenyi.